

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Les banques commerciales aux Pays-Bas, par M.F. de Vries — La balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en 1953 — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Graphiques de la situation économique de la Belgique — Statistiques.

LES BANQUES COMMERCIALES AUX PAYS-BAS

par M. F. de VRIES,

Professeur à l'Université d'Amsterdam,
Commissaire Royal auprès de la Nederlandsche Bank

Introduction

Définition.

Dans le langage usuel néerlandais, la notion de « banque » est prise dans un sens très général. On entend par là un établissement qui a une activité monétaire et on ne précise pas le plus souvent ce qu'on entend par activité monétaire. Ordinairement on appelle « banque » une grande diversité d'institutions allant de l'institut d'émission au mont-de-piété.

Toutefois, dans une étude scientifique sur le système bancaire néerlandais, le terme « banque » comme tel ne peut guère servir, car il en résulterait inévitablement une confusion d'idées. Il faut, au préalable, circonscrire nettement la sorte d'institution à laquelle on s'arrête.

Dans le présent article l'accent sera mis sur les institutions que les auteurs qualifient d'habitude de banques commerciales. Le législateur néerlandais donne la définition suivante d'une banque commerciale : « Une entreprise ou institution, quelle que soit sa forme juridique, qui s'offre ouvertement, ou dont

l'une des principales activités consiste, à recevoir de l'argent en dépôt ou en compte courant et qui fait en même temps profession d'accorder des crédits pour son propre compte » (1). Les banques de crédit agricole sont expressément exclues de cette définition, étant considérées comme formant un groupe spécial.

La définition en question des banques commerciales s'apparente à celle que donne de la notion de banque en général l'arrêté royal belge n° 185 du 9 juillet 1935. En vertu de cet arrêté le nom de « banque » est réservé aux « entreprises belges et étrangères qui reçoivent habituellement des dépôts de fonds remboursables à vue ou à des termes n'excédant pas deux ans, aux fins de les utiliser, pour leur propre compte, à des opérations de banque, de crédit ou de placement ». Bien que cette définition ne soit ni très claire ni parfaite, on peut en déduire, de même que des autres dispositions de l'arrêté précité, que les banques commerciales aux Pays-Bas peuvent être comparées aux institutions belges qui, depuis l'arrêté royal de 1935, sont seules autorisées à porter le nom de « banque ».

(1) Wet Toezicht Credietwezen, article 1, 1^{er} al., sub. b.

Importance des banques commerciales aux Pays-Bas.

Il existe aux Pays-Bas de nombreuses banques commerciales. A la date du 31 décembre 1953, il en figurait 139 (1) dans le registre des banques commerciales que la Nederlandsche Bank doit tenir à jour, conformément à l'article 2 de la loi sur le Contrôle du Crédit. Il est à noter que seules les banques dont les fonds propres s'élèvent au moins à fl. 100.000 sont inscrites dans ce registre.

Par ailleurs les banques figurant au registre sont d'importance inégale. Quatre banques occupent une position prédominante : De Amsterdamsche Bank/Incasso Bank — fusionnées depuis le 1^{er} janvier 1948 —, la Nederlandsche Handel-Maatschappij (l'entreprise néerlandaise), la Rotterdamsche Bank, et De Twentsche Bank. L'importance relative des « quatre grands » ressort nettement d'une comparaison entre quelques-unes des principales rubriques des bilans de ces banques et les rubriques correspondantes des bilans de 37 banques commerciales (tableau I).

Tableau I.

Comparaison de quelques chiffres de bilan (à fin décembre 1953)

	37 banques commerciales représentatives (en millions de florins)	les quatre grandes banques	
		(en millions de fl.)	(en p. c. du total)
Actif :			
Caisse, caissiers et prêts au jour le jour	569	100	18
Effets du Trésor	3.041	2.864	91
Débiteurs	1.400	1.065	76
Passif :			
Dépôts (à un mois ou plus) et dépôts d'épargne	1.025	730	71
Soldes créditeurs	3.845	3.025	79

Des chiffres globaux sont publiés pour ces 37 banques, dans lesquelles sont comprises les quatre banques précitées. Ces établissements représentent plus de 90 % du total des bilans de toutes les banques commerciales néerlandaises.

Les « quatre grands » doivent également leur influence au fait qu'ils possèdent un réseau d'agences couvrant tout le pays. A fin 1953 ils en totalisaient 670 environ.

Rôle des banques commerciales.

En décrivant le rôle des banques commerciales dans la vie économique néerlandaise, il convient d'attirer surtout l'attention sur leur mission dans les

domaines du crédit et des paiements. Outre ces deux activités, elles rendent des services qui sont plus ou moins apparentés à ces deux tâches principales, tels que l'achat et la vente de titres, etc.

Les banques commerciales accordent des crédits tant aux entreprises et particuliers qu'aux pouvoirs publics; en général elles se limitent à l'octroi de crédits à court terme. Ceux-ci peuvent prendre des formes diverses. On y reviendra dans le chapitre suivant, où il apparaîtra que des mouvements considérables se sont produits au cours des ans.

La mission des banques commerciales dans le domaine des paiements est étroitement liée à la situation spéciale qu'occupent les avoirs à vue de leurs clients dans le circuit économique. Ces avoirs qui sont transférables sans limite et sur simple demande, font fonction de monnaie, constituant ce qu'on appelle la monnaie scripturale. La mission des banques commerciales dans ce domaine ne se limite pas à assurer la conversion de la monnaie fiduciaire en monnaie scripturale; s'il en était ainsi, les banques ne feraient que transformer la monnaie (2). Les avoirs exigibles des clients auprès des banques commerciales jouant le rôle de monnaie, et ces institutions octroyant en même temps des crédits, elles sont à même de créer de la monnaie. L'activité des banques commerciales dans le secteur du crédit revêt dès lors une importance particulière pour le volume du stock monétaire, les banques pouvant grâce à cette activité exercer une influence sur un élément économique des plus importants.

C'est surtout ce deuxième aspect qui confère aux banques commerciales une situation spéciale dans l'économie nationale. Nous aurons encore l'occasion de nous arrêter à cette question dans la suite de l'article.

Les principales formes de crédit des banques commerciales.

Les crédits consentis par les banques commerciales se divisent en deux groupes principaux : a) les crédits aux entreprises et particuliers; b) les crédits aux pouvoirs publics.

Les crédits à l'économie privée.

Comme nous l'avons déjà noté, les banques commerciales se limitent en ordre principal à l'octroi de crédits à court terme. Il n'existe pas de prescriptions à cet égard; les banques néerlandaises s'imposent elles-mêmes cette limitation, du fait que la majeure partie de leur passif est constitué par des avoirs à vue (54 % à fin décembre 1953). Les crédits en compte courant (le poste « débiteurs » dans le tableau II)

(1) Y compris les deux centrales des banques de crédit agricole.

(2) C'était le cas de l'Amsterdamsche Wisselbank, qui a contribué si largement au développement économique des Pays-Bas au 17^e siècle.

sont de loin les plus importants parmi les crédits consentis à l'économie privée.

Tableau II.

**Crédits à l'économie privée
octroyés par les 37 banques représentatives
(à fin décembre 1953)**

	en millions de fl.
1. Débiteurs	1.400
2. Débiteurs par acceptation	54
3. Avances sur titres	182
4. Effets	98

Ces crédits, assortis le plus souvent d'une convention de compte courant qui en principe peut être résiliée du jour au lendemain, permettent aux emprunteurs d'effectuer des transactions économiques dont la durée peut être évaluée avec précision. Ces transactions peuvent revêtir des formes diverses. Ce type de crédit est tout indiqué pour le financement des « self liquidating assets », des transactions sur marchandises qui peuvent être dénouées à bref délai au moyen du produit de la vente.

L'octroi de crédits d'investissement, qui couvriraient entièrement ou partiellement les besoins en crédits à long terme d'une entreprise, n'entre pas dans le cadre des activités des banques commerciales. Il ne faudrait pas en conclure que celles-ci restent tout à fait étrangères aux investissements en biens durables. Dans le cas de gros clients, il arrive très souvent que les besoins en capitaux soient d'abord couverts par la banque au moyen de crédits en compte courant. Plus tard, le client émet des actions ou des obligations dont le produit sert à rembourser le crédit bancaire. Dans bien des cas, ce procédé se justifie du fait qu'il constitue le mode de financement le plus rationnel. En effet, les besoins en capitaux fixes destinés au financement des investissements se manifestent graduellement, surtout lorsqu'il s'agit de développer l'entreprise. C'est seulement plus tard que les besoins en capitaux atteignent une ampleur telle qu'une émission se justifie du point de vue économique. Il est évident que cette règle ne s'applique pas à tous les cas. Des circonstances peuvent se présenter qui rendent souhaitable l'appel au crédit à long terme dès l'origine.

Les banques commerciales participent également à l'émission d'actions ou d'obligations par les entreprises. Leur rôle peut se limiter à recevoir les souscriptions lorsque l'émission a lieu entièrement pour compte et aux risques de l'entreprise émettrice. Mais il arrive fréquemment qu'une banque ou un consortium de banques prenne ferme les titres à un prix déterminé, et dans ce cas le risque de succès ou d'échec de l'émission est supporté entièrement par la banque émettrice. Les opérations d'émission apparaissent dans le bilan des banques sous la

rubrique « titres et syndicats ». Sous cette rubrique figurent les titres que les banques détiennent encore en portefeuille à la suite d'émissions effectuées par leur intermédiaire.

Ce n'est pas seulement par leurs opérations d'émission que les banques commerciales entretiennent des rapports avec les bourses de valeurs, mais aussi en accordant des avances sur titres (voir tableau II, rubrique 3). Avant la guerre, ces avances prenaient souvent la forme de crédits de report. Il s'agissait surtout de crédits servant à l'achat de titres. Dans le cadre des mesures d'assainissement monétaire d'après-guerre, cette forme de crédit a été interdite et l'interdiction a été en majeure partie maintenue jusqu'à présent. En novembre 1951, elle a été atténuée en ce sens que les crédits de report destinés à la souscription de nouvelles émissions ont de nouveau été autorisés, sous la condition que ces crédits soient remboursés au plus tard six mois après la date fixée pour le paiement des souscriptions. Cette mesure a été prise afin d'alléger le marché des émissions qui, à cette époque, était très encombré. Bien qu'une opposition très forte se manifeste contre le maintien de cette interdiction, un nouvel élargissement des possibilités de crédit de report est, à l'heure actuelle, peu probable. Récemment encore, le Ministre des Finances, répondant aux questions posées à cet égard, a déclaré qu'il n'envisage nullement des mesures tendant à libérer de toute entrave ce type de crédit. D'après les explications qu'il a données, le Ministre semble d'avis que l'achat de titres au moyen de fonds de tiers peut conduire à un transfert indésirable d'argent, du marché monétaire au marché des capitaux, d'où il pourrait résulter une orientation malsaine des cours.

Au cours des dernières années, les banques commerciales ont développé une nouvelle forme de crédit sur titres. Il s'agit du préfinancement. Certains investisseurs institutionnels s'engagent à souscrire des emprunts à long terme au moyen de fonds qu'ils auront à leur disposition dans un avenir rapproché. De cette façon les banques commerciales sont à même de jouer le rôle d'institutions de préfinancement en gardant temporairement en portefeuille les obligations en question. Le coupon échéant aux banques étant supérieur à l'intérêt du marché monétaire, et les banques pouvant dès lors en céder une partie aux investisseurs institutionnels, les deux parties bénéficient de ce mode de financement. Les crédits octroyés sous cette forme se sont élevés à fl. 75 millions en 1952 et à fl. 90 millions en 1953.

Arrêtons-nous encore un instant au rôle joué par les banques commerciales dans le financement du commerce extérieur.

De nos jours, le règlement des opérations internationales sur marchandises s'opère dans une large mesure au moyen de crédits documentaires. Lorsqu'une banque doit effectuer un paiement à un fournisseur étranger pour le compte d'un de ses

clients, elle donne ordre à son correspondant dans le pays du fournisseur de faire le paiement contre remise des documents. Il est possible que ce paiement aille de pair avec l'octroi d'un crédit à l'importateur. La forme la plus courante de crédit est l'acceptation par la banque, lors de la présentation des documents, d'une lettre de change tirée par le fournisseur; ainsi est créée une acceptation de banque qui peut être négociée facilement par l'exportateur. Au cours de la période d'entre-deux-guerres, l'acceptation en florins jouait un rôle non négligeable dans le commerce international. Mais son usage a fort diminué pendant et après la seconde guerre mondiale, le paiement au comptant ou même à l'avance étant devenu la règle; d'autre part, l'occupation et les mesures prises en matière de change après la libération ont fait obstacle à la réapparition de cet instrument de crédit. Toutefois, on peut constater une certaine reprise dans ce domaine, à mesure qu'une plus grande liberté d'action est laissée aux banques.

L'importance de la lettre de change comme instrument de paiement dans les échanges internationaux a fort diminué, par suite du développement des moyens de paiement scripturaux qui offrent une plus grande sécurité et permettent une liquidation plus prompte. Cette évolution a été favorisée par les entraves précitées, qui ont rendu indispensable l'intervention des banques dans les paiements internationaux.

Il est évident que les difficultés de change d'après-guerre aux Pays-Bas ont marqué profondément la façon dont se règlent les opérations commerciales avec l'étranger. L'arrêté sur les devises de 1945 a soumis tous les paiements extérieurs au contrôle officiel, et la Nederlandsche Bank a été chargée de l'application de ce contrôle.

A certains égards, le régime des changes appliqué par la Nederlandsche Bank a renforcé la position des banques commerciales en matière de paiements extérieurs. En effet, les institutions désignées comme banques de devises — la plupart des banques commerciales — étaient seules autorisées à ouvrir des comptes auprès de leurs correspondants dans les pays avec lesquels les Pays-Bas entretenaient des relations économiques suivies. Les opérations sur marchandises ou autres conclues avec ces pays pouvaient être financées au moyen de ces comptes de la manière décrite plus haut. Par ailleurs, tous les paiements extérieurs étaient soumis à des prescriptions rigoureuses. Une licence était exigée pour chaque opération dans laquelle intervenaient des moyens de paiement étrangers. Au surplus, les opérations de change s'effectuaient toujours aux mêmes conditions : cours d'achat et de vente fixes et une commission d'achat et de vente déterminée. Les banques commerciales ne pouvaient traiter avec leurs clients qu'à ces cours fixes. La libre négociation des devises étrangères n'était autorisée, et cela dans une mesure limitée,

qu'entre banques commerciales, éventuellement par l'intermédiaire de courtiers en devises. De cette manière, les excédents ou les déficits existant à des moments déterminés pouvaient être compensés. Toutefois, ces compensations devaient s'effectuer dans les limites des cours d'achat et de vente fixés par la Nederlandsche Bank.

La situation de change des Pays-Bas s'améliorant, les dispositions régissant les paiements extérieurs ont été assouplies. En 1952, le système de fixation des cours de certaines devises a été libéralisé en faveur des banques commerciales. Les achats et ventes au comptant de ces devises à la clientèle ne devaient plus s'effectuer aux cours officiels; les cours pouvaient être déterminés librement, par le jeu de l'offre et de la demande, dans des limites fixées par les autorités. Toujours pour les mêmes monnaies, on a également aboli la prescription d'après laquelle toute opération de change à terme conclue entre une banque de devises et ses clients devait être couverte auprès de la Nederlandsche Bank. Depuis lors la Nederlandsche Bank ne fixe plus de cours à terme pour les devises en question, ceux-ci étant déterminés par l'offre et la demande. Toutefois, la prescription selon laquelle les banques de devises ne peuvent conclure avec leurs clients d'opérations à terme que si elles portent uniquement sur des transactions commerciales ou des services, reste maintenue. Les devises auxquelles s'appliquent ces dispositions sont actuellement la livre sterling, le franc français, le franc suisse, la couronne suédoise, le dollar américain, le franc belge, le mark d'Allemagne occidentale, la couronne danoise et la couronne norvégienne.

Des arrangements conclus avec les banques centrales des pays intéressés permettent aux banques de devises d'effectuer directement avec leurs correspondants des opérations au comptant et à terme. A l'origine, celles-ci étaient limitées à des achats et ventes de florins contre devises du pays où était établi le correspondant; depuis mai 1953, elles peuvent porter sur toutes les devises précitées.

On ignore dans quelle mesure les banques commerciales interviennent dans le financement du commerce extérieur, les bilans des banques ne fournissant aucune donnée précise à ce sujet.

Les crédits aux pouvoirs publics.

Les banques commerciales ne font du crédit aux pouvoirs publics que sous un petit nombre de formes, et jusque tout récemment elles n'en faisaient guère qu'à court terme.

La forme principale est la souscription à des effets du Trésor (voir tableau III, rubrique 1). Parmi ceux-ci, il faut distinguer les « promesses » du Trésor d'une durée de 3 à 12 mois lors de l'émission (en fait presque toujours 12 mois) et les « billets » du Trésor qui, en règle générale, ont une durée de 3 à 5 ans lors de l'émission. A l'origine

cette forme de crédit avait simplement pour but de couvrir les besoins courants de l'Etat. Mais avec le temps, le caractère du portefeuille en effets du Trésor des banques commerciales s'est modifié. Nous y reviendrons dans la suite.

Tableau III.

**Crédits accordés aux pouvoirs publics
par les 37 banques commerciales principales
(à fin décembre 1953)**

	en millions de fl.
1. Effets du Trésor néerlandais	3.041
2. Autres effets publics à un an ou moins	222
3. Prêts à plus d'un an à des organismes publics	83
4. Avances en compte courant à des orga- nismes publics	5
5. Prêts au jour le jour	180

Cette modification apparaît en partie dans la composition de la rubrique. Alors qu'au début elle consistait surtout en promesses à court terme, on observe, ces derniers temps, une substitution en faveur des billets à plus long terme (le plus souvent 3 et 5 ans). Voici, en effet, comment se répartissait, à différentes époques, l'ensemble des effets du Trésor en circulation (dont la majeure partie est détenue par les banques).

Tableau IV.

**Effets du Trésor en circulation à l'exclusion
des effets placés auprès de la Nederlandsche Bank
(en millions de fl.)**

	Billets (3 et 5 ans)	Promesses (un an ou moins)	Total
Fin décembre 1949	1.951	4.798	6.749
Fin décembre 1950	1.984	3.372	5.356
Fin décembre 1951	1.162	3.286	4.448
Fin décembre 1952	2.391	3.117	5.508
Fin décembre 1953	3.625	981	4.606

Une autre forme de crédit aux pouvoirs publics est l'octroi de prêts à 5 ans maximum, sur reconnaissance de dette, aux provinces, communes, waterings et institutions semi-officielles, ou sous leur garantie (rubriques 2 et 3 du tableau III).

Une grande partie des prêts au jour le jour consentis par les banques commerciales (rubrique 5 du tableau III) ont indirectement pour résultat de fournir du crédit aux pouvoirs publics. En effet, une fraction importante des prêts au jour le jour va aux courtiers d'escompte et sert à financer leur portefeuille d'effets du Trésor.

Aux Pays-Bas, les banques commerciales n'accordent pas de crédits à long terme à l'Etat sous forme de fonds publics détenus en portefeuille.

**Modifications structurelles des crédits accordés
par les banques commerciales**

Dans le paragraphe précédent, nous avons indiqué quelles sont les formes principales que prend le crédit accordé par les banques commerciales; nous examinerons maintenant de quelle manière ce crédit s'est développé au cours des ans. A cet effet, nous donnons un tableau où figurent pour la période 1924-1953, quelques rubriques importantes des bilans de trois grandes banques (Amsterdamsche Bank/Incasso Bank, Rotterdamsche Bank, et Twentsche Bank) (tableau V) (1). Il n'a pas été tenu compte de la Nederlandsche Handel-Maatschappij, des chiffres comparables n'étant pas disponibles pour cette institution. L'évolution des données relatives aux quatre autres grandes banques (plus tard ramenées à trois par fusion) peut être considérée comme représentative de l'ensemble du système bancaire néerlandais.

Tableau V.

**Bilans consolidés de trois grandes banques
(en millions de fl.)**

Années	ACTIF			PASSIF
	Effets du Trésor néerlandais	Effets	Débiteurs et avances sur titres	Créditeurs et dépôts
1924	30 ⁽¹⁾	159 ⁽¹⁾	577	620
1929	26 ⁽¹⁾	219 ⁽¹⁾	757	718
1934	60 ⁽¹⁾	133 ⁽¹⁾	424	569
1938	162	30	367	694
1944	1.499	1	172	1.736
1946	2.151	4	389	2.585
1947	2.314	3	451	2.790
1948	2.113	3	488	2.646
1949	2.209	12	537	2.809
1950	1.780	15	713	2.557
1951	1.733	18	855	2.743
1952	2.168	23	836	3.109
1953	1.682	47	996	3.256

(1) Avant 1938, les effets du Trésor figuraient séparément dans le bilan de l'Amsterdamsche Bank et de la Twentsche Bank; ils figuraient sous la rubrique « Effets » dans le bilan de l'Incasso Bank et de la Rotterdamsche Bank.

Un examen même superficiel montre que des modifications importantes se sont produites dans le volume des crédits. Le total a augmenté en corrélation avec l'afflux considérable de fonds de tiers (créditeurs et dépôts). Toutefois, il ne faudrait pas en conclure que les banques commerciales ont pris une place plus grande dans la vie économique du pays. Le développement de l'activité bancaire — mesurée en termes monétaires — s'explique, en majeure partie, par la création de monnaie au cours de la deuxième guerre mondiale.

Signalons que la part du crédit aux pouvoirs

(1) Ce tableau est repris sous une forme quelque peu modifiée à l'article du Prof. Dr. G. M. Verrijn Stuart : « Enkele structuurveranderingen in het Nederlandse bankwezen. Een terugblik », paru dans l'*Economisch Kwartaaloverzicht* n° 100 de l'Amsterdamsche Bank/Incasso Bank.

publics (effets du Trésor néerlandais) s'est accrue au détriment de celle du crédit à l'économie privée (effets, débiteurs et avances sur titres). Contrairement à une opinion fort répandue, l'endettement croissant des pouvoirs publics envers les banques commerciales ne s'explique pas entièrement par les circonstances spéciales des années de guerre et d'immédiat après-guerre. Il s'agit d'une évolution bien plus ancienne et qui a des causes autrement profondes qu'une action inflationniste passagère de l'Etat. Dans son étude « De algemene banken in Nederland », le Prof. F. de Roos a attiré l'attention sur cet aspect de la question. Dans les grandes lignes nous nous rallions à son argumentation.

Les changements survenus dans la position des banques commerciales apparaissent clairement lorsqu'on met en regard les crédits octroyés par les banques commerciales à l'économie privée et les avoirs en compte auprès de ces banques. Le Prof. de Roos fournit des chiffres qui remontent à 1900 (1). Il ressort de ces données qu'avant la première guerre mondiale le volume des crédits consentis a toujours dépassé, dans une mesure non négligeable, les soldes créditeurs. Depuis lors, on a pu constater un net changement; exception faite des périodes de haute conjoncture caractérisée telle l'année 1929, les soldes créditeurs ont dépassé dans une mesure toujours plus grande les crédits consentis à l'économie privée. Le tableau V traduit clairement cette évolution à partir de 1924.

Nous nous rallions également à l'interprétation que le Prof. de Roos a donnée de ce phénomène (2), encore que nous n'attribuions pas la même importance relative que lui aux différents facteurs qui ont joué un rôle. Le fait qu'au cours de la période précédant la première guerre mondiale, les crédits à l'économie privée dépassaient les avoirs en compte auprès des banques commerciales, indique qu'à cette époque les banques commerciales avaient encore comme fonction principale de dispenser du crédit. Les clients auxquels des crédits étaient accordés s'en servaient dans une large mesure pour retirer de la monnaie fiduciaire. Les fonds qu'on déposait en banque étaient ceux dont on n'avait pas l'usage pendant un temps plus ou moins long; pratiquement ils ne jouaient encore aucun rôle dans les paiements.

Depuis lors, des modifications sont intervenues à deux égards. L'importance des banques commerciales comme dispensatrices de crédit à l'économie privée a diminué, tandis qu'en revanche leur rôle dans le domaine des paiements s'est développé.

Le premier phénomène est étroitement lié à la diminution de la demande de crédits bancaires par l'économie privée au cours des ans. En effet, après la crise de 1929, nombre d'entreprises se sont rendu compte des dangers inhérents à un financement plus

ou moins permanent au moyen de crédits bancaires, ce qui a accentué la tendance à l'autofinancement. L'ampleur du fléchissement du volume des crédits à l'économie privée apparaît clairement lorsqu'on élimine, pour certaines années, l'influence des variations dans la valeur de la monnaie sur la rubrique « débiteurs et avances sur titres » (tableau VI).

Tableau VI.

Débiteurs et avances sur titres (1)

Fin d'année	Montants nominiaux en millions de fl.	Indice des prix de gros (1948 = 100)	Montants aux prix de 1953 en millions de fl.
1929	757	51	1.990
1938	367	36	1.365
1952	836	140	800
1953	996	134	996

(1) A l'instar du Prof. G. M. Verrijn Stuart dans l'article précité, paru dans *L'Economisch Kwartalaoverzicht* de l'Amsterdamsche Bank/Incasso Bank, la rectification de la valeur monétaire a été effectuée au moyen de l'indice des prix de gros.

La diminution des crédits à l'économie privée n'est pas allée de pair avec une contraction des éléments figurant au passif des banques commerciales. C'est le contraire qui s'est produit, du fait que les paiements scripturaux se sont de plus en plus répandus. Ce mode de paiement a surtout pris un grand essor après la première guerre mondiale. De ce fait les avoirs en compte auprès des banques commerciales ont subi une transformation fondamentale. Ils ont pris de plus en plus le caractère de monnaie : la monnaie scripturale, qui possède certains avantages sur la monnaie fiduciaire. Dès lors le compte bancaire allait offrir de nouveaux attraits, ce qui explique, au moins en partie, pourquoi les avoirs à vue auprès des banques commerciales se sont toujours maintenus à un niveau élevé, même abstraction faite de l'augmentation résultant de la dépréciation monétaire.

Cette évolution modifia également le caractère des banques commerciales. Contrairement aux opérations actives — se traduisant par l'octroi de crédits à l'économie privée —, les opérations passives ont pris de plus en plus d'ampleur, si bien qu'on peut dire avec le Prof. de Roos (3) que les banques commerciales néerlandaises « se sont développées dans le sens d'institutions de virement » dont l'activité principale se situe dans le domaine des paiements.

Le rôle de premier plan que jouent les banques commerciales dans l'offre de monnaie apparaît clairement quand on considère qu'à fin décembre 1953 elles intervenaient pour fl. 3.780 millions ou plus de 73 % dans une circulation scripturale totale de fl. 5.155 millions. Quant à leur part dans la circulation monétaire globale (fl. 8.549 millions), elle dépassait 44 %.

(1) Prof. F. de Roos : *De algemene banken van Nederland*, p. 73.

(2) *Op. cit.*, pp. 74 & ss.

(3) *Op. cit.* p. 75.

Cette modification structurelle des banques commerciales est allée de pair avec un gonflement de la rubrique « effets du Trésor » à l'actif. Cette évolution ne s'explique pas essentiellement par des besoins accrus de crédit à court terme dans le chef des autorités. En réalité, elle révèle que les banques commerciales ont repris une partie de la tâche de l'Etat dans le domaine de l'émission de monnaie, qui fut de tout temps une prérogative des pouvoirs publics.

Les rapports entre les pouvoirs publics et les banques commerciales aux Pays-Bas

Les banques commerciales occupent une place telle dans l'offre de monnaie aux Pays-Bas que l'Etat ne peut plus se désintéresser de leurs opérations. D'ailleurs, bien que les opérations actives des banques soient relativement moins considérables que jadis, elles restent importantes. Les banques commerciales peuvent, en octroyant plus de crédits, augmenter la quantité de pouvoir d'achat se trouvant, à un moment donné, aux mains de l'économie privée. Ceci a comme résultat des tendances inflationnistes pouvant dans certaines circonstances comporter des dangers (notamment pour la balance des paiements), auxquels l'économie nationale ne peut être exposée et qui incitent les autorités à exercer une certaine surveillance sur les opérations des banques commerciales.

C'est sous cet aspect que doit être considéré le problème des relations entre les autorités et les banques commerciales; en 1952, il a trouvé une solution provisoire aux Pays-Bas par l'adoption de la loi sur le contrôle du crédit. La question n'est toutefois pas encore définitivement réglée, car la loi n'a été votée que pour une durée très limitée, notamment en raison de la forte opposition qu'elle a suscitée au Parlement et au dehors lors de sa discussion. Elle expire le 1^{er} janvier 1955. On estime qu'une prorogation de la loi rencontrera moins de difficultés que son adoption. Les relations dans le domaine financier et économique sont actuellement beaucoup moins tendues qu'à l'époque où le projet de loi fut déposé et qui coïncidait avec celle où le boom coréen se faisait le plus vivement sentir (début 1951).

Une des manifestations les plus typiques des modifications survenues dans la structure des banques commerciales est l'abondance des liquidités. Si l'on met en regard les liquidités (caisse, Nederlandsche Bank, caissiers, institutions de virement, prêts au jour le jour et effets du Trésor néerlandais) des 37 banques commerciales les plus représentatives et leurs soldes créditeurs à fin décembre 1953, on arrive à un rapport de fl. 3.610 millions à fl. 3.845 millions, ce qui donne un coefficient de liquidité de 94. Ce chiffre indique clairement que

dans les circonstances actuelles, aucun problème de trésorerie ne se pose pour les banques commerciales et que l'octroi de crédits ne pourrait être entravé par des considérations de liquidité.

Les dangers que comporte cette situation au point de vue de l'économie nationale sont apparus clairement lors du boom coréen. Sous l'influence des pénuries qu'on pouvait craindre à l'époque, les banques commerciales avaient assez fortement développé le crédit à l'économie privée destiné à financer les achats à l'étranger. Il leur suffisait de ne pas renouveler les effets du Trésor venus à échéance, pour éviter des difficultés de trésorerie.

Ces crédits additionnels avaient pour résultat une augmentation nette de la circulation monétaire. En effet, le Trésor ne pouvait se passer des fonds qui servaient au remboursement des effets du Trésor non renouvelés. Aussi fut-il contraint de faire appel, dans une très large mesure, aux ressources de la Nederlandsche Bank. Les pressions inflationnistes dues à l'octroi de crédits par les banques se sont traduites presque entièrement par une aggravation du déficit de la balance des paiements, vu les conditions dans lesquelles elles se sont manifestées.

Les autorités monétaires responsables — le Ministre des Finances et la Nederlandsche Bank — ne peuvent tolérer une pareille situation. En effet, elle indique — et l'affaire de Corée l'a démontré — qu'une rupture de l'équilibre monétaire peut se produire sans qu'il soit possible d'y remédier efficacement par les moyens traditionnels (politique d'escompte, etc.).

En attendant un règlement par voie législative, les autorités monétaires prirent, le 1^{er} janvier 1951, des mesures de salut public, basées sur les pouvoirs attribués à la Nederlandsche Bank dans le cadre de l'assainissement monétaire, mesures qui visaient à limiter l'octroi de crédit par les banques commerciales à l'économie privée. Vu la grande liquidité des banques, lesquelles étaient loin, au surplus, de se trouver toutes dans une situation identique, il fallut imaginer un système assez compliqué. Comme mesure additionnelle de restriction de crédit, outre le maintien obligatoire d'un minimum de liquidités, exprimé en pourcentage des soldes créditeurs, les banques devaient maintenir à un niveau déterminé atteint dans le passé, soit le montant absolu de leurs liquidités, soit le montant absolu de leurs soldes débiteurs. Si l'une de ces dernières conditions n'était pas remplie, la banque était tenue d'emprunter auprès de la Nederlandsche Bank, à concurrence du déficit de ses liquidités ou de l'excédent de ses soldes débiteurs. On n'imposa donc aucune limite absolue aux crédits, mais on réussit à rendre à nouveau efficace la politique d'escompte de la Nederlandsche Bank. Les crédits octroyés par les banques commerciales à l'économie privée, dont le prix varie essentiellement d'après les taux d'escompte officiels de la Nederlandsche Bank, ont en conséquence renchéri,

ce qui, selon les prévisions des autorités monétaires, devait décourager le recours à ces crédits.

Loi sur le contrôle du crédit

Comme nous l'avons déjà noté ci-dessus, ces mesures de restriction du crédit avaient un caractère provisoire. Une réglementation plus durable fut instaurée par la loi sur le contrôle du crédit, entrée en vigueur le 16 mai 1952. Cette loi doit être considérée comme la réalisation des promesses faites lors des discussions parlementaires sur la législation bancaire de 1948; elles avaient trouvé provisoirement leur application dans l'alinéa 4 de l'article 9 stipulant qu'en cas d'urgence et en attendant le vote d'une loi, la Nederlandsche Bank pouvait être autorisée par arrêté royal à exercer un contrôle dans l'intérêt de la solvabilité et de la liquidité des institutions de crédit. D'autre part, la loi donne effet aux dispositions prévues au premier alinéa de l'article précité et qui confie à la Banque la mission de régulariser la valeur de l'unité monétaire néerlandaise.

Cette loi a donc une portée plus large que le seul contrôle du pouvoir qu'ont les banques de créer de la monnaie. Elle sauvegarde également les intérêts des créiteurs des institutions de crédit. A ce point de vue, la loi ne s'applique pas seulement aux institutions monétaires telles que les banques commerciales, mais aussi aux institutions dont l'activité principale ou accessoire consiste à servir d'intermédiaires en matière de crédit, telles que les banques de crédit agricole, les banques d'épargne et les agents de change.

La loi institue en premier lieu un registre des institutions de crédit. Pour ce qui est des banques commerciales, il est tenu à jour par la Nederlandsche Bank. Comme nous l'avons indiqué dans l'introduction, 139 banques commerciales figurent au registre à l'heure actuelle.

Ensuite, la Nederlandsche Bank est habilitée, en vertu de l'article 11, premier alinéa, à donner aux banques commerciales enregistrées des instructions générales quant à leur gestion, dans l'intérêt de la solvabilité et de la liquidité de ces institutions. Les consultations avec l'organisation représentative désignée par le Ministre des Finances n'ont pas encore abouti à l'élaboration du texte définitif des instructions qui sera soumis au Ministre des Finances, afin d'obtenir l'approbation royale prévue au second alinéa de l'article précité. Jusqu'à ce jour, la Nederlandsche Bank n'a pas encore dû user des pouvoirs que lui confère l'article 17, d'attirer l'attention des institutions de crédit enregistrées sur des indices qui, à ses yeux, peuvent compromettre la liquidité d'une banque; cette communication peut s'accompagner, le cas échéant, d'un avis motivé enjoignant aux institutions intéressées de modifier leur ligne de conduite endéans un délai déterminé sur des points nommés

ment indiqués. En vertu de l'article 13, premier alinéa, la Nederlandsche Bank a fait certaines déclarations de non-objection relatives à des réductions de capital social, à des participations durables dans d'autres institutions de crédit et à des réorganisations financières.

Quant au contrôle sur le pouvoir qu'ont les banques de créer de la monnaie, la loi sur le contrôle du crédit ouvre les possibilités suivantes (article 10, alinéa 5) :

1°) La fixation d'un rapport minimum entre les avoirs liquides ou leurs éléments constitutifs et les soldes créiteurs ou leurs éléments constitutifs;

2°) La fixation d'un maximum pour les crédits ou les placements soit en termes absolus, soit par rapport aux fonds propres ou par rapport aux soldes créiteurs;

3°) L'interdiction absolue ou sauf accord préalable de la Nederlandsche Bank, ou la limitation, de certaines sortes ou formes de crédit, ou de crédits dépassant un montant déterminé.

De telles prescriptions peuvent être édictées, en première instance, par la Nederlandsche Bank. Toutefois, elles doivent recevoir l'approbation gouvernementale — par voie d'arrêté royal — après que le Conseil des banques a été entendu. Au cas où l'avis du Conseil des banques diffère de celui de la Nederlandsche Bank, l'arrêté royal doit être ratifié par une loi dans les trois mois.

Bien que la loi sur le contrôle du crédit soit entrée en vigueur depuis le 16 mai 1952 pour les banques commerciales, les premières mesures visant le contrôle à caractère économique et social viennent seulement d'être prises. Ce retard doit sans doute être imputé à l'atténuation des tensions monétaires dans le courant de 1951, ce qui rendait moins nécessaire une application immédiate de la loi. Les mesures de salut public instaurées en matière de restriction de crédit ont même pu être suspendues à partir du 1^{er} avril 1952, c'est-à-dire encore avant l'entrée en vigueur de la loi. Seule la disposition générale d'après laquelle le montant des liquidités doit au moins représenter 40 % des comptes créiteurs fut provisoirement maintenue. En ce qui concerne les banques commerciales, les banques agricoles et les banques d'épargne, cette disposition générale est devenue caduque par la suppression, le 1^{er} mars 1953, des groupements professionnels de ces secteurs, et pour les agents de change, par la suppression, en date du 28 novembre 1953, de l'article 19 de l'arrêté de 1945 sur le déblocage.

Un second facteur de retard est qu'avant de pouvoir appliquer efficacement la loi sur le contrôle du crédit, il fallait trouver une solution à la trop grande liquidité des banques commerciales. A cet effet la Nederlandsche Bank a engagé, avec l'association néerlandaise des banquiers, des pourparlers qui ont abouti à d'heureux résultats le 19 février 1954.

Comme nous l'avons exposé dans un chapitre précédent, la grande liquidité des banques est liée étroitement à la mission qu'elles exercent dans le domaine des paiements. Cette tâche, elles l'ont reprise, pour une bonne part, aux pouvoirs publics (la Nederlandsche Bank). Aussi observe-t-on que les avoirs auprès des banques, et dès lors leurs moyens d'action, se développent au fur et à mesure que s'accroissent les réserves de change de la Nederlandsche Bank. Il s'agit de contrôler ces moyens afin que leur caractère véritable, à savoir la contre-valeur de la part de la circulation monétaire gérée par les banques commerciales, apparaisse plus nettement, et qu'ils ne puissent plus servir de base à des opérations actives de crédit de la part des banques.

Les mesures prises dans le cadre des arrangements monétaires rendus applicables à partir du 19 février 1954, visent principalement à diminuer les liquidités excédentaires du système bancaire.

Ces mesures consistent en premier lieu en un gentlemen's agreement conclu individuellement avec un certain nombre de banques, et en vertu duquel celles-ci s'engagent à conserver, sous forme de réserves auprès de la Nederlandsche Bank, un certain pourcentage des fonds en florins qui leur sont confiés, pour autant que ceux-ci dépassent fl. 10 millions. Ce pourcentage est fixé par la Nederlandsche Bank entre 0 et 15; il est réduit de moitié pour la première tranche de fl. 50 millions. Lors de la mise en application de cette mesure, le 22 mars 1954, il a été fixé à 5; la Nederlandsche Bank envisage de le porter graduellement à 10 (sans l'augmenter de plus d'un point par mois) si la situation sur le marché monétaire l'exige.

Depuis lors, les liquidités sur le marché monétaire ont été si abondantes que la Nederlandsche Bank a usé chaque mois des pouvoirs qui lui ont été conférés. Le 22 juin 1954, le pourcentage a été porté à 8. On estime à fl. 400 millions le montant que les banques sont tenues de conserver sans intérêt auprès de la banque centrale, en vertu de la nouvelle réglementation.

Le but visé par ces mesures ne laisse aucun doute. Selon que les liquidités monétaires augmentent ou diminuent en fonction du mouvement des réserves or et devises, le coefficient des réserves obligatoires est relevé ou abaissé afin d'immobiliser une partie de ces liquidités. En contrepartie de la circulation monétaire gérée par les banques, celles-ci financent désormais une partie de l'encaisse or et devises servant de couverture à la circulation monétaire totale.

Les mesures précitées comportent, en second lieu, une consolidation des effets du Trésor détenus par les banques. C'est la continuation d'une politique déjà suivie depuis quelque temps. Nous avons dit plus haut qu'au cours des dernières années les promesses à court terme du Trésor ont été remplacées petit

à petit par des billets du Trésor à trois et cinq ans (voir tableau IV). En vertu de la réglementation qui vient d'entrer en vigueur, une partie importante de ces effets est convertie en certificats du Trésor d'une durée moyenne de 10 ans (8, 10 et 12 ans). Ces certificats ne peuvent être souscrits que par des banques et ne sont négociables qu'entre banques ayant adhéré au gentlemen's agreement. De cette façon la couverture de la circulation monétaire gérée par les banques a été rendue plus stable. Par ailleurs, il est prévu que cette couverture pourra éventuellement être adaptée à l'évolution des fonds confiés aux banques, par des avances et, sous certaines conditions, par l'achat des certificats par la Nederlandsche Bank à un tarif spécial.

L'émission des certificats du Trésor précités doit être approuvée par une loi. A cet effet, un projet a été présenté et discuté au Parlement (1). En attendant l'entrée en vigueur de cette loi, on a procédé, à titre provisoire, à l'émission de billets du Trésor spéciaux à cinq ans. Douze cents millions de florins de ces titres ont été placés auprès des banques. Ils seront convertis en temps utile en certificats du Trésor définitifs.

Grâce aux arrangements indiqués ci-dessus, la situation au point de vue liquidité des banques a été dans une large mesure assainie. On est heureux de constater que ces arrangements ont été en grande partie librement consentis sous forme d'un gentlemen's agreement auquel, d'après le montant des fonds confiés aux banques, 97 % des banques commerciales ont adhéré. On peut en déduire que les milieux bancaires ont reconnu la position spéciale qu'occupent les banques commerciales, ce qui n'était pas encore généralement le cas lors des discussions de la loi sur le contrôle du crédit.

En même temps qu'on réduisait ainsi la liquidité des banques, on préparait par d'autres mesures l'exécution de l'article 10 de la loi sur le contrôle du crédit, article qui prévoit le contrôle social et économique des banques commerciales. Ce point entre aussi dans le cadre des consultations de la Nederlandsche Bank avec l'Association néerlandaise des banquiers, et les résultats ont été également favorables. Un accord a été réalisé au sujet du contenu de deux instructions à donner par la Nederlandsche Bank aussitôt que les circonstances l'exigeront. La première vise à imposer éventuellement une couverture monétaire, sous forme liquide, proportionnée au montant des fonds confiés aux banques. Ce coefficient de couverture sera au moins de 30 et au plus de 40 ou 45, selon les circonstances. Il va sans dire que les certificats du Trésor dont il a été question ci-dessus, ne constituent pas des liquidités dans le sens de l'instruction.

La deuxième prescription prévoit l'établissement éventuel d'un plafond de crédit à appliquer en des

(1) Leningwet 1954, session 1953/54, n° 3.432.

circonstances qui exigent une intervention plus poussée que la fixation d'un pourcentage minimum de liquidités.

On est également heureux de constater qu'un accord de principe pour l'application de la loi sur le

contrôle du crédit a été réalisé par la libre adhésion des intéressés. Ceci justifie l'espoir que les discussions prochaines sur la prolongation de cette loi, qui constitue un élément indispensable de la structure financière et économique actuelle, seront plus fructueuses que ce ne fut le cas en 1951.

LA BALANCE DES PAIEMENTS

DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE EN 1953

La balance des paiements de l'U.E.B.L. en 1953, établie d'après la méthode exposée antérieurement dans ce *Bulletin* (1), est présentée ci-après dans deux schémas différents, identiques à ceux qui ont été utilisés lors de la publication des données relatives à l'année 1952 (2).

Rappelons brièvement que la première présentation — celle du tableau I — rassemble dans un premier groupe de rubriques les transactions sur biens et services, les donations privées, les mouvements de capitaux privés et les amortissements des emprunts extérieurs, c'est-à-dire les transactions dont le solde doit être financé par des interventions nettes des pouvoirs publics et du système bancaire; les modalités de ces interventions sont ensuite décrites dans le second volet du tableau.

La deuxième présentation — celle du tableau II — correspond au schéma-type utilisé par le Fonds Monétaire International (3). Axée sur le concept d'investissement extérieur, elle met en regard les transactions courantes effectuées au cours de la période sous revue et les variations des avoirs extérieurs nets privés, officiels et bancaires, observées pendant la même période.

Il n'est pas inutile d'attirer l'attention à nouveau sur le fait que les balances des paiements publiées dans ce *Bulletin* sont basées, en ordre tout à fait principal, sur les transferts effectués entre résidents et non-résidents par l'intermédiaire du système bancaire belgo-luxembourgeois, les transactions qui

n'ont pas donné lieu à transfert n'étant recensées que dans les cas peu nombreux où elles sont connues avec exactitude. Le relevé des transactions extérieures que l'on trouvera ci-après n'est donc pas exhaustif — une des principales omissions concerne les recettes et dépenses de tourisme financées sans l'intervention du système bancaire — mais il n'a pas été jugé expédient, au stade actuel, de le compléter par des évaluations qui revêtiraient nécessairement un caractère largement conjectural.

*
**

EVOLUTION DE LA BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS

Du tableau I, il ressort que les transactions extérieures de l'U.E.B.L. à financer par les pouvoirs publics et le système bancaire se sont soldées en 1953 par un déficit de 2,9 milliards de francs. En 1952, elles avaient laissé un solde créditeur de 4,1 milliards. Cette évolution trouve son origine dans celle des échanges de marchandises avec l'étranger. La tendance déficitaire réapparue dans la balance commerciale de l'U.E.B.L. au second semestre de 1952 s'est maintenue sans discontinuer en 1953, le ralentissement des exportations n'ayant pas été compensé par un mouvement semblable des importations.

Comme une étude détaillée du commerce extérieur de l'U.E.B.L. doit paraître dans un des prochains numéros de ce *Bulletin*, il suffira d'en décrire ici l'évolution à grands traits.

Calculé sur la base des statistiques douanières, le déficit de la balance commerciale s'est élevé en moyenne à 680 millions de francs par mois. Il a atteint son maximum au troisième trimestre avec une moyenne mensuelle de 944 millions.

La contraction de la valeur globale des exportations est due à une baisse très marquée des prix; en effet, dans l'ensemble, le volume des ventes à l'étranger s'est assez nettement accru. Les impor-

(1) Cf. « L'enregistrement des transactions internationales et l'établissement de la balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en 1947 », avril 1949, pp. 169-185, et « La balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise pour 1950 », septembre 1951, pp. 67-69.

(2) Cf. « La balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en 1952 », *Bulletin d'Information et de Documentation*, juillet 1953, pp. 10-27.

(3) Quoique présentées suivant le schéma-type du Fonds Monétaire International, les données reprises au tableau II ne coïncident pas exactement, en raison de certaines divergences de méthodes dans l'élaboration des données, avec celles qui sont publiées par cet organisme dans ses annuaires. La principale de ces divergences est due au traitement des exportations et des importations évaluées sur la base des statistiques douanières dans les tableaux du Fonds Monétaire, sur la base des recettes et dépenses de change dans ceux de la Banque.

tations ont également augmenté en volume, mais le repli des cotations a été plus limité en ce qui les concerne.

Les transactions commerciales avec le reste du monde, exprimées en termes réels, se sont donc

Tableau I.

Balance générale des paiements de l'U.E.B.L.
Années 1952 et 1953
(en millions de francs)

	1952	1953
A. Opérations à financer :		
1. Opérations sur marchandises :		
Exportations f.o.b.	109.736	97.964
Importations f.o.b.	102.650	99.814
Solde...	+ 7.086	— 1.850
Arbitrages sur marchandises ...	+ 1.398	+ 1.975
Travail à façon	+ 2.969	+ 2.468
Or non monétaire	+ 121	+ 191
Total...	+11.574	+ 2.784
2. Transactions invisibles :		
Déplacements à l'étranger ...	— 1.751	— 1.110
Transports	— 4.923	— 2.512
Primes et indemnités d'assurances	— 235	+ 14
Revenus d'investissements ...	+ 835	+ 768
Transactions gouvernementales non comprises ailleurs	+ 813	— 880
Ouvriers frontaliers et travailleurs étrangers	+ 712	+ 753
Divers	— 118	— 133
Total...	— 4.667	— 3.100
3. Total des transactions sur biens et services (3 = 1 + 2) ...	+ 6.907	— 316
4. Donations privées	+ 199	+ 481
5. Mouvement des capitaux privés	— 2.160	— 2.762
6. Amortissement de dettes extérieures	— 1.668	— 331 ¹
7. Erreurs et omissions	+ 773	+ 30
8. Solde global à financer (8 = 3 à 7)	+ 4.051	— 2.898
B. Opérations de financement :		
a) Interventions des pouvoirs publics ² :		
9. Emprunts et prêts à long terme	+ 3.551	+ 673
10. Emprunts et prêts à court terme	+ 4.883	+ 482
11. Dons officiels	+ 400	+ 150
12. Total (12 = 9 à 11)	+ 8.834	+ 1.305
b) Interventions du système bancaire ³ :		
13. Banque Nationale de Belgique:		
Encaisse en or	(+ 3.410)	(+ 3.605)
Accords de paiement	(— 4.127)	(— 1.249)
Arrangements financiers	(+ 231)	(— 476)
Hors accords de paiement	(+ 3.774)	(— 1.257)
14. Caisse d'Epargne du Grand-Duché de Luxembourg :		
Encaisse or	—	(— 12)
15. Banques privées belges et luxembourgeoises ⁴	(+ 9.597)	(— 2.204)
c) Total des opérations de financement [c) = a) — b)] ...	— 4.051	+ 2.898

¹ Y compris 994 millions remboursés par les Pays-Bas (prêt O.E.C.E.).

² Excédent de recettes +; excédent de dépenses —.

³ Augmentation de créances et d'avoirs, diminution d'engagements +; diminution de créances et d'avoirs, augmentation d'engagements —.

⁴ Y compris les réserves de change vis-à-vis de la Colonie.

développées, mais les termes d'échange se sont détériorés.

La tendance à la restauration de l'équilibre dans l'orientation géographique des courants commerciaux, observée à partir du deuxième semestre de 1952, s'est encore quelque peu accentuée.

Les échanges avec les pays de l'Union Européenne de Paiements, qui représentent plus des deux tiers de l'ensemble du commerce extérieur, se sont soldés par un déficit modéré, alors que la balance commerciale de l'année précédente laissait encore apparaître un boni (4).

En même temps que disparaissait l'excédent envers les pays de l'U.E.P., le solde débiteur des relations commerciales avec la zone dollar tendait à se résorber, sous l'influence conjuguée d'une réduction des importations et d'une augmentation des exportations.

Ce retour de l'ensemble des échanges commerciaux avec l'étranger à une situation plus normale a permis d'alléger une nouvelle fois les mesures prises dès 1951 pour favoriser une réorientation du commerce extérieur.

Les règlements relatifs aux opérations sur marchandises n'ont plus laissé qu'un boni de 2,8 milliards de francs contre 11,6 l'année précédente.

Ces règlements comprennent, outre les recettes d'exportation et les paiements d'importation, les opérations d'arbitrage sur marchandises et de travail à façon, ainsi que les mouvements d'or non monétaire. Le solde constitué par la différence entre les recettes d'exportation et les dépenses d'importation, calculées sur une base f.o.b., est devenu déficitaire à raison de 1,8 milliard. Ce déficit se compare à un excédent de 7,1 milliards en 1952. La moins-value des recettes d'exportation, qui atteint près de 11,8 milliards, est la cause de ce renversement, les dépenses dues aux importations n'ayant diminué que de 2,8 milliards par rapport à celles de l'année précédente.

Le solde excédentaire des opérations d'arbitrage sur marchandises s'élève à près de 2 milliards, contre 1,4 milliard en 1952. On sait que ces opérations, appelées aussi opérations de transit financier ou opérations triangulaires, avaient été limitées dès 1951 à celles qui ne pouvaient accroître l'excédent de l'U.E.B.L. à l'U.E.P. C'est-à-dire que l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change n'autorisait les achats de marchandises à un pays membre de l'U.E.P. que pour revente à un autre pays, membre ou non. Par contre, il écartait les reventes dans la zone de l'U.E.P. de marchandises achetées en dehors de cette zone.

Outre ces restrictions d'ordre financier, les opérations de transit sont restées soumises en 1953 aux

(4) Les causes de ce revirement ont été analysées dans ce Bulletin. Cf. « L'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et l'Union Européenne de Paiements », mai 1954, pp. 303-304.

limitations, d'ordre économique, qui résultent des engagements internationaux souscrits par l'U.E.B.L. ou qui visent à réserver certains contingents limitatifs à l'industrie belge.

Le travail à façon a procuré des rentrées nettes de 2,5 milliards, soit un montant quelque peu inférieur à celui de l'année précédente, qui atteignait près de 3 milliards.

Les mouvements d'or non monétaire sont demeurés faibles; ils se soldent comme l'année précédente par un léger excédent.

La réduction du solde déficitaire des transactions « invisibles » — 3,1 milliards de francs contre 4,7 milliards en 1952 — tient surtout à une diminution du déficit enregistré au titre de frais de transport et à l'inversion du solde des transactions gouvernementales. Les causes de ces diverses modifications seront analysées en détail ci-après.

L'évolution plus favorable de l'ensemble des opérations invisibles ne compense que dans une faible mesure la diminution du boni laissé par les opérations sur marchandises; aussi les opérations sur biens et services laissent-elles dans l'ensemble un déficit de 0,3 milliard, contre un excédent de 6,9 milliards l'année précédente.

Les opérations à financer comprennent en plus des transactions sur biens et services, les donations privées, les mouvements de capitaux privés et les amortissements contractuels des dettes extérieures.

L'apport net de devises résultant des donations privées s'est quelque peu accru; il est passé d'une année à l'autre de 0,2 à 0,5 milliard. De leur côté, les mouvements des capitaux privés ont provoqué une sortie nette de devises de près de 2,8 milliards de francs, contre 2,2 milliards en 1952. Quant aux amortissements contractuels des crédits extérieurs, ils ont nécessité des dépenses en devises d'un montant de 0,3 milliard, compte tenu du remboursement par les Pays-Bas d'une partie du prêt que le Trésor belge avait consenti à ce pays au début de 1950, dans le cadre du second accord de compensation et de paiement intereuropéen. En 1952, l'amortissement des dettes extérieures avait exigé un prélèvement de 1,7 milliard sur les réserves de change.

Au total les règlements avec l'étranger ont laissé un déficit de 2,9 milliards de francs contre un excédent de 4,1 milliards l'année précédente.

Ce déficit a été financé par des emprunts à l'étranger et par un prélèvement sur les réserves de devises du système bancaire. Les dons reçus de l'étranger n'ont plus atteint que 150 millions de francs, contre 400 millions en 1952.

Le nouvel endettement net à long terme envers l'étranger est demeuré limité. En effet, l'Etat belge n'a pas conclu de nouveaux emprunts extérieurs à long terme en 1953, mais il a effectué un prélèvement sur le prêt de 30 millions de dollars qui

lui fut accordé en novembre 1951 par la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.

Les entrées et les sorties de capitaux officiels à court terme, quoique représentant des montants assez élevés, se sont pratiquement compensées. Le solde des nouveaux engagements nets envers l'étranger est de 0,5 milliard, contre un endettement net de près de 4,9 milliards l'année précédente. Les emprunts et les prêts à court terme comprennent essentiellement des opérations avec la Banque des Règlements Internationaux et avec la Colonie. Rappelons toutefois qu'en 1952 les mouvements de capitaux officiels à court terme avaient été influencés par une modification purement technique des méthodes de comptabilisation des engagements de l'U.E.B.L. envers la Colonie; une partie des engagements en francs belges du système bancaire envers le Congo avait été convertie en certificats du Trésor belge à court terme, à la suite du transfert des fonctions de banque d'émission de la Banque du Congo Belge à la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. Il en était résulté un accroissement des réserves de change compensé par une augmentation simultanée des engagements du Trésor belge envers la Colonie.

L'intervention du système bancaire dans le financement du déficit des règlements extérieurs s'élève à 1,6 milliard de francs. Cette contribution a été fournie exclusivement par les banques privées, sous forme d'un accroissement de leurs engagements nets envers l'étranger. Par contre, les réserves de change de la Banque centrale se sont accrues de près de 0,6 milliard de francs et l'institut d'émission a pu, en outre, remplacer une partie de ses créances sur l'étranger par des avoirs en or.

Il nous paraît utile de rappeler ici que l'accroissement de 12,9 milliards des réserves de change bancaires en 1952, était en partie purement comptable. Il provenait à concurrence de 7 milliards environ d'une modification des méthodes de comptabilisation des engagements en francs belges de la Métropole envers la Colonie, à la suite du transfert des fonctions de banque d'émission de la Banque du Congo Belge à la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

L'accroissement, en 1952, des réserves de change bancaires résultant de transactions réelles avec l'étranger et susceptible de provoquer une expansion monétaire, atteignait 6 milliards de francs environ. C'est évidemment à ce dernier montant qu'il faut comparer la diminution de 1,6 milliard des réserves de change bancaires survenue en 1953.

La contraction monétaire résultant de ce déficit des paiements extérieurs a été compensée et au delà par une expansion du crédit au secteur privé et surtout au secteur public, de sorte que le stock monétaire à la disposition de l'économie belge s'est accru de près de 6,3 milliards en 1953.

*
**

ANALYSE DE LA BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS.

Sur la base du tableau II, dans lequel les transactions extérieures de l'U.E.B.L. se trouvent regroupées d'après le schéma-type proposé par le Fonds Monétaire International, quelques indications complémentaires seront données ci-dessous sur les composantes des montants inscrits dans les principales rubriques.

Transactions courantes.

OPERATIONS SUR MARCHANDISES.

Ces opérations comprennent essentiellement les recettes d'exportation et les dépenses d'importation, calculées sur une base f.o.b. Il a déjà été exposé dans ce *Bulletin* (5) pourquoi il est préférable d'inscrire dans la balance des paiements le montant des règlements financiers résultant des exportations et des importations plutôt que les montants recensés

Tableau II.

Balance des paiements de l'U.E.B.L. — Année 1953
Présentation selon le schéma du Fonds Monétaire International
(en millions de francs)

Transactions courantes	Crédit Recettes	Débit Dépenses	Crédit (+) ou Débit (-) nets	Mouvement des capitaux et de l'or monétaire	Accroissement (+) ou diminution (-)		
					Avoirs à l'étranger et or monétaire	Engagements envers l'étranger	Avoirs nets à l'étranger ou or monétaire
1. Opérations sur marchandises f.o.b.	108.939	106.346	+ 2.593	Secteur privé (non compris les banques) :			
2. Mouvement de l'or non monétaire	757	566	+ 191	11. Capitaux à long terme .			} + 2.762
3. Déplacements à l'étranger	1.764	2.874	- 1.110	12. Capitaux à court terme .			
4. Transports	7.824	10.386	- 2.512	Secteur officiel et bancaire :			
5. Primes et indemnités d'assurances	728	714	+ 14	13. Capitaux à long terme .	- 194	+ 148	- 342
6. Revenus d'investissements	4.592	3.824	+ 768	13.1 Prêts et emprunts	+ 800	+ 1.473	- 673
7. Transactions gouvernementales non comprises ailleurs	1.466	2.346	- 880	13.2 Amortissements .	- 994	- 1.325	+ 331
8. Transactions courantes diverses (8.1 + 8.2) ...	8.228	7.608	+ 620	14. Capitaux à court terme .			- 5.668
8.1 Ouvriers frontaliers et travailleurs étrangers	2.433	1.680	+ 753	14.1 Accords de paiement	- 2.552	- 1.145	- 1.407
8.2 Autres transactions diverses	5.795	5.928	- 133	14.2 Engagements envers le F.M.I. et la B.I.R.D.		71	+ 71
Total biens et services .	133.732	134.048	- 316	14.3 Engagements nets en francs belges envers la Colonie .			+ 1.294
9. Donations (9.1 à 9.3) .	1.372	741	+ 631	14.4 Autres engagements envers des institutions officielles et bancaires ...		+ 4.171	- 4.171
9.1 Envois privés	1.222	741	+ 481	14.5 Autres avoires et engagements ...	- 1.593	- 138	- 1.455
9.2 Réparations				15. Or monétaire	+ 3.593		+ 3.593
9.3 Dons gouvernementaux	150		+ 150				
10. Total des transactions courantes (1 à 9)	135.104	134.789	+ 315	16. Total du mouvement des capitaux et de l'or monétaire			+ 345
Erreurs et omissions ...			+ 30				
Total général ...			+ 345				

par les statistiques douanières, et pourquoi ces derniers dépassent normalement les recettes d'exportation et les dépenses d'importation.

Rappelons néanmoins que les principales divergences entre les deux séries de statistiques proviennent entre autres des causes suivantes : les dépenses d'importation sont recensées sur une base f.o.b. alors que les statistiques douanières relèvent les importations sur base c.i.f.; la balance reprend les règlements effectués au cours de l'année, quelle que soit la date des exportations ou des importations génératrices du transfert; les statistiques douanières comprennent, outre les exportations et les importa-

tions véritables, les exportations temporaires et les réexportations ainsi que les importations temporaires et les réimportations (6); certaines transactions commerciales avec l'étranger, telles les fournitures de gaz et de courant électrique ainsi que les livraisons de marchandises aux bases étrangères établies en

(5) Cf. « La balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en 1952 », juillet 1953, pp. 11-14.

(6) Ces opérations ont atteint les montants suivants :

	1952	1953
	(millions de frs)	
Importations temporaires	11.165	10.189
Réimportations	591	825
Exportations temporaires	485	622
Réexportations	16.121	13.491

Belgique, ne sont pas recensées dans les statistiques douanières, alors que les fournitures de provisions de bord, qui doivent être considérées comme des recettes de transport, y sont mentionnées.

Pour ces diverses raisons, la plupart des pays qui disposent de renseignements comptables sur les règlements financiers inhérents aux importations et aux exportations de marchandises, inscrivent ceux-ci dans leur balance des paiements, de préférence aux données fournies par les statistiques douanières. Ils y apportent d'ailleurs certaines rectifications pour tenir compte notamment d'opérations qui ne donnent pas nécessairement lieu à règlement financier, telles les opérations de troc ou de compensation privée.

C'est ainsi que pour l'U.E.B.L. les recettes d'exportation et les dépenses d'importation ont été majorées de 1.345 millions de francs en 1953 pour tenir compte des opérations de troc. On sait que ces opérations sont admises, moyennant autorisation spéciale, pour remédier à l'absence ou au mauvais fonctionnement des accords de paiement et à la pénurie de francs belges dont souffrent certains pays. D'ailleurs le troc n'est pas autorisé, en principe, avec les pays de l'U.E.P. (7).

Une deuxième rectification — qu'il a été possible d'opérer à partir de cette année — consiste à modifier les montants des recettes d'exportation pour tenir compte des ventes à l'étranger qui ont donné

Tableau III.

Opérations sur marchandises
(en millions de francs)

	1952			1953		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
Exportations et importations f.o.b. ¹	109.736	102.650	+ 7.086	97.964	99.814	— 1.850
Opérations d'arbitrage	6.881	5.483	+ 1.398	7.722	5.747	+ 1.975
Travail à façon	3.669	700	+ 2.969	3.253	785	+ 2.468
Total ...	120.286	108.833	+ 11.453	108.939	106.346	+ 2.593
Or non monétaire	683	562	+ 121	757	566	+ 191

¹ Y compris des opérations de troc, pour un montant de 918 millions de francs en 1952 et de 1.345 millions en 1953.

lieu à l'octroi, au bénéfice des acheteurs, de crédits commerciaux financés par le système bancaire. Cette rectification s'impose du fait que l'escompte par le système bancaire d'acceptations bancaires ou commerciales représentatives d'exportations a la même incidence monétaire que le règlement au comptant des exportations.

Enfin, une troisième rectification qu'il y aurait lieu d'apporter ces dernières années aux montants extraits des statistiques de l'Institut du Change, résulte d'un changement survenu vers la fin de 1951 dans la réglementation du contrôle des changes. Pour freiner le développement rapide de son excédent à l'U.E.P., l'U.E.B.L. a pris dès 1951 une série de mesures dont celle qui consiste à lever, pour les devises U.E.P., l'obligation générale imposée aux exportateurs de céder à une banque agréée le produit de leurs exportations. Par conséquent, le produit des exportations vers les pays de l'U.E.P., lesquelles représentent environ 70 p.c. des ventes totales à l'étranger, ne doit plus être obligatoirement rapatrié et, s'il l'est, il ne doit plus être cédé à une banque agréée. Il semble bien que les exportateurs aient fait un certain usage de cette autorisation; en effet, alors que les années précédentes, les recettes d'exportation étaient régulièrement inférieures de 6 à 7 p.c. au montant des exportations relevé par les statistiques douanières, cet écart a atteint environ 10 p.c. en 1952 et environ 15 p.c. en 1953. Cependant, comme d'autres facteurs peuvent également être à l'origine de cette divergence, nous n'avons pas cru devoir rectifier, sur la base d'une estimation nécessairement grossière, le montant des recettes d'exportation

inscrit dans les statistiques de l'I.B.L.C., d'autant plus que, comme par le passé, la balance établie par nous recense en ordre principal les règlements bancaires réalisés pendant la période considérée et que les transactions avec l'étranger n'impliquant aucun transfert de change ne sont relevées que dans la mesure où elles sont connues avec exactitude, ce qui n'est manifestement pas le cas ici.

Quoi qu'il en soit, sur la base des statistiques douanières rectifiées (8), les exportations se sont élevées à 115,8 milliards de francs et les importations à 111,9 milliards, soit 6,9 milliards au crédit et 5,5 milliards au débit en plus que les chiffres inscrits dans la balance des paiements. En tenant compte de ce qui a été dit plus haut au sujet de la non-cession aux banques agréées du produit des exportations vers les pays de l'U.E.P. et sous les réserves qu'imposent les lacunes de la documentation disponible, on peut admettre que le ralentissement conjoncturel et la concurrence aiguë sur les marchés extérieurs se sont traduits par un accroissement des crédits commerciaux reçus ou accordés par l'U.E.B.L.

(7) Cf. « Les opérations de troc et de transit au cours de l'année 1953 », *Bulletin commercial belge*, avril 1954, pp. 36-40.

(8) Cette rectification comporte :

- le remplacement de la valeur c.i.f. des importations par une valeur f.o.b.;
- l'élimination des achats et des ventes d'or non monétaire;
- l'élimination des fournitures de provisions de bord;
- l'élimination des importations temporaires et des réexportations ainsi que des exportations temporaires et des réimportations;
- l'incorporation des importations et exportations d'énergie électrique et de gaz.

Les opérations sur marchandises comprennent, outre les exportations et les importations proprement dites, les opérations de transit ou d'arbitrage financier et les résultats du travail à façon.

Les limitations tant d'ordre économique que d'ordre financier auxquelles les opérations de transit demeurent soumises ont été évoquées plus haut. D'après le rapport de la Sous-Commission du Troc et du Transit (9), les demandes de transit se seraient multipliées en 1953 (1862 contre 1431 en 1952), mais la proportion des refus aurait suivi le mouvement, vu la nécessité de limiter les transits à destination de certains pays où le marché devait être réservé aux produits belges. Des 1.862 demandes introduites en 1953, 1.083 seulement furent admises, alors que l'année précédente 881 demandes sur 1.431 avaient été agréées. De plus, les autorisations accordées donnèrent lieu à un pourcentage de réalisation plus faible : 20 p.c. des achats autorisés, contre 27 p.c. en 1952, et 26 p.c. des ventes autorisées, contre 30 p.c., furent réellement effectués.

Malgré cela, le montant global des recettes et des dépenses résultant des opérations de transit a quelque peu augmenté, de même que le solde normalement excédentaire qui représente le bénéfice de ces opérations.

Le travail à façon a constitué, comme l'année précédente, une source de recettes appréciable pour l'économie belge. On sait que le travail à façon concerne généralement des produits congolais, surtout

des minerais et des métaux non ferreux. A certains moments, la Belgique a également travaillé à façon des fines à coke américaines pour compte de la France, des laines étrangères et d'autres produits textiles. La valeur des produits congolais ayant reçu à façon un complément de main-d'œuvre dans la Métropole peut, suivant certaines études (10), être estimée à plus de 4 milliards de francs, départ Congo, soit environ 20 p.c. des exportations totales de la Colonie. Les destinataires ultimes de ces produits ont été, en 1953, les Etats-Unis, pour l'étain et le cobalt, et, pour le cuivre, la France, l'Allemagne Occidentale, l'Italie et la Suède.

Les mouvements d'or non monétaire comprennent les importations et les exportations d'or brut, mi-ouvré et ouvré, signalées par les statistiques douanières, les achats et les ventes d'or de la société Congor, à des fins médicales, industrielles ou artistiques, et quelques opérations effectuées aux guichets de la Banque Nationale de Belgique. Ils sont demeurés du même ordre de grandeur que l'année précédente, en dépit du fait que la quotité à concurrence de laquelle les producteurs congolais d'or ont pu vendre de l'or au marché par l'intermédiaire de la société belge Congor, a été portée le 1^{er} octobre 1953 de 60 à 90 p.c. Les achats d'or de Congor ont atteint 366 millions de francs, contre 438 millions l'année précédente; ses ventes d'or à l'étranger contre paiement en dollars se sont élevées à 310 millions contre 363 millions en 1952.

Tableau IV.

Or non monétaire
(en millions de francs)

	1952			1953		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
Exportations et importations d'or et d'ouvrages en or ¹	315	124	+ 191	433	184	+ 249
Ventes et achats de la Société Congor ...	363	438	— 75	310	366	— 56
Ventes et achats de la Banque Nationale de Belgique	5	—	+ 5	14	16	— 2
Total ...	683	562	+ 121	757	566	+ 191

¹ D'après les statistiques douanières (positions tarifaires No 685, 688, 688a, 688b, 690) à l'exclusion des importations en provenance du Congo. Les importations cif. des statistiques douanières ont été converties en importations f.o.b.

OPERATIONS INVISIBLES.

La réduction du déficit des opérations invisibles entre l'U.E.B.L. et l'étranger, déjà observée en 1952, s'est poursuivie en 1953.

Les dépenses nettes affectées aux déplacements à l'étranger ont constitué un premier facteur de contraction du solde traditionnellement déficitaire des opérations invisibles. Les recettes sont en augmentation, alors que les dépenses diminuent. Mais il ne faut pas perdre de vue que les montants recensés dans la balance au titre de déplacements à l'étranger ne donnent pas une idée exacte du mouvement touristique, puisqu'ils ne comprennent

que les achats et cessions de devises aux touristes effectués par l'intermédiaire du système bancaire et des agents de change agréés. C'est ainsi que les montants comptabilisés comme recettes de tourisme correspondent à la valeur des devises régulièrement cédées par les voyageurs étrangers et à celle des billets belges cédés aux banques d'émission étrangères. Les montants recensés comme dépenses de tourisme correspondent à la valeur des devises délivrées aux Belges et aux Luxembourgeois pour leurs frais de voyage et de séjour à l'étranger (cures, études, etc.) et à celle des billets belges rachetés aux banques d'émission étrangères.

(9) Cf. « Les opérations de troc et de transit au cours de l'année 1953 », *op. cit.*, pp. 39-40.

(10) Cf. « Commerce extérieur du Congo Belge et du Ruanda Urundi en 1953 », *Bulletin mensuel de la Banque du Congo Belge*, mars 1954, p. 78.

Les modifications que certains pays étrangers apportent régulièrement à leur réglementation en matière d'octroi de devises à des fins touristiques et

geois en 1953, font encore défaut. Certains indices semblent cependant indiquer que le nombre de ces nuitées ne doit guère avoir dépassé le niveau de

Tableau V.

Opérations invisibles
(en millions de francs)

	1952			1953		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
1. Déplacements à l'étranger	1.431	3.182	— 1.751	1.764	2.874	— 1.110
2. Transports	6.277	11.200	— 4.923	7.824	10.336	— 2.512
3. Primes et indemnités d'assurances	840	1.075	— 235	728	714	+ 14
4. Revenus d'investissements	4.944	4.109	+ 835	4.592	3.824	+ 768
5. Transactions gouvernementales non comprises ailleurs	2.190	1.377	+ 813	1.466	2.346	— 880
6. Ouvriers frontaliers et travailleurs étrangers	2.365	1.653	+ 712	2.433	1.680	+ 753
7. Divers	5.381	5.499	— 118	5.795	5.928	— 133
Total ...	23.428	28.095	— 4.667	24.602	27.702	— 3.100

la possibilité de négocier des billets sur le marché libre, influencent nécessairement les montants des entrées et des sorties officielles de devises entraînées par le mouvement touristique. On constate néanmoins que, en 1953, l'accroissement du nombre des nuitées d'étrangers en Belgique et l'augmentation des recettes de tourisme sont approximativement du même ordre de grandeur. En effet, le nombre des nuitées d'étrangers en Belgique passe d'une année à l'autre de 1.794 à 2.160 milliers d'unités soit un accroissement de 20 p.c., tandis que les recettes de tourisme passent de 1.431 à 1.764 millions de francs, soit une augmentation de 23 p.c. Etant donné que les prix à la consommation sont demeurés relativement stables, ce parallélisme semble indiquer que l'intervention des banques et agents de change agréés dans l'encaissement des recettes de tourisme a été à peu près de la même importance que l'année précédente. Il y a toutefois lieu de signaler que la statistique belge des nuitées demeure, comme par le passé, sujette à caution; le nombre réel des nuitées passées dans les hôtels et pensions belges est probablement bien plus élevé que le nombre publié.

Les statistiques d'ensemble concernant les nuitées passées à l'étranger par les Belges et les Luxembour-

Tableau VI.

Nombre de nuitées des étrangers en Belgique
(en milliers d'unités)

Source : Institut National de Statistique.

Pays de résidence habituelle	1952	1953
Royaume-Uni	448	535
France	365	497
Pays-Bas	302	336
Allemagne occidentale	98	168
Suisse	50	55
Etats-Unis	174	189
Divers ¹	357	380
Total ...	1.794	2.160

¹ Luxembourg excepté.

l'année précédente. En effet, si les Belges et les Luxembourgeois ont à nouveau consacré en 1953 une part croissante de leur budget aux voyages, il semble bien que la tendance à affecter une plus grande partie de ces dépenses aux déplacements à l'intérieur des frontières se soit maintenue : le nombre de nuitées passées par les Belges et les Luxembourgeois dans les hôtels et pensions belges a été de 6.973.639 contre 6.243.120 en 1952 et 4.858.815 seulement en 1951 (11). Par contre, le nombre de nuitées d'hôtes belges et luxembourgeois dans les hôtels et pensions suisses est tombé de 869.232 à 851.528 (12).

Tableau VII.

Recettes et dépenses du tourisme et des voyageurs
Répartition par devises
(en millions de francs)

Devises	Recettes		Dépenses	
	1952	1953	1952	1953
Livres sterling	415	481	99	106
Francs français	228	213	610	514
Florins	37	39	250	394
Francs suisses	60	20	1.202	701
Lires	20	34	310	569
Dollars U.S.A. et canadiens	292	286	347	234
Deutsche Marks	53	84	179	113
Divers	326	607	185	243
Total ...	1.431	1.764	3.182	2.874

Le tableau VII relève les apports et les sorties de devises résultant du mouvement touristique et recensés comme tels par le système bancaire. Ces chiffres ne doivent pas être rapprochés de ceux du ta-

(11) L'augmentation considérable de 1951 à 1952 du nombre des nuitées provient en partie d'une amélioration des contrôles qui s'est traduite par un relèvement des chiffres d'environ 3 à 5 p.c.

(12) « Le mouvement hôtelier en 1953 » *La vie économique*, février 1954, p. 51.

bleau VI : les étrangers peuvent financer leurs dépenses de séjour en U.E.B.L. au moyen d'une devise autre que la leur, et les Belges et Luxembourgeois ne dépendent pas nécessairement des devises du pays qu'ils visitent dans ce même pays.

Le facteur le plus important de la réduction du déficit des opérations invisibles réside, cette année encore, dans les fluctuations des *recettes et dépenses de transport*.

L'amélioration survenue dans ce domaine provient à la fois d'un accroissement des recettes et d'une diminution des dépenses.

Les recettes accrues résultent d'une utilisation plus intense des moyens de transport et des installations portuaires de l'U.E.B.L. Le nombre de navires étrangers entrés dans les ports belges est passé d'une année à l'autre de 15.252 à 17.011 unités avec un tonnage global de 29.264 et de 34.907 milliers de tonnes de jauge. Le volume des marchandises ayant transité par la Belgique a atteint 10.757 milliers de tonnes contre 10.424 milliers de tonnes en 1952. Par contre, les provisions de bord livrées aux navires étrangers, également inscrites sous cette rubrique, ne s'élèvent qu'à 733 millions de francs contre 818 millions l'année précédente.

Le recul des dépenses de transport résulte notamment d'une nouvelle baisse des frets maritimes; les quantités importées sont demeurées pratiquement stables.

Tableau VIII.

**Indice des quantités importées
et des frets maritimes**

	1952	1953
Indice des quantités importées ¹ ...	96,9	97,8
Indice des frets maritimes ²	364	319

¹ Commerce spécial et transit cumulés, base 1936-1938 = 100.
Source : Institut National de Statistique.

² Atlantique et Méditerranée, base 1936-1938 = 100.
Source : Institut National de Recherches Economiques et Sociales.

Rappelons cependant que si par suite de certaines opérations de compensation effectuées à l'intérieur de la rubrique « transports » (13), les recettes et les dépenses reprises sous cette rubrique peuvent être sous-évaluées, le solde ne s'en trouve cependant pas affecté et garde par conséquent toute sa signification.

Les recettes et les dépenses dues aux opérations d'*assurances* se sont pratiquement compensées alors que, les années précédentes, elles se soldaient régulièrement par un léger déficit. On sait que les montants inscrits dans cette rubrique représentent essentiellement des soldes résultant de la compensation des primes et des sinistres.

Les recettes et les dépenses imputables aux *revenus des capitaux* transférés par voie bancaire accusent un recul par rapport à l'année précédente; il en est de même du solde excédentaire.

(13) Cf. « La balance des paiements de l'U.E.B.L. en 1952 », *op cit.*, p. 16.

Du côté des recettes, les transferts de revenus peuvent avoir été freinés par l'autorisation, dont ont continué à bénéficier les détenteurs de capitaux, de ne pas céder aux banques agréées les devises U.E.P. provenant du rapatriement de capitaux ou de revenus. Rappelons en outre que, pendant toute l'année 1953, les transferts aux banques agréées de capitaux ou de revenus en provenance des pays de l'U.E.P. sont demeurés soumis à un blocage partiel et temporaire.

Les intérêts perçus sur les crédits officiels accordés dans le cadre des accords de paiement n'ont plus atteint que 11 millions de francs contre 63 millions en 1952, tandis que les intérêts perçus sur les avances à l'U.E.P. sont passés d'une année à l'autre de 323 à 334 millions de francs. Par contre, l'U.E.B.L. a dû transférer à l'étranger un montant de 30 millions de francs en règlement des intérêts afférents aux crédits reçus dans le cadre d'accords de paiement et un montant de 528 millions de francs à titre d'intérêts sur les emprunts extérieurs. En 1952, ces transferts s'étaient élevés respectivement à 35 et 499 millions.

Le solde des *transactions gouvernementales non comprises ailleurs* est devenu déficitaire en 1953 sous l'influence conjuguée d'une diminution des recettes et d'un accroissement des dépenses.

La réduction des recettes résulte d'une modification de la méthode de comptabilisation de la part belge dans les droits compensateurs qui frappent les exportations de beurre hollandais vers la Belgique. La part de ces droits versée au gouvernement belge par le gouvernement hollandais a été enregistrée les années précédentes au crédit du poste « Transactions gouvernementales ». Mais, en fait, le gouvernement hollandais n'intervient ici que pour opérer un prélèvement pour compte du gouvernement belge. Cette opération a exactement la même signification que l'imposition, par le gouvernement belge, d'un droit de douane sur le beurre hollandais et peut donc difficilement être considérée comme un règlement international. C'est pourquoi le montant des droits ristournés au gouvernement belge doit être déduit des dépenses afférentes aux importations de beurre hollandais, au lieu d'être enregistré au titre de recettes gouvernementales. La part versée au gouvernement belge de ces droits compensateurs sur les exportations de beurre hollandais s'est élevée approximativement à 190 millions de francs contre 229 millions en 1952.

La rubrique des transactions gouvernementales comprend, outre les recettes et les dépenses des postes diplomatiques à l'étranger, les contributions aux organismes internationaux et les débours du gouvernement belge en territoire colonial, 406 millions de recettes et 372 millions de dépenses pour les travaux d'infrastructure du NATO.

Les recettes et les dépenses au titre de *rémunérations du travail* n'ont guère fluctué d'une année à l'autre. Il s'agit essentiellement du transfert ou du

rapatriement de tout ou partie du salaire ou des économies sur salaire des travailleurs étrangers employés en U.E.B.L. ou des travailleurs belges ou luxembourgeois employés à l'étranger (principalement en France et aux Pays-Bas) comme frontaliers ou saisonniers.

En 1953 on a enregistré 13.268 départs d'ouvriers saisonniers vers la France, contre 15.602 départs en 1952. Mais le nombre des départs n'est pas très significatif : un seul ouvrier saisonnier effectue parfois plusieurs campagnes qui ne sont pas nécessairement de même durée. Quoi qu'il en soit, les rémunérations professionnelles officiellement rapatriées de France atteignent 2.220 millions de francs contre 2.015 millions l'année précédente; celles qui ont été rapatriées des Pays-Bas tombent de 111 à 52 millions de francs. D'autre part, l'U.E.B.L. a transféré par l'intermédiaire du système bancaire 382 millions de francs à la France et 62 millions aux Pays-Bas au titre de rémunération du travail. Le solde des dépenses résulte surtout du transfert des salaires des ouvriers mineurs travaillant dans les charbonnages belges. L'effectif des mineurs étrangers accuse une nouvelle régression; leur nombre total est descendu de 70.373 à fin décembre 1952 à 64.969 à fin décembre 1953, et le contingent des mineurs italiens de 50.049 à 44.654 entre les mêmes dates. Les transferts vers l'Italie au titre de rémunérations professionnelles, qui ne comprennent pratiquement que les envois de fonds aux familles des mineurs italiens, sont d'ailleurs en légère régression; ils se sont élevés à 1.032 millions de francs contre 1.115 millions en 1952.

Tableau IX.

Donations

(en millions de francs)

	1952			1953		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
Donations privées	668	469	+ 199	1.222	741	+ 481
Dons gouvernementaux	400		+ 400	150		+ 150
Total ...	1.068	469	+ 599	1.372	741	+ 631

Les envois privés de fonds (dons, soutiens, fonds de migrants) consistent principalement, pour la partie recettes, en rapatriements de fonds par les coloniaux. A partir de 1953, ils comprennent en outre un montant de 313 millions de francs correspondant à la péréquation effectivement versée à la Belgique, dans le cadre de la C.E.C.A., par les charbonnages allemands pour couvrir une partie des subventions accordées à l'industrie charbonnière belge en vue d'abaisser les coûts de production.

La partie des dépenses comprend principalement les subsides divers versés à des personnes et institutions coloniales.

Les dons gouvernementaux n'ont atteint qu'un

Les règlements placés sous la rubrique des *services divers* ont à nouveau laissé un déficit. Les trois catégories d'opérations — courtages et commissions, redevances pour films cinématographiques, brevets et droits d'auteur et opérations avec la C.E.C.A. —, que les statistiques permettent d'isoler dans cette rubrique, ont évolué comme suit :

	1952		1953	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Courtages et commissions ...	2.085	2.233	2.461	2.379
Redevances pour films cinématographiques, brevets et droits d'auteur	279	958	330	1.484*
Opérations avec la C.E.C.A.			387	245

Les règlements avec la C.E.C.A. comprennent, au crédit, les dépenses en francs belges de cet organisme international et, au débit, les transferts de l'industrie charbonnière et sidérurgique belge et luxembourgeoise à la C.E.C.A., obligatoires en vertu du système de prélèvements établi par la Haute Autorité pour couvrir ses dépenses administratives, ses interventions financières et sa contribution à l'encouragement de la recherche technique et économique. Ces transferts ont atteint 245 millions de francs en 1953 et les dépenses de la C.E.C.A. 387 millions.

DONATIONS.

Comme les années précédentes, l'U.E.B.L. a enregistré un excédent de peu d'ampleur au titre de donations.

montant réduit; il s'agit de dons inconditionnels reçus des Etats-Unis à titre d'aide mutuelle de défense.

Mouvement des capitaux et de l'or monétaire.

SECTEUR PRIVE.

Les opérations en compte capital du secteur privé se sont, ainsi qu'en 1952, soldées par une augmentation des avoirs nets extérieurs : l'accroissement a été de 2,8 milliards contre 2,2 milliards l'année précédente.

Cette augmentation est due en ordre tout à fait principal à un renforcement des investissements nets belgo-luxembourgeois à l'étranger. Comme en 1952,

on a observé également une contraction nette des investissements étrangers en territoire belgo-luxembourgeois, mais l'ampleur de ces désinvestissements a été toutefois sensiblement plus réduite.

Tableau X.

Mouvement des capitaux — Secteur privé
(en millions de francs)

	1952			1953		
	Entrées	Sorties	Soldes	Entrées	Sorties	Soldes
Liquidation et constitution d'investissements à l'étranger . Constitution et liquidation d'investissements privés étrangers en U.E.B.L.	2.934	4.065	—1.131	4.059	6.563	—2.504
Total...	1.809	2.838	—1.029	2.529	2.787	— 258
	4.743	6.903	—2.160	6.588	9.350	—2.762

SECTEUR OFFICIEL ET BANCAIRE.

Mouvement des capitaux à long terme.

Les mouvements de capitaux officiels à long terme n'ont pas été importants. Par solde, ils ont donné lieu à une rentrée nette de devises de 342 millions de francs.

L'U.E.B.L. a effectué un prélèvement de 673 millions de francs sur le prêt de 30 millions de dollars qui lui a été consenti en 1951 par la B.I.R.D. en contribution au financement du plan décennal pour le développement économique et social du Congo belge.

Par ailleurs, le Trésor belge a accordé au Ruanda-Urundi une avance récupérable et sans intérêt de 800 millions de francs, à affecter à l'exécution des budgets extraordinaires des territoires sous mandat; toutefois, comme les fonds ainsi transférés ont été investis en certificats de trésorerie métropolitains à moyen terme, dont la mobilisation a été assurée par le Trésor colonial, cette opération n'a pas eu d'incidence nette sur la balance des paiements de l'Union économique.

Les amortissements sur emprunts extérieurs des pouvoirs publics ont représenté 1.325 millions, dont 750 millions sur les emprunts contractés auprès de l'Eximbank en 1948 et 1952, mais ils ont été compensés à concurrence de 994 millions par le remboursement anticipé d'une fraction du prêt de 1,9 milliard que le Trésor belge avait consenti aux Pays-Bas au début de 1950, dans le cadre du second accord de compensation et de paiement inter-européen. Les décaissements nets au titre des amortissements ont donc atteint 331 millions.

Mouvement des capitaux à court terme et de l'or monétaire.

Les avoirs en accords de paiement — non compris les créances bilatérales détenues sur la France et le Royaume-Uni en règlement partiel des crédits hors quota en U.E.P. au 30 juin 1952 — se sont réduits de 1,4 milliard au cours de l'année.

Les crédits consentis en U.E.P. ont diminué de 1,5 milliard.

Le solde des avoirs et engagements bilatéraux ne s'est guère modifié, les créances et les dettes ayant fléchi parallèlement.

Les premières ont subi l'incidence de l'amortissement, à concurrence de 0,5 milliard, des avoirs anciens, consolidés dans le cadre de l'U.E.P. et non encore résorbés à fin 1952; pour le surplus, les excédents bilatéraux accumulés envers les pays de l'U.E.P. depuis la dernière compensation et les créances bilatérales sur d'autres pays étrangers étaient moins importantes à fin 1953 qu'un an auparavant.

Tableau XI.

Evolution des avoirs nets de l'U.E.B.L.
en accords de paiement
(en millions de francs)

	Montant au 31-12-1952	Montant au 31-12-1953	Mouvement au cours de 1953
1. Créance sur l'Union Européenne de Paie- ments	14.951	13.440	— 1.511
2. Avoirs bilatéraux sur l'étranger	2.286	1.245	— 1.041
3. Engagements bilaté- raux envers l'étran- ger	2.828	1.683	— 1.145
4. Avoirs nets (4 = 1 + 2 — 3)	14.409	13.002	— 1.407

En ce qui regarde les engagements, c'est essentiellement le mouvement des dettes envers les pays membres de l'U.E.P., provisoirement comptabilisées en comptes bilatéraux dans les livres de la Banque Nationale, qui explique l'écart observé de fin 1952 à fin 1953.

La Banque Internationale de Reconstruction et de Développement a affecté à des prêts à la Yougoslavie et à l'Islande, des avoirs en francs qu'elle détenait en représentation de la participation de la Belgique dans son capital et qui ont été libérés à cette fin : les engagements de l'U.E.B.L. envers cet organisme ont, de ce fait, diminué de 71 millions. Aucune opération n'est intervenue avec le Fonds Monétaire International.

Les engagements nets en francs belges envers la Colonie ont été réduits de 1,3 milliard pendant la

période sous revue, sans qu'il soit possible d'opérer une ventilation entre le mouvement des avoirs et celui des engagements : le Trésor colonial et la Banque Centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi ont présenté au remboursement des certificats de trésorerie métropolitains à court terme pour un montant de 3,1 milliards, mais ceci a été compensé à concurrence de 1,8 milliard par un renforcement des avoirs nets des résidents coloniaux dans les banques belgo-luxembourgeoises — dont 1,3 milliard d'accroissement au profit du Trésor colonial et de la Banque Centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi et 0,5 milliard au bénéfice des entreprises et des particuliers.

Les autres engagements envers des institutions officielles et bancaires se sont accrus à concurrence de 4,2 milliards au cours de l'année. L'Union Economique s'est procuré des ressources non négligeables en émettant des emprunts à court terme, libellés en devises, sous des modalités diverses. Les placements nets de certificats libellés en or ou en devises convertibles auprès de la Banque des Règlements Internationaux, de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi et de banques privées suisses se sont élevés à 2,6 milliards. Le Trésor a également placé des certificats en florins pour un montant de 0,7 milliard auprès de banques privées néerlandaises, tandis que la S.N.C.I. a remboursé des bons de caisse détenus par la B.R.I. pour un montant de 0,4 milliard de francs. Au total ces opérations d'emprunts se sont donc soldées par un accroissement de 2,9 milliards des engagements à court terme. Quant aux engagements à vue ils ont augmenté de 1,3 milliard, tant en raison de l'expansion — à concurrence de 0,5 milliard — des avoirs que certains pays — principalement l'Argentine — détiennent à la Banque Nationale en vertu d'arrangements financiers auxquels ils sont parties, que par l'effet de l'accroissement — qui a atteint 0,8 milliard — des engagements en francs ou en devises des banques belges envers leurs correspondants étrangers.

L'évolution des autres avoirs et engagements à court terme de l'Union économique s'est également soldée par une contraction des avoirs extérieurs nets. Cette rubrique comptabilise, en ce qui regarde les créances sur l'étranger, les mouvements des avoirs hors accord de la Banque Nationale et du Trésor — constitués en majeure partie de devises convertibles —, des créances bilatérales détenues sur la France et le Royaume-Uni à titre de provisions pour commandes d'armement et des avoirs en devises et en francs belges des banques privées sur l'étranger. Les deux premiers éléments ont subi, au cours de l'année, des prélèvements atteignant respectivement 1,3 et 0,5 milliard, tandis que les avoirs des banques privées ont été renforcés à concurrence de 0,2 milliard. Les engagements dont les mouvements sont comptabilisés dans la rubrique sont ceux des banques privées envers les particuliers étrangers : ils se sont réduits à concurrence de 138 millions.

Au total, les avoirs nets à court terme du secteur officiel et bancaire sur l'étranger ont diminué de 5,7 milliards au cours de l'année.

Par contre, l'encaisse métallique a été renforcée à concurrence de 3,6 milliards.

La contraction nette des avoirs extérieurs à vue ou à court terme du secteur officiel et bancaire s'établit donc à 2,1 milliards. En 1951 et 1952, ces avoirs s'étaient accrus respectivement de 10,1 et de 8,0 milliards.

Il n'est pas sans intérêt de souligner que le mouvement observé au cours de l'année consacre une réduction des créances nettes en devises inconvertibles de l'Union économique; en effet la position nette en or et en devises convertibles ne s'est guère modifiée, l'accroissement de l'encaisse-or trouvant sa contre-partie dans une diminution des avoirs en ces devises et une augmentation des engagements en or et en devises dures envers l'étranger. Par ailleurs, si on décompose les fluctuations des avoirs à vue ou à court terme en mouvements des réserves de change bancaires et en prêts et emprunts du secteur public, on constate que les premières se sont réduites de 1,6 milliard en 1953, tandis que l'endettement net du secteur public s'est accru de 0,5 milliard.

La contraction des réserves de change bancaires en 1953, bien que modérée, forme contraste avec les phénomènes observés au cours des années antérieures pendant lesquelles l'accroissement de ces réserves avait constitué un puissant facteur d'expansion monétaire.

*
**

PRINCIPALES BALANCES PARTICULIERES.

L'atténuation du déséquilibre dans les échanges commerciaux avec l'étranger et dans les paiements internationaux de l'U.E.B.L., a été accompagnée d'un meilleur équilibre dans les relations avec les principaux pays ou groupes de pays. Un bref commentaire des modifications intervenues dans les principales balances particulières permettra d'apprécier plus exactement l'ampleur et la signification de cette évolution. Il faut toutefois rappeler, au préalable, que les balances particulières sont établies d'après le critère financier du moyen de règlement utilisé et non pas d'après le critère géographique du pays d'origine ou de destination du transfert.

*
**

BALANCE DES PATEMENTS DE L'U.E.B.L. EN OR ET EN DOLLARS.

Pour la première fois depuis la libération, la balance des transactions sur biens et services réglées

en dollars s'est soldée en excédent. Le surplus a atteint 0,6 milliard. En 1952, un déficit de 7,0 milliards s'était encore dégagé au premier semestre, mais il avait été ramené à 3,1 milliards au deuxième semestre. Les facteurs de retour à l'équilibre, dont l'incidence s'était fait sentir dès les derniers mois de 1952, ont donc renforcé leurs effets en 1953.

Tableau XII.

Balance des paiements de l'U.E.B.L.
en or et en dollars (\$ U.S.A. et \$ canadiens)
Années 1952 et 1953
(en millions de francs)

	1952	1953
A. Opérations à financer :		
1. Opérations sur marchandises :		
Exportations f.o.b.	17.207	19.663
Importations f.o.b.	25.350	17.508
Solde...	- 8.143	+ 2.155
Autres opérations sur marchandises ¹	+ 1.339	+ 901
Total ...	- 6.804	+ 3.056
2. Transactions invisibles	- 3.254	- 2.506
3. Total des transactions sur biens et services (3 = 1 + 2) ...	-10.058	+ 550
4. Donations privées	+ 30	+ 50
5. Mouvement des capitaux privés	- 100	- 1.582
6. Amortissement de dettes extérieures	- 919	- 1.241
7. Transferts privés :		
Opérations pour compte de la Colonie	- 501	- 319
Autres transferts	+ 573	+ 1.590
8. Erreurs et omissions	+ 155	+ 79
9. Solde global à financer (9 = 3 à 8)	-10.820	- 873
B. Opérations de financement :		
a) Interventions des pouvoirs publics		
10. Règlements multilatéraux : dans le cadre des accords de paiement	+ 1.636	+ 127
or et \$ U.S.A. reçus de l'U.E.P. ou cédés à l'U.E.P.	+11.027	- 1.010
autres	- 1.483	+ 3.042
11. Emprunts et prêts à long terme	+ 3.029	+ 673
12. Emprunts et prêts à court terme	- 225	+ 2.112
13. Dons officiels	+ 398	+ 150
14. Total (14 = 10 à 13)	+14.382	+ 5.094
b) Interventions du système bancaire	+ 3.562	+ 4.221
c) Total des opérations de financement (c = a - b)	+10.820	+ 873

¹ Y compris l'or non monétaire.

Parmi ces facteurs figure en ordre principal le redressement de la balance des transactions commerciales réglées en dollars. Les exportations vers les marchés dollar ont poursuivi leur essor, mais c'est surtout du côté des importations que s'est produite l'évolution la plus prononcée : les dépenses effectuées à ce titre ont baissé de plus de 30 pour cent de 1952 à 1953. Ce fléchissement doit être imputé en grande partie à une réorientation des courants d'achats, dont ont bénéficié surtout les marchés

U.E.P. Par contre, les restrictions appliquées aux importations payables en dollars, qui ont d'ailleurs été atténuées au cours de l'année, n'ont joué qu'un rôle très accessoire : la contraction des achats a porté surtout sur des produits non soumis à restrictions. Au total, les paiements au titre des exportations et des importations ont laissé un surplus de 2,2 milliards contre un déficit de 8,1 milliards en 1952.

La diminution du déficit traditionnellement observé au titre des transactions invisibles a été un second facteur d'amélioration de la balance en dollar : grâce à la contraction des dépenses de transports, parallèle au recul des importations et à la baisse des frets, et malgré le fléchissement de certaines recettes — notamment les recettes pour travaux d'infrastructure exécutés dans le cadre du Traité de l'Atlantique Nord — ce déficit a été ramené de 3,3 à 2,5 milliards.

L'excédent des transactions sur biens et services ne se retrouve pas dans le solde global des transactions en or et en dollars à financer à l'intervention des pouvoirs publics et du système bancaire. En effet, l'U.E.B.L. a dû faire face, comme au cours des années antérieures, à l'amortissement contractuel des emprunts des pouvoirs publics, et les mouvements de capitaux privés ont donné lieu à des sorties de fonds, notamment en raison des investissements que des entreprises belges ont été autorisées à effectuer dans les pays dollar. L'apport des arbitrages privés — 1,6 milliard — dû principalement à des cessions nettes de dollars consenties par les banques coloniales n'a pu faire entièrement la compensation.

Finalement, les opérations en dollars ont laissé un déficit de 0,9 milliard, alors que le découvert atteignait 10,8 milliards en 1952.

Les opérations de financement de 1953 comprennent, en recettes, outre quelques règlements peu importants intervenus dans le cadre des accords de paiement bilatéraux et un reliquat versé par la M.S.A. au titre de l'aide non conditionnelle, des arbitrages entre banques centrales et organismes internationaux et le produit d'emprunts à long et à court terme.

Les recettes d'arbitrage proviennent de la conversion de francs suisses libes et de cessions nettes de francs belges à la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

On a mentionné antérieurement le prélèvement effectué par l'U.E.B.L. sur le prêt consenti par la B.I.R.D. en 1951. Les recettes d'emprunt à court terme résultent des placements de certificats de trésorerie, libellés en or ou en dollars, auprès de la B.R.I. et de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

Les versements en or ou en dollars effectués à l'U.E.P. n'ont que très partiellement compensé ces recettes diverses. Dans l'ensemble, l'apport net résultant des opérations de financement a été sensi-

blement plus important que le déficit à couvrir, si bien que les réserves du système bancaire en or et en dollars ont pu être renforcées à concurrence de 4,2 milliards : l'encaisse-or et les avoirs en dollars de la Banque Nationale ont enregistré respectivement une augmentation de 3,6 milliards et de 0,5 milliard, tandis que les avoirs nets en dollars et francs belges des banques privées sont demeurés approximativement égaux.

*
**

BALANCE DES PAIEMENTS DE L'U.E.B.L. EN DEVISES U.E.P.

La balance en devises U.E.P. englobe tous les règlements effectués en monnaies des pays membres de l'U.E.P. à l'intermédiaire du système bancaire, quel que soit le pays d'origine ou de destination du règlement (14). Elle fournit l'explication non seulement de l'évolution du compte belgo-luxembourgeois à l'U.E.P. (15), mais aussi de l'évolution des avoirs et engagements bilatéraux comptabilisés soit dans les livres de la Banque Nationale, entre chaque compensation mensuelle, soit dans les banques privées.

On sait que les comptes de l'U.E.P. sont établis à la B.R.I. d'après les renseignements transmis par les banques centrales sur l'évolution des comptes ouverts chez elles au nom des banques centrales des autres pays membres.

Or, certaines opérations qui ne modifient en rien la position de change de l'U.E.B.L. à l'égard d'un pays déterminé, peuvent cependant affecter le compte de la banque centrale de ce pays à la Banque Nationale et modifier par conséquent la situation du compte belgo-luxembourgeois à l'U.E.P. Au cours des derniers mois de 1951, par exemple, les craintes qu'une éventuelle variation des taux de change a éveillées en France ont provoqué un accroissement considérable des provisions des banques françaises chez leurs correspondants étrangers et belges notamment, provisions constituées en partie par des devises en cours de rapatriement ou achetées en couverture de règlements à venir (16).

La constitution de ces provisions excédentaires devait nécessairement fausser la situation de l'U.E.B.L. autant que celle de la France dans l'U.E.P., alors qu'elle n'affectait point la position globale de

change de l'U.E.B.L. à l'égard de la France et vice versa. En effet, l'accroissement de l'excédent bilatéral de l'U.E.B.L. sur la France à l'U.E.P. était compensé par une augmentation des engagements des banques privées belgo-luxembourgeoises envers les banques françaises, tandis que l'accroissement du déficit français envers l'U.E.B.L. était compensé par l'augmentation des avoirs en francs belges des banques françaises. En d'autres termes, l'accroissement de la créance belgo-luxembourgeoise sur l'U.E.P. était en partie neutralisé par l'accroissement de la créance française sur les banques privées belgo-luxembourgeoises.

Donc, pour connaître la situation exacte de l'U.E.B.L. en devises U.E.P., il ne suffit pas de se référer à son compte à l'U.E.P. : il faut dresser une balance des paiements en devises U.E.P. qui couvre, outre la situation du compte belgo-luxembourgeois à l'U.E.P., l'évolution des avoirs et engagements bilatéraux des banques et celle des avoirs et engagements bilatéraux comptabilisés dans les livres de la Banque Nationale entre chaque compensation mensuelle.

Ainsi établie, la balance des règlements extérieurs en devises U.E.P. accuse, pour 1953, un solde déficitaire de 2,9 milliards de francs à financer par les pouvoirs publics et le système bancaire. Ce solde avait présenté un excédent de 11,6 milliards de francs en 1952 et de 23,8 milliards en 1951.

Parmi les facteurs de cette évolution figurent en premier lieu l'inversion du solde laissé par le commerce extérieur par suite d'un recul des recettes d'exportation et d'une augmentation des dépenses d'importation, et accessoirement un certain accroissement du déficit des opérations invisibles.

L'évolution des règlements de l'U.E.B.L. en devises U.E.P. a été assez régulière dans le courant de 1953. On sait que, l'année précédente, ces règlements étaient passés par deux phases bien distinctes, sous l'effet de la réorientation du commerce extérieur.

La diminution des recettes d'exportation en devises U.E.P. est attribuable en grande partie à une baisse des prix et elle affecte surtout les produits métallurgiques, les produits alimentaires et les produits pétroliers. En revanche, on observe un accroissement des ventes de textiles, de combustibles et de diamants.

L'augmentation des dépenses d'importation fait suite aux livraisons accrues surtout de charbons et de biens d'équipement par l'Allemagne occidentale et de biens de production destinés à l'agriculture par les Pays-Bas.

L'accroissement du solde excédentaire des opérations sur marchandises autres que les exportations et les importations, provient d'un développement des opérations de transit; le travail à façon a laissé un bénéfice moins élevé qu'en 1952.

L'augmentation du solde déficitaire des opérations invisibles tient essentiellement à la modification.

(14) En ce qui concerne les transactions avec la Suisse, la balance en devises U.E.P. reprend aussi bien les règlements effectués en « francs suisses de l'accord » qu'en « francs suisses libres ».

(15) Pour une analyse détaillée de l'évolution du compte belgo-luxembourgeois à l'U.E.P. on se référera utilement à l'article publié dans le numéro de mai 1954 de ce *Bulletin* et intitulé : « L'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et l'Union Européenne de Paiements ».

(16) Cf. « Balance des Paiements de l'Année 1951 entre la zone Franc et les pays étrangers », Ministère des Finances, Office des Changes, p. 10.

exposée plus haut, de la méthode de comptabilisation de la part belge des droits compensateurs qui frappent les exportations de beurre hollandais vers la Belgique.

Tableau XIII.

**Balance des paiements de l'U.E.B.L.
en devises U.E.P.**

Années 1952 et 1953

(en millions de francs)

	1952	1953
A. Opérations à financer :		
1. Opérations sur marchandises :		
Exportations f.o.b.	76.664	65.333
Importations f.o.b.	63.859	70.713
Solde ...	+ 12.805	- 5.380
Autres opérations sur marchandises	+ 2.759	+ 3.178
Total ...	+ 15.564	- 2.202
2. Transactions invisibles	- 5.064	- 5.533
3. Total des transactions sur biens et services (3 = 1 + 2)	+ 10.500	- 7.735
4. Donations privées	- 199	+ 65
5. Mouvement des capitaux privés	- 1.333	- 1.393
6. Amortissement de dettes extérieures	- 726	+ 910
7. Transferts privés :		
Opérations pour compte de la Colonie	+ 4.594	+ 5.899
Autres transferts	- 1.579	- 694
8. Erreurs et omissions	+ 384	+ 82
9. Solde global à financer (9 = 3 à 8)	+ 11.641	- 2.866
B. Opérations de financement :		
a) <i>Interventions des pouvoirs publics :</i>		
10. Règlements multilatéraux : dans le cadre des accords de paiement	- 329	- 121
Versements d'or par (-) ou à (+) l'U.E.P.	- 11.027	+ 1.010
Autres	+ 297	- 2.544
11. Emprunts et prêts à long terme	+ 572	-
12. Emprunts et prêts à court terme	+ 379	+ 1.738
13. Total (13 = 10 à 12)	- 10.108	+ 83
b) <i>Interventions du système bancaire</i>		
	+ 1.533	- 2.783
c) <i>Total des opérations de financement (c = a - b)</i> ..		
	- 11.641	+ 2.866

¹ Y compris les transactions en francs suisses libres.

Les donations privées se sont soldées par un faible excédent, tandis que les mouvements de capitaux privés laissent des déficits légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente. Les amortissements de dettes extérieures laissent exceptionnellement un boni par suite de la comptabilisation, sous cette rubrique, du remboursement par les Pays-Bas d'une partie du prêt O.E.C.E.

Les opérations effectuées pour compte de la Colonie se sont soldées, comme précédemment, par un boni important : 5,9 milliards de francs contre

4,6 milliards en 1952. Cet apport de devises U.E.P. par l'intermédiaire du Congo a largement atténué le déficit résultant, en 1953, des opérations courantes de l'économie belge en devises U.E.P. Les autres transferts privés, qui consistent surtout en opérations d'arbitrage sur le marché des changes, font apparaître une sortie nette de devises U.E.P. de près de 0,7 milliard de francs contre 1,6 milliard l'année précédente.

Le déficit global résultant de l'ensemble des opérations en devises U.E.P. a été financé presque exclusivement par les interventions du système bancaire. Les interventions des pouvoirs publics se sont, en effet, pratiquement équilibrées; elles comprennent d'ailleurs un montant non négligeable d'opérations en francs suisses libres.

En 1953, l'U.E.B.L. a dû céder à l'U.E.P. un montant net en or et en dollars de 1.260 millions de francs en règlement de son déficit cumulé, mais elle a encaissé 250 millions de francs en or et en dollars lors du remboursement, au 30 juin, d'une tranche de 500 millions de francs de la créance consolidée. Rappelons qu'en 1952, l'U.E.B.L. avait reçu de l'U.E.P. de l'or et des dollars à concurrence de 11.027 millions de francs, y compris les 4 milliards reçus à fin juin 1952, au moment des négociations relatives à la prorogation de l'U.E.P.

Les autres règlements multilatéraux font apparaître un solde déficitaire de 121 millions de francs au titre des règlements dans le cadre des accords de paiement (cessions de couronnes norvégiennes contre dollars pour un montant de 71 millions de francs et cessions de livres sterling contre francs belges à l'Uruguay pour un montant de 50 millions de francs) et de 2,5 milliards de francs au titre de règlements avec des pays tiers et des organismes internationaux.

Parmi les opérations de financement figure également le solde des emprunts et prêts à court terme. Ceux-ci couvrent, outre l'emprunt à court terme de 658 millions de francs, placé par le Trésor belge auprès des banques néerlandaises, certaines opérations en francs suisses libres dont l'utilisation du portefeuille en francs suisses que le Trésor s'était constitué en 1952 (550 millions de francs) et le placement de bons du Trésor à 6 mois en Suisse (575 millions de francs).

Par solde, les avoirs du système bancaire en devises U.E.P. se sont contractés de 2,8 milliards de francs; en 1952, ils s'étaient accrus de 1,5 milliard. La contraction, ainsi que l'indique le tableau XIV, se retrouve, en grande partie, auprès de la Banque Nationale. La créance sur l'U.E.P. a diminué de 1.511 millions de francs, par suite du financement du déficit cumulé de l'année et du remboursement d'une tranche de 500 millions de la créance consolidée sur cet organisme. Les créances bilatérales consolidées ont encore diminué de 480 millions en raison des amortissements effectués dans le courant de l'année. Les créances bilatérales

lisées sur la France et le Royaume-Uni ont diminué de 526 millions par suite des livraisons de fournitures militaires de ces deux pays. Enfin, les avoirs nets en comptes courants de la Banque Nationale auprès des banques centrales des pays membres de l'U.E.P. se sont réduits de 174 millions de francs.

Tableau XIV.

**Evolution des réserves de change
en devises U.E.P. ¹**
(en millions de francs)

	1952	1953
A. Banque Nationale :		
Créance sur l'U.E.P.	— 251	— 1.511
Créances bilatérales consolidées ...	— 986	— 480
Créances bilatéralisées sur la France et le Royaume-Uni	+ 2.492	— 526
Comptes courants de pays membres de l'U.E.P. ²	— 1.832	— 174
Portefeuille sur l'étranger		— 6
Total ...	— 577	— 2.697
B. Banques privées :		
Avoirs sur les pays membres de l'U.E.P.	— 898	+ 146
Engagements envers les pays mem- bres de l'U.E.P.	+ 3.008	— 232
Total ...	+ 2.110	— 86
Total général ...	+ 1.533	— 2.783

¹ Augmentation d'avoirs ou diminution d'engagements : +. Diminution d'avoirs ou augmentation d'engagements : —.

² Y compris les francs suisses libres.

Au total, les avoirs nets de la banque centrale en devises U.E.P. ont donc diminué de près de 2,7 milliards, contre moins de 0,6 milliard l'année précédente.

Les engagements des banques privées envers les pays membres de l'U.E.P. ont augmenté de 232 millions de francs, et leurs avoirs sur ces pays de 146 millions. La faible ampleur de ces mouvements semble indiquer l'absence d'opérations spéculatives importantes en 1953. Rappelons qu'en 1952, les engagements nets des banques privées avaient diminué de plus de 2 milliards de francs, notamment sous l'influence des mesures prises par la France pour contrecarrer la spéculation sous forme de constitutions de provisions excédentaires par ses banquiers et ses particuliers auprès des banques privées belgo-luxembourgeoises.

L'absence, en 1953, de mouvements spéculatifs importants explique le peu de différence qui s'observe entre le déficit du compte belgo-luxembourgeois à l'U.E.P. — 2,5 milliards de francs — et le déficit — 2,9 milliards de francs — laissé par l'ensemble des transactions économiques et financières effectuées au cours de l'année en devises U.E.P.

Rappelons qu'en 1952 on pouvait noter une différence de plus de 1 milliard de francs entre ces deux montants et que cette différence avait encore été plus accentuée en 1951.

Les opérations en francs suisses libres, et les livraisons de matériel militaire par le Royaume-Uni et la France (deux facteurs qui n'influencent pas le compte belgo-luxembourgeois à l'U.E.P., mais donnent cependant lieu à des règlements en devises U.E.P.), ainsi que certains retards dans la comptabilisation à l'U.E.P. des excédents et déficits bilatéraux signalés par les banques centrales des pays membres, sont responsables de la faible différence qui persiste en 1953.

*
**

**BALANCE DES PAIEMENTS DE L'U.E.B.L. AVEC LE
CONGO BELGE ET LE RUANDA-URUNDI.**

La balance des paiements du Congo belge et du Ruanda-Urundi en 1953 et notamment les transactions entre les territoires coloniaux et la Métropole ont fait récemment l'objet d'une étude détaillée dans le Bulletin de la Banque Centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi (17).

On se bornera dès lors à rappeler brièvement ici, en se plaçant dans l'optique métropolitaine, les principaux éléments de la balance des paiements de l'U.E.B.L. avec la Colonie et les opérations de financement intervenues entre les deux entités économiques. Les données établies par la Banque Centrale ont, dans certains cas, été regroupées en vue d'être intégrées dans le schéma usuel de présentation des transactions internationales de la Métropole.

Une remarque préliminaire s'impose avant tout commentaire : en raison des perfectionnements apportés à l'élaboration des statistiques relatives aux règlements extérieurs du Congo belge (18), les relevés de 1953 ne sont pas entièrement comparables en ce qui regarde les balances par zones géographiques, et notamment la balance avec l'U.E.B.L., à ceux des années antérieures. En effet, il a été possible de ventiler de manière plus précise les courants commerciaux de la Colonie selon la destination finale ou l'origine réelle des marchandises; ceci a abouti surtout au reclassement, dans diverses zones géographiques, d'une fraction beaucoup plus importante que précédemment des exportations apparentes des territoires coloniaux vers l'U.E.B.L., qui donnent lieu pour une part appréciable à réexportation directe ou après travail à façon appliqué en territoire métropolitain.

Il semble donc que les chiffres des importations de l'U.E.B.L. en provenance de la Colonie aient été quelque peu surévalués dans les balances des années 1952 et antérieures; corrélativement les exportations de la Métropole à l'étranger au cours de ces années englobaient probablement un montant correspondant de réexportations de produits coloniaux.

(17) « La balance des paiements du Congo belge et du Ruanda-Urundi en 1953 », mai 1954, pp. 197-211.

(18) Id., pp. 197-198.

Ces réserves enlèvent une grande partie de leur intérêt aux comparaisons entre les chiffres de 1952 et ceux de 1953. Aussi limitera-t-on ici ces rapprochements au minimum pour insister davantage sur la structure de la balance des paiements avec la Colonie au cours de l'année sous revue.

Tableau XV.

**Balance des paiements de l'U.E.B.L.
avec le Congo belge et le Ruanda-Urundi
(en millions de francs)**

	1952	1953
A. Opérations à financer :		
1. Opérations sur marchandises :		
Exportations f.o.b.	(7.120)	(6.490)
Importations f.o.b.	(6.676)	(3.855)
Solde ...	+ 444	+ 2.635
Autres opérations sur marchandises ¹	— 88	+ 11
Total ...	+ 356	+ 2.646
2. Transactions invisibles	+ 4.004	+ 4.935
3. Total des transactions sur biens et services (3 = 1 + 2)	+ 4.360	+ 7.581
4. Donations privées	+ 369	+ 363
5. Mouvements des capitaux privés	— 788	+ 66
6. Transferts privés :		
Opérations pour compte de la Colonie	— 3.910	— 5.506
Autres transferts	+ 1.491	— 297
7. Solde global à financer (7 = 3 à 6)	+ 1.522	+ 2.207
B. Opérations de financement :		
a) Interventions des pouvoirs publics :		
8. Règlements multilatéraux	+ 413	— 913
9. Emprunts et prêts à long terme	— 50	—
10. Emprunts et prêts à court terme	+ 5.477	— 3.075
11. Total (11 = 8 à 10)	+ 5.840	— 3.988
b) Interventions du système bancaire		
	+ 7.362	— 1.781
c) Total des opérations de financement (c = a — b)		
	— 1.522	— 2.207

¹ Y compris l'or non monétaire.

A cet égard, on notera en premier lieu que les recettes résultant des exportations de marchandises belgo-luxembourgeoises vers les territoires coloniaux dépassent très nettement, en valeur, les dépenses dues aux achats de matières premières coloniales destinées à la mise en consommation dans l'U.E.B.L.

La baisse des exportations par rapport à 1952 correspond à un fléchissement effectif des ventes; en ce qui regarde les importations, par contre, il ne semble pas que le repli des courants commerciaux ait été très prononcé : le net récul observé est en grande partie purement apparent et s'explique surtout par l'amélioration mentionnée ci-avant des méthodes de recensement.

Les autres opérations sur marchandises ont laissé un léger surplus. Cette rubrique enregistre, en recettes, la valeur du travail à façon appliqué en

Belgique aux matières premières coloniales, en dépenses, les ventes d'or non monétaire par la Colonie sur le marché métropolitain, et, enfin, en recettes et en dépenses, les opérations d'arbitrage sur marchandises — ventes à la Colonie de marchandises achetées à cette fin à l'étranger et achats à la Colonie de marchandises destinées à être revendues à l'étranger (19).

L'excédent habituel des transactions courantes invisibles s'est dégagé à nouveau en 1953 : l'U.E.B.L. a bénéficié de recettes nettes importantes, surtout au titre des frets (2,4 milliards) et des revenus d'investissement (1,8 milliard).

Dans l'ensemble, l'excédent de la Métropole sur biens et services a atteint 7,6 milliards.

Cet excédent a été majoré par l'incidence des donations privées et des mouvements de capitaux privés : les premières ont donné lieu, comme de coutume, à des recettes nettes pour la Métropole en raison des envois de fonds importants effectués par les coloniaux en faveur de résidents métropolitains. Quant aux mouvements de capitaux privés, ils se sont traduits, par solde, par un léger apport pour l'U.E.B.L. : le Congo a bénéficié de nouveaux investissements métropolitains s'élevant à 1,3 milliard, mais ceci a été plus que compensé par l'incidence des investissements effectués dans la Métropole par les résidents coloniaux et des rapatriements de capitaux belgo-luxembourgeois investis au Congo, les recettes encaissées à ce double titre ayant atteint 1,4 milliard.

C'est au total par un surplus de 8 milliards dans le chef de l'U.E.B.L. que se sont soldées les transactions sur biens et services, les donations privées et les mouvements de capitaux privés entre la Métropole et les territoires d'outre-mer.

Une partie considérable de cet excédent a pu être financée par les recettes en francs belges dont la Colonie a bénéficié soit en raison de l'intervention du système bancaire belgo-luxembourgeois dans le règlement de ses transactions avec des pays tiers, soit à la suite des cessions nettes de devises effectuées par les banques coloniales sur le marché métropolitain.

Une fraction importante des transactions du Congo avec les pays étrangers est réglée par l'intermédiaire de la Métropole, notamment dans le cadre de l'U.E.P. Comme au cours des années antérieures, les recettes encaissées de la sorte pour compte de la Colonie ont amplement dépassé les dépenses réglées pour son compte. L'apport net en devises qui en est résulté pour la Métropole a eu pour contrepartie des recettes correspondantes en francs belges dans le chef de la

(19) Les opérations de commerce triangulaire sont incluses dans la balance des paiements pour la valeur entière des marchandises traitées parce qu'elles impliquent un transfert sous propriété belgo-luxembourgeoise. Au contraire, les opérations de travail à façon, dans le cadre desquelles les marchandises demeurent sous propriété coloniale, ne donnent lieu à inscription dans la balance des paiements qu'à concurrence de la valeur du complément de main-d'œuvre appliqué.

Colonie. L'accroissement de ces recettes de 3,9 milliards en 1952 à 5,5 milliards en 1953 doit être mis en relation avec l'amélioration, antérieurement mentionnée, de la ventilation des exportations coloniales par zones géographiques : certains courants commerciaux qui auraient été classés antérieurement comme des ventes à l'U.E.B.L. ont été comptabilisés comme des exportations réglées en francs belges vers des pays étrangers.

Les arbitrages effectués par les banques coloniales sur le marché métropolitain ont également représenté pour le Congo un apport de francs belges, beaucoup moins considérable, mais néanmoins non négligeable.

L'excédent final de la balance des paiements de l'U.E.B.L. envers la Colonie, à financer par des interventions des pouvoirs publics ou du système bancaire, s'est élevé à 2,2 milliards, contre 1,5 milliard en 1952.

Le financement de ce solde a été assuré en partie par des arbitrages sur or et devises intervenus entre la Banque Nationale de Belgique et la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, qui ont procuré à la Colonie des recettes nettes en francs belges s'élevant à 0,9 milliard.

La différence, soit 1,3 milliard, représente le prélevement effectué par la Colonie sur ses avoirs à vue

et à court terme en francs belges (20) : comme on l'a mentionné plus haut, le portefeuille de certificats à court terme du Trésor belge détenu par le Trésor colonial et par la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi a été réduit de 3,1 milliards, mais ceci a été compensé, à concurrence de 1,8 milliard, par un renforcement des avoirs coloniaux auprès des banques belgo-luxembourgeoises.

*
**

Les tableaux XVI et XVII donnent un aperçu d'ensemble de la balance générale des paiements de l'U.E.B.L. pour les années 1952 et 1953, ainsi que des principales balances particulières.

(20) Dans l'article publié par la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi et cité à la note (17), la diminution en 1953 des avoirs en francs belges de la Colonie est évaluée à 149 millions. Le chiffre inscrit dans la balance des paiements de l'U.E.B.L. est de 1.294 millions. La différence de 1.145 millions est due à deux facteurs.

En premier lieu, la Banque centrale classe parmi les avoirs en francs belges de la Colonie les certificats de trésorerie métropolitains d'un montant de 800 millions remis au Ruanda-Urundi en représentation des avances consenties par la Métropole en vue du financement du budget extraordinaire des territoires sous mandat et cédés ultérieurement au Trésor colonial. Dans la balance des paiements de l'U.E.B.L. la souscription de ces certificats dont les échéances s'échelonnent de 1 à 4 ans, a été comptabilisée dans la rubrique réservée aux opérations à long terme du secteur public.

Par ailleurs, la Banque Centrale inclut parmi les avoirs coloniaux un montant de 345 millions de francs belges achetés à terme contre dollars, alors que les opérations à terme ne sont pas prises en compte dans la balance des paiements de l'U.E.B.L.

Tableau XVI.

Balance des paiements de l'U.E.B.L. en 1952

(en milliards de francs)

	Or, \$ U.S.A., \$ canadiens	Devises U.E.P.	Transactions en francs belges avec le Congo	Autres devises	Total
A. Opérations à financer :					
1. Opérations sur marchandises :					
Exportations f.o.b.	(17,2)	(76,7)	(7,1)	(8,7)	(109,7)
Importations f.o.b.	(25,3)	(63,9)	(6,7)	(6,7)	(102,6)
Solde ...	— 8,1	+ 12,8	+ 0,4	+ 2,0	+ 7,1
Autres opérations sur marchandises ¹	+ 1,3	+ 2,8	— 0,1	+ 0,5	+ 4,5
Total ...	— 6,8	+ 15,6	+ 0,3	+ 2,5	+ 11,6
2. Transactions invisibles	— 3,3	— 5,1	+ 4,0	— 0,3	— 4,7
3. Total des transactions sur biens et services (3 = 1 + 2)	— 10,1	+ 10,5	+ 4,3	+ 2,2	+ 6,9
4. Donations privées	—	— 0,2	+ 0,4	—	+ 0,2
5. Mouvement des capitaux privés	— 0,1	— 1,4	— 0,8	+ 0,1	— 2,2
6. Amortissement de dettes extérieures	— 0,9	— 0,7	—	— 0,1	— 1,7
7. Transferts privés :					
Opérations pour compte de la Colonie	— 0,5	+ 4,6	— 3,9	— 0,2	—
Autres transferts	+ 0,6	— 1,6	+ 1,5	— 0,5	—
8. Erreurs et omissions	+ 0,2	+ 0,4	—	+ 0,2	+ 0,8
9. Solde global à financer (9 = 3 à 8)	— 10,8	+ 11,6	+ 1,5	+ 1,7	+ 4,0
B. Opérations de financement :					
a) Interventions des pouvoirs publics :					
10. Règlements multilatéraux :					
dans le cadre d'accords de paiement	+ 1,6	— 0,3	—	— 1,3	—
or et dollars reçus de l'U.E.P.	+ 11,0	— 11,0	—	—	—
autres	— 1,4	+ 0,3	+ 0,4	+ 0,7	—
11. Emprunts et prêts à long terme	+ 3,0	+ 0,6	— 0,1	+ 0,1	+ 3,6
12. Emprunts et prêts à court terme	— 0,2	+ 0,3	+ 5,5	— 0,7	+ 4,9
13. Dons officiels	+ 0,4	—	—	—	+ 0,4
14. Total (14 = 10 à 13)	+ 14,4	— 10,1	+ 5,8	— 1,2	+ 8,9
b) Interventions du système bancaire	+ 3,6	+ 1,5	+ 7,3	+ 0,5	+ 12,9
c) Total des opérations de financement (c = a — b)	+ 10,8	— 11,6	— 1,5	— 1,7	— 4,0

¹ Y compris l'or non monétaire.

Tableau XVII.

Balance des paiements de l'U.E.B.L. en 1953

(en milliards de francs)

	Or, \$ U.S.A., \$ canadiens	Devises U.E.P.	Transactions en francs belges avec le Congo	Autres devises	Total
A. Opérations à financer :					
1. Opérations sur marchandises :					
Exportations f.o.b.	(19,7)	(65,3)	(6,5)	(6,5)	(98,0)
Importations f.o.b.	(17,5)	(70,7)	(3,9)	(7,7)	(99,8)
Solde ...	+ 2,2	— 5,4	+ 2,6	— 1,2	— 1,8
Autres opérations sur marchandises ¹	+ 0,9	+ 3,2	—	+ 0,5	+ 4,6
Total ...	+ 3,1	— 2,2	+ 2,6	— 0,7	+ 2,8
2. Transactions invisibles					
	— 2,5	— 5,5	+ 5,0	— 0,1	— 3,1
3. Total des transactions sur biens et services (3 = 1 + 2)					
	+ 0,6	— 7,7	+ 7,6	— 0,8	— 0,3
4. Donations privées					
	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,3	—	+ 0,5
5. Mouvement des capitaux privés					
	— 1,6	— 1,4	+ 0,1	+ 0,1	— 2,8
6. Amortissement de dettes extérieures					
	— 1,3	+ 0,9	—	+ 0,1	— 0,3
7. Transferts privés :					
Opérations pour compte de la Colonie	— 0,3	+ 5,9	— 5,5	— 0,1	—
Autres transferts	+ 1,6	— 0,7	— 0,3	— 0,6	—
8. Erreurs et omissions					
	+ 0,1	+ 0,1	—	— 0,2	—
9. Solde global à financer (9 = 3 à 8)					
	— 0,8	— 2,8	+ 2,2	— 1,5	— 2,9
B. Opérations de financement :					
a) Interventions des pouvoirs publics :					
10. Règlements multilatéraux :					
dans le cadres d'accords de paiement	+ 0,1	— 0,1	—	—	—
or et dollars reçus de l'U.E.P.	— 1,0	+ 1,0	—	—	—
autres	+ 3,0	— 2,6	— 0,9	+ 0,5	—
11. Emprunts et prêts à long terme					
	+ 0,7	—	—	—	+ 0,7
12. Emprunts et prêts à court terme					
	+ 2,1	+ 1,7	— 3,1	— 0,2	+ 0,5
13. Dons officiels					
	+ 0,1	—	—	—	+ 0,1
14. Total (14 = 10 à 13)					
	+ 5,0	—	— 4,0	+ 0,3	+ 1,3
b) Interventions du système bancaire					
	+ 4,2	— 2,8	— 1,8	— 1,2	— 1,6
c) Total des opérations de financement (c = a — b)					
	+ 0,8	+ 2,8	— 2,2	+ 1,5	+ 2,9

¹ Y compris l'or non monétaire.

BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de juin 1954. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions, ni les sources statistiques.

1. MONNAIE — BANQUE

BONVOISIN P., Le système bancaire belge. (*Imprimerie Groeninghe, Courtrai, 1953, 35 p.*)

BRONCHART O.-J., Réflexions sur l'évolution des taux d'intérêt et leur incidence sur le marché des capitaux. (*Bulletin d'Information du Comité National pour le Développement de l'Épargne Mobilière, Bruxelles, n° 15, juin 1954, pp. 2-5.*)

CROMBE H., Le crédit à moyen terme en Belgique. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XVIII, n° 3-4, 1954, pp. 249-277, et Banque, Paris, XXIII, n° 96, juin 1954, pp. 353-357.*)

DELMOTTE L., De Belgische geld- en kapitaalmarkt in Mei 1954. (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, XXXIX, n° 1933, 23 juin 1954, pp. 502-504.*)

Les banques belges. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, IX, n° 27, 4 juillet 1954, pp. 209-210, 215-216.*)

TEYSSEN J., Regeling van het afbetalingskrediet in België? (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, XXXIX, n° 1932, 16 juin 1954, pp. 474-476, et n° 1933, 23 juin 1954, pp. 500-501.*)

2. BOURSE — EPARGNE

AMEYE L.C., Les relations entre l'économie congolaise et le marché belge des capitaux. (*Bulletin d'Information du Comité National pour le Développement de l'Épargne Mobilière, Bruxelles, n° 16, juillet 1954, pp. 2-6.*)

BRONCHART O.-J., Réflexions sur l'évolution des taux d'intérêt et leur incidence sur le marché des capitaux. (*Bulletin d'Information du Comité National pour le Développement de l'Épargne Mobilière, Bruxelles, n° 15, juin 1954, pp. 2-5.*)

DELMOTTE L., De Belgische geld- en kapitaalmarkt in Mei 1954. (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, XXXIX, n° 1933, 23 juin 1954, pp. 502-504.*)

3. PRIX — SALAIRES

BAUDHUIN F., Prix, consommation, balance et revenu en 1953. (*Bulletin de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales, Université Catholique de Louvain, XX, n° 3, mai 1954, pp. 401-427.*)

DEMOLIN J., Le problème belge de la hausse des cafés. (*Vita, Bruxelles, vol. XI, n° 12, 30 juin 1954, pp. 831-834.*)

Salaires et charges sociales en Belgique et dans les pays voisins. (*Industrie, Revue de la Fédération des Industries Belges, Bruxelles, VIII, n° 6, juin 1954, pp. 373-377.*)

4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

DELVAUX V., Is de Belgische rijksbegroting over haar hoogtepunt heen? (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, XXXIX, n° 1932, 16 juin 1954, pp. 479-481.*)

PERSOONS F., Les finances publiques en 1953. (*Bulletin de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales, Université Catholique de Louvain, XX, n° 3, mai 1954, pp. 189-200.*)

5. ORGANISMES FINANCIERS REGIS PAR DES DISPOSITIONS LEGALES PARTICULIERES OU PLACES SOUS LA GARANTIE OU LE CONTROLE DE L'ETAT

MAGAIN A., Contrôle des organismes d'intérêt public. (*Institut Belge des Finances Publiques, Bruxelles, 1954, 19 p.*)

7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

Accélération du mouvement d'ensemble vers la convertibilité. (*Perspectives, Bulletin Hebdomadaire de la Société d'Etudes et d'Informations Economiques, Paris, X, n° 22, 12 juin 1954.*)

BAREAU P., The free market in gold. (*Optima, Johannesburg, IV, n° 2, juin 1954, pp. 24-28.*)

BASYN Th., L'évolution des opérations de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement. (*Société Belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, LIII, n° 160, mars-avril 1954, pp. 401-405.*)

Bis report : convertibility now inevitable. (*The Statist, Londres, CLIX, n° 3981, 26 juin 1954, pp. 920-922.*)

BLACK E., Aspetti del commercio estero statunitense e funzioni della Banca mondiale. (*Bancaria, Rome, X, n° 4, avril 1954, pp. 383-387.*)

BOMPARD E., Verso la convertibilità delle monete. Alcune considerazioni di ordine generale. (*Bancaria, Rome, X, n° 4, avril 1954, pp. 393-397.*)

BUSSCHAU W., Changing ideas on gold since 1933. (*The South African Journal of Economics, Johannesburg, XXII, n° 1, mars 1954, pp. 32-39.*)

- CAPEHART H.E., An organizational survey of the International Bank for Reconstruction and Development. (83rd Congress (2nd Session, Doc. n° 86) (Government Printing Office, Washington, 1954, 10 p.)
- CARLI G., Problems of E.P.U. and Italian commercial policy. (*Banca Nazionale del Lavoro*, Rome, n° 27, octobre-décembre 1953, pp. 228-235.)
- ELIASCO C., Le mouvement international des capitaux et le rôle des banques privées. (*Société Belge d'Etudes et d'Expansion*, Liège, LIII, n° 160, mars-avril 1953, pp. 325-327.)
- HARROD R., Qu'est-ce que la convertibilité ? (*Société Belge d'Etudes et d'Expansion*, Liège, LIII, n° 160, mars-avril 1954, pp. 315-319.)
- La Banca mondiale attraverso sette anni di attività. (*Bancaria*, Rome, X, n° 4, avril 1954, pp. 421-429.)
- Last year of E.P.U.? (*The Banker*, Londres, CII, n° 341, juin 1954, pp. 323-327.)
- L' O.E.C.E. et l'Europe. (*L'Economie*, Paris, X, n° 447, 3 juin 1954, pp. 7-8.)
- Problèmes liés à l'établissement de la convertibilité (1^{re} partie). (*Problèmes Economiques*, Bulletin de l'Institut National de la Statistique, Paris, n° 335, 1^{er} juin 1954, pp. 1-5.)
- SOUTHARD F., Notes sur les activités du Fonds Monétaire International. (*Société Belge d'Etudes et d'Expansion*, Liège, LIII, n° 160, mars-avril 1954, pp. 419-423.)

8. ASPECTS FINANCIERS DE BENELUX

- Convertibiliteit in het licht van Nederlands deviezenpositie. (*Economische Voorlichting*, La Haye, XXXXVIII, n° 24, 11 juin 1954, pp. 1-3.)
- Herwonnen welvaart. De betekenis van het Marshallplan voor Nederland en de Europese samenwerking. (*Ministerie van Buitenlandse Zaken*, La Haye, 1954, 229 p.)
- KOOPMANS J., Beschouwingen naar aanleiding van het Bankverslag 1953; localisering van inflationaire en deflationaire verschijnselen. (*Economisch-Statistische Berichten*, Rotterdam, XXXIX, n° 1931, 9 juin 1954, pp. 449-455.)
- Les mesures de développement des exportations aux Pays-Bas. (*Bulletin Commercial Belge*, Office Belge du Commerce Extérieur, Bruxelles, LXVIII, n° 5, mai 1954, pp. 51-58.)
- WEMELSFELDER J., Benelux als voorbeeld van economische aanpassing. (*Economisch-Statistische Berichten*, Rotterdam, XXXIX, n° 1933, 23 juin 1954, pp. 492-496.)

9. PLAN SCHUMAN

- Das Arbeitskräftepotential in den Ländern der Montanunion. (*Wochenbericht*, Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung, Berlin, XXI, n° 25, 18 juin 1954, pp. 97-99.)
- Difficultés pour l'ouverture du marché commun des aciers spéciaux. (*L'Economie*, Paris, X, n° 451, 1^{er} juillet 1954, pp. 7-9.)
- Documentation sur les problèmes du travail dans les industries de la Communauté. Emploi et salaires. (*Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier*, Haute Autorité, 1954, 115 p.)
- European steel pool strikes another snag. (*The Statist*, Londres, CLIX, n° 3979, 12 juin 1954, pp. 843-844.)
- JEUNE A.L., Le marché des capitaux et la politique de la C.E.C.A. (*Banque*, Paris, XXIII, n° 96, juin 1954, pp. 358-360.)
- Om en rond de Europese gemeenschap voor kolen en staal. (*V.E.V.-Berichten*, Tijdschrift van het Vlaams Economisch Verbond, Anvers, XXIX, n° 10, 31 mai 1954, pp. 1113-1118.)
- W.P., Om en rond de Europese gemeenschap voor kolen en staal. (*V.E.V.-Berichten*, Vlaams Economisch Verbond, Anvers, XXIX, n° 12, 30 juin 1954, pp. 1329-1336.)

10. GENERALITES

- BEZY F. La situation économique du Congo belge en 1953. (*Bulletin de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales*, Université Catholique de Louvain, XX, n° 3, mai 1954, pp. 429-442.)
- Etude sur le marché de divers produits congolais 1953. (*Société Coloniale Anversoise*, Anvers, s.d., 197 p.)
- Incidences économiques de la C.E.D. : objections et réponses. (*Ligue Européenne de Coopération Economique*, Bruxelles, 1954, 10 p.)
- Où en est l'économie belge ? Recueil de diagrammes. (*Ministère des Affaires Economiques*, Bruxelles, 1954, 69 p.)
- Pour une politique du commerce extérieur. (*Fédération des Industries Belges*, Bruxelles, 1954, 112 p.)
- VAN ROMPAY V., Une politique de prospérité pour la Belgique. (*La Revue Politique*, Bruxelles, IV, n° 2, 31 mai 1954, pp. 109-125.)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — *Législation économique générale*
- II. — *Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière*
- III. — *Législation agricole*
- IV. — *Législation industrielle*
- V. — *Législation du travail*
- VI. — *Législation relative au commerce intérieur*
- VII. — *Législation relative au commerce extérieur*
- VIII. — *Législation des transports*
- IX. — *Législation relative aux prix et aux salaires*
- X. — *Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)*
- XI. — *Législation en matière de dommages de guerre*

I — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Arrêté royal du 28 mai 1954

rendant obligatoire la décision du 17 décembre 1953 de la Commission paritaire nationale de l'industrie de la construction métallique, établissant le règlement d'ordre intérieur type pour les conseils d'entreprise, applicable à l'ensemble des entreprises de l'industrie de la construction métallique (Moniteur, 23 juin 1954, p. 4.813).

II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Arrêté royal du 10 juin 1954

relatif à l'émission de l'emprunt 4 ¼ p.c. 1954-1974 (Moniteur, 21-22 juin 1954, p. 4.787).

Arrêté royal du 10 juin 1954

relatif à l'émission de certificats de Trésorerie 3,75 p.c. à cinq ans, de 1954 (Moniteur, 21-22 juin 1954, p. 4.790).

Loi du 10 juin 1954

contenant le budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1954 (Moniteur, 25 juin 1954, p. 4.852).

Arrêté royal du 17 juin 1954

réduisant le taux de la taxe de transmission forfaitaire applicable au café (Moniteur, 20 juin 1954, p. 4.764).

Loi du 17 juin 1954

contenant le budget des Services du Premier Ministre pour l'exercice 1954 (Moniteur, 21-22 juin 1954, p. 4.778).

IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE

Arrêté ministériel du 16 avril 1954

modifiant l'arrêté ministériel du 24 mai 1951 prescrivant l'établissement d'une statistique annuelle dans l'industrie de la valorisation des mitrilles ferreuses et des vieux métaux, modifié par l'arrêté ministériel du 11 mars 1952 (Moniteur, 30 juin 1954, p. 4.966).

Arrêté royal du 26 mai 1954

portant rejet d'une requête déposée par application de l'arrêté royal n° 62 du 13 janvier 1935, qui permet l'instauration d'une réglementation économique de la production et de la distribution (Moniteur, 3 juin 1954, p. 4.378).

La requête déposée par le Syndicat belge des Etireurs et Tourneurs d'Acier (Sybeleto), en date du 1^{er} juillet 1953, par application de l'arrêté royal n° 62 du 13 janvier 1935, est rejetée.

V — LEGISLATION DU TRAVAIL

Arrêté du 21 juin 1954

fixant le montant de la cotisation au Fonds de Garantie à percevoir pour l'exercice 1954, conformément à la législation sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail (Moniteur, 28-29 juin 1954, p. 4.937).

Arrêté royal du 22 juin 1954

fixant pour les entreprises relevant de la Commission paritaire nationale de l'industrie de la construction, les délais de préavis et les conditions dans lesquelles le manque de travail résultant de causes économiques, suspend l'exécution du contrat de travail (Moniteur, 26 juin 1954, p. 4.896).

Arrêté royal du 23 juin 1954

rendant obligatoires les décisions du 6 mai 1954 de la Commission paritaire nationale de l'industrie de la construction, abrogeant les décisions du 29 août 1953 et 6 mai 1954, rendues obligatoires par les arrêtés royaux du 28 septembre 1953 et du 24 mai 1954, modifiant la décision du 27 avril 1950; rendue obligatoire par l'arrêté du Régent du 5 mai 1950 et octroyant du congé, à l'occasion d'événements particuliers, aux travailleurs occupés dans l'industrie de la construction (Moniteur, 27 juin 1954, p. 4.922).

VI — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE INTERIEUR

Arrêté royal du 16 juin 1954

approuvant certaines modifications au règlement de la Bourse à terme des laines d'Anvers (Moniteur, 27 juin 1954, p. 4.930).

VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Convention douanière
entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas,

signée à Londres, le 5 septembre 1944 — Sixième protocole additionnel à cette convention, signé à La Haye, le 28 novembre 1951 (Moniteur, 6 juin 1954, p. 4.486).

Convention douanière
entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas,

signée à Londres, le 5 septembre 1944 — Septième protocole additionnel à cette convention, signé à La Haye, le 18 février 1953 (Moniteur, 6 juin 1954, p. 4.490).

IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté royal du 6 mai 1954

rendant obligatoire la décision du 26 février 1954 de la Commission paritaire nationale de l'industrie alimentaire prorogeant la validité des décisions du 18 mai 1951 rendues obligatoires par arrêté royal du 7 novembre 1951 et relatives à la fixation des salaires minimums dans la boulangerie industrielle, ainsi qu'au rattachement de ces salaires à l'index-number des prix de détail du Royaume (Moniteur, 12 juin 1954, p. 4.603).

Arrêté royal du 18 mai 1954

rendant obligatoire la décision du 11 mars 1954 de la Commission paritaire nationale du commerce alimentaire prorogeant la validité des articles 1 à 12 des décisions du 22 juin 1951, rendues obligatoires par l'arrêté royal du 22 octobre 1951 et relatives à la fixation des salaires minimums dans la boulangerie artisanale et au rattachement de ces salaires à l'index-number des prix de détail (Moniteur, 25 juin 1954, p. 4.861).

Arrêté royal du 14 mai 1954

rendant obligatoire la décision du 26 février 1954 de la Commission paritaire nationale de l'industrie alimentaire prorogeant la validité des décisions du 13 avril 1951, rendues obligatoires par l'arrêté royal du 21 septembre 1951 et relatives à la fixation des salaires minimums dans la meunerie ainsi qu'au rattachement de ces salaires à l'index-number des prix de détail du Royaume (Moniteur, 2 juin 1954, p. 4.604).

Arrêté royal du 24 mai 1954

rendant obligatoire la décision du 6 mai 1954 de la Commission paritaire nationale de l'industrie de la construction, modifiant la décision du 27 avril 1950 rendue obligatoire par l'arrêté du Régent du 5 mai 1950 et portant dérogation à la décision du 9 novembre 1950, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 1^{er} février 1951 concernant le rattachement du barème des salaires à l'index-number des prix de détail du Royaume (Moniteur, 16 juin 1954, p. 4.666).

Arrêté royal du 18 mai 1954

rendant obligatoires les décisions du 22 décembre 1953 de la Commission paritaire nationale des tramways et autobus urbains relatives à l'octroi d'une augmentation de salaires du personnel ouvrier occupé par les entreprises de tramways et autobus urbains ainsi qu'au rattachement des salaires à l'index-number des prix de détail du Royaume (Moniteur, 23 juin 1954, p. 4.810).

Arrêté royal du 15 juin 1954

rendant obligatoire la décision du 26 février 1954 de la Commission paritaire nationale de l'industrie alimentaire, prorogeant la validité de la décision du 13 avril 1951, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 7 novembre 1951, concernant le rattachement des salaires dans l'industrie alimentaire à l'index-number des prix de détail (Moniteur, 26 juin 1954, p. 4.895).

Arrêté ministériel du 17 juin 1954

réglementant les prix des cafés torréfiés (Moniteur, 20 juin 1954, p. 4.765).

X — LEGISLATION SOCIALE
(PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)

Loi du 28 juin 1954

*portant la pension des ouvriers mariés à 28.000 fr.
et modifiant la législation en vue d'en accélérer
l'application (Moniteur, 30 juin 1954, p. 4.954).*

STATISTIQUES COURANTES

COMMENTAIRES RELATIFS
A LA SITUATION DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
DU 15 JUILLET 1954
(Voir tableau 85²)

Ensuite de la décision adoptée le 30 juin 1954 par le Conseil de l'Organisation Européenne de Coopération Economique et des arrangements bilatéraux conclus par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise avec divers pays débiteurs de l'Union Européenne de Paiements, la créance sur l'Union Européenne de Paiements a été réduite le 13 juillet 1954 de fr. 3.425.000.000. Cette somme a été remboursée en dollars.

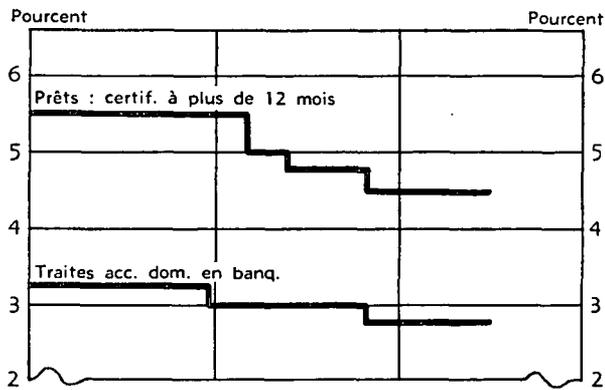
D'autre part, les opérations du mois de juin dans le cadre de l'U.E.P. se sont soldées par un excédent de fr. 179.250.000 qui a donné lieu, le 13 juillet, à une recette en dollars de fr. 89.650.000 et à un crédit à l'U.E.P. de fr. 89.600.000. Le solde positif de fr. 179.250.000 résulte de la compensation des opérations courantes du mois, du paiement de fr. 180.800.000 d'intérêts et du remboursement de fr. 500.000.000 sur la créance de fr. 2.500.000.000 consolidée le 30 juin 1952 et remboursable en cinq ans.

En conséquence, la créance sur l'Union Européenne de Paiements, figurant à l'actif de la situation de la Banque, se trouve ramenée à fr. 8.925.000.000.

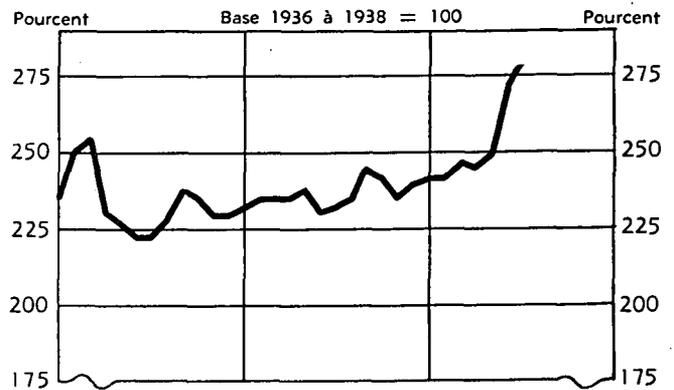
La Banque a restitué au Trésor le produit des certificats de trésorerie spéciaux souscrits par les banques, que celui-ci lui avait versé à titre de provision spéciale au delà de la limite contractuelle de ses avances. Simultanément, le Trésor a mis fin aux opérations de mobilisation du droit de tirage sur le Fonds Monétaire International, dont le solde s'élevait, au 30 juin 1954, à fr. 1.500.000.000. Les comptes « Trésor public - Accord U.E.P. » (au passif) et « Devises étrangères et or à recevoir » (à l'actif) sont, de ce fait, complètement apurés.

GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE

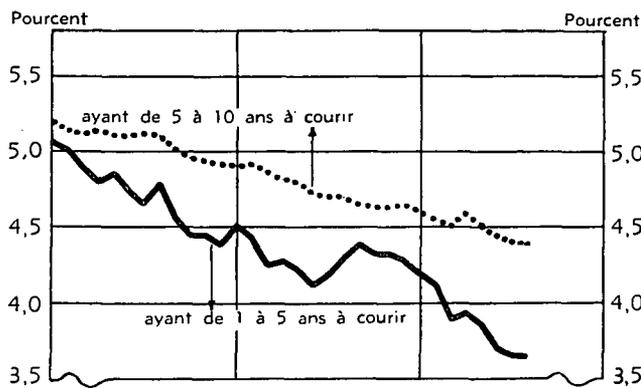
B.N.B. - TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS



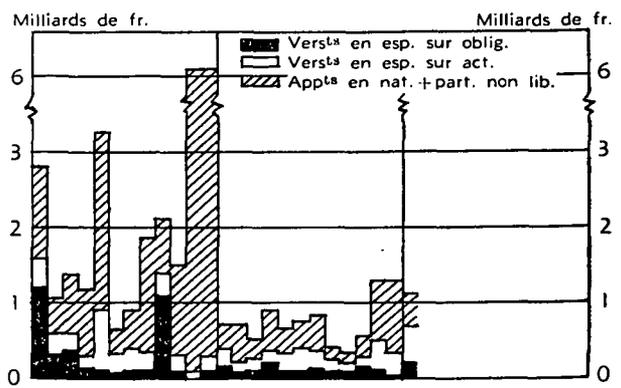
INDICE GENERAL DES ACTIONS



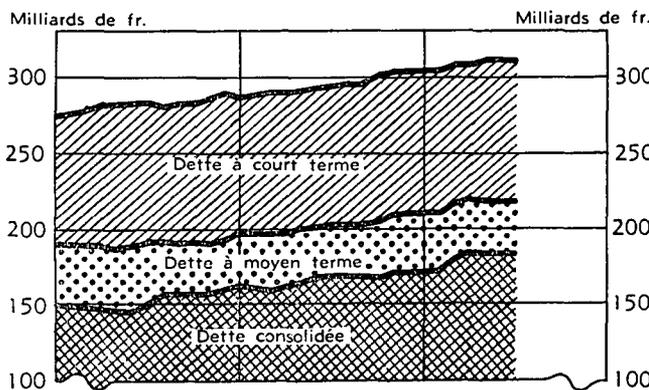
RENDEMENTS D'OBLIGATIONS (1)



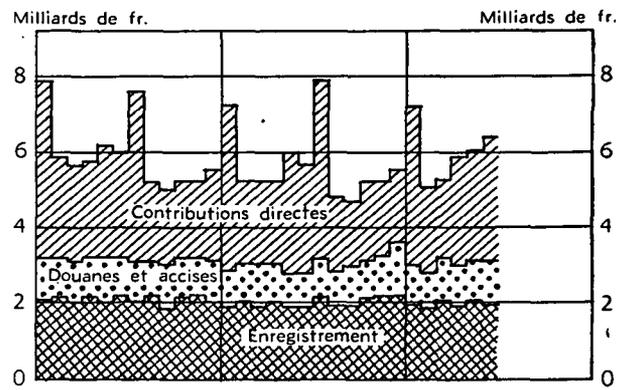
EMISSIONS DE CAPITAUX



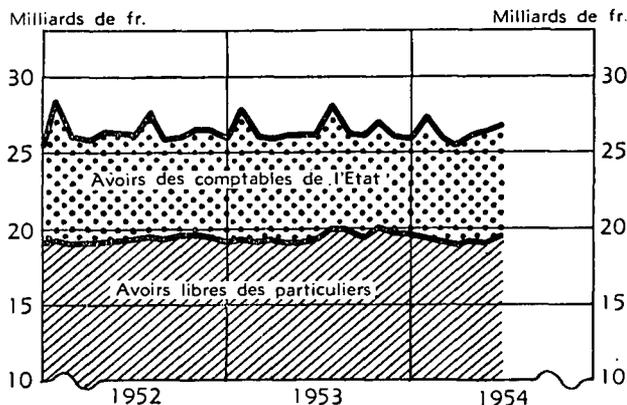
DETTE PUBLIQUE



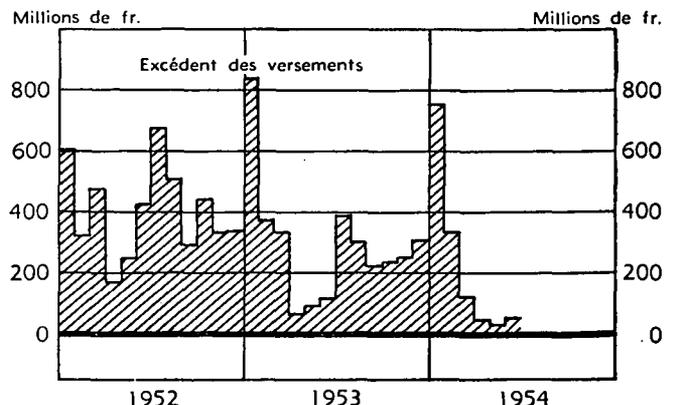
RECETTES FISCALES



AVOIRS A L'OFFICE DES CHEQUES POSTAUX



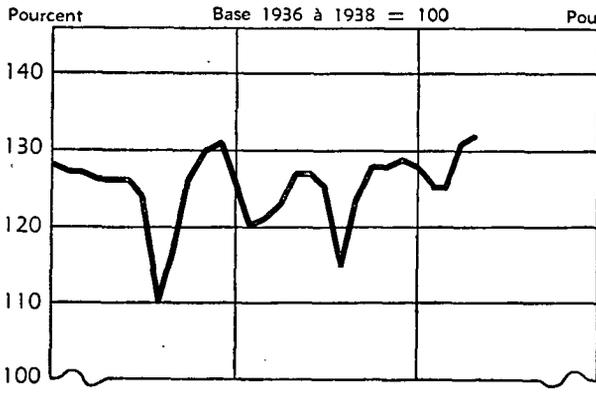
CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE



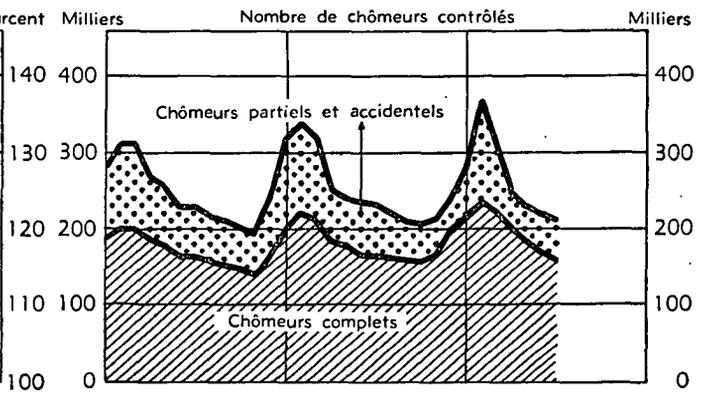
(1) Bons de caisse 4 1/2 % (parastataux) dont l'Etat garantit l'intérêt et l'amort.

GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE

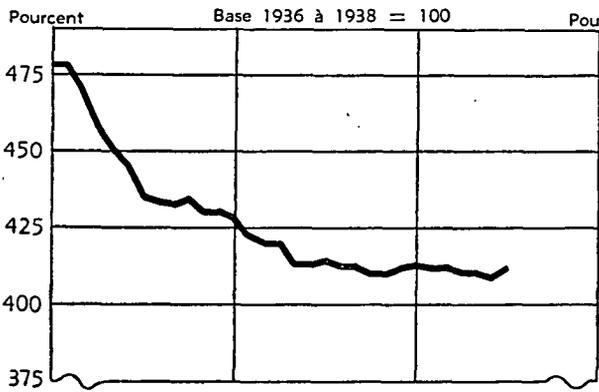
INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE



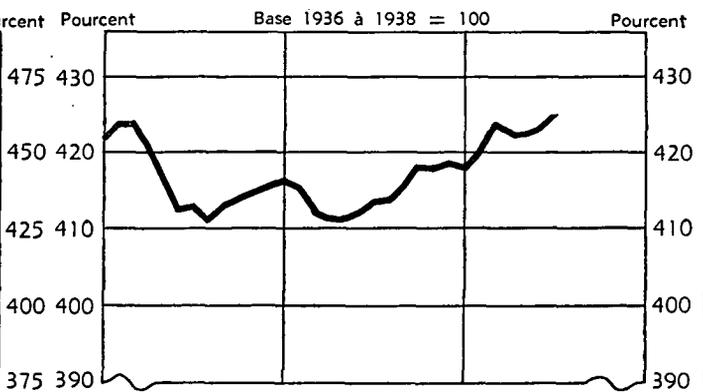
CHOMAGE



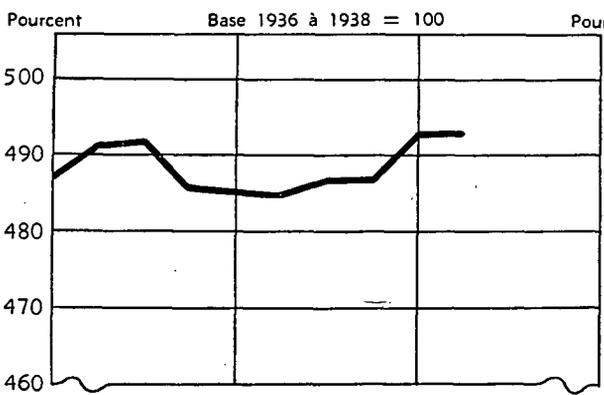
INDICE GENERAL DES PRIX DE GROS



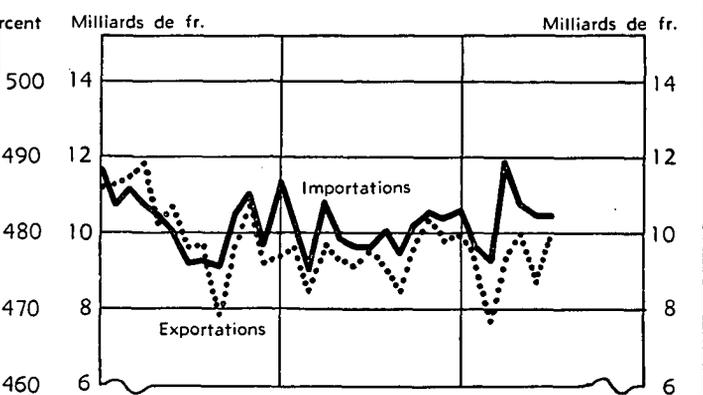
INDICE GENERAL DES PRIX DE DETAIL



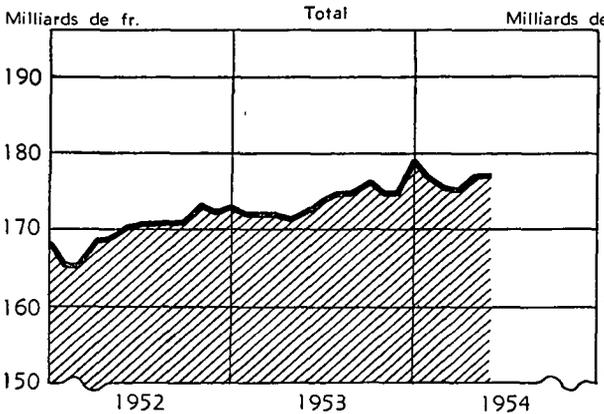
INDICE DES SALAIRES HORAIRES MOYENS



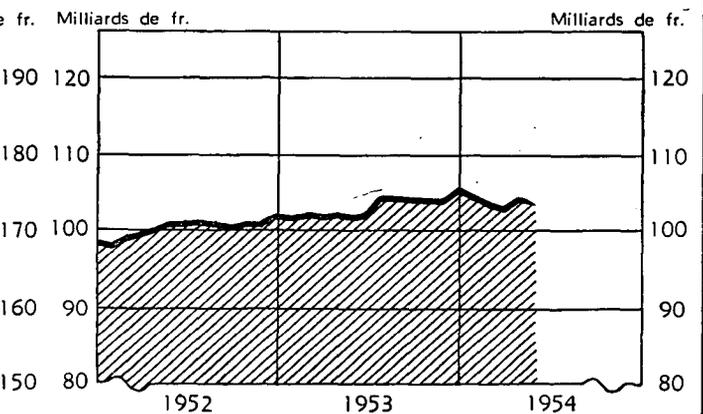
COMMERCE EXTERIEUR



STOCK MONETAIRE EN FRANCS BELGES



STOCK DE MONNAIE FIDUCIAIRE



STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

MARCHE DE L'ARGENT

I. — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

2

Epoques	Taux officiels de la Banque Nationale de Belgique										Call-Money		
	Escompte				Prêts et avances sur 1*						Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. (arrêtés 22-8-52 et 26-7-52)	En chambre de compensation	Hors compensation
	Traites acceptées domiciliées en banque Warrants et acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées	Promesses	Certificats ayant maximum 120 jours à courir	Certificats ayant maximum 8 mois à courir	Certificats ayant maximum 12 mois à courir	Certificats à plus de 12 mois et emprunts à moyen terme	Autres effets publics				
1952 Moyenne	3,24	3,74	4,74	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	3,50 ²	1,25	1,25	
1953 Moyenne	2,96	3,46	4,46	4,89	2,—	2,1875	2,375	4,89	4,89	3,34	1,25	1,25	
1953 Avril	3,—	3,50	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	3,50	1,25	1,25	
Mai (dep. 21)	3,—	3,50	4,50	4,75	2,—	2,1875	2,375	4,75	4,75	3,50	1,25	1,25	
Juin	3,—	3,50	4,50	4,75	2,—	2,1875	2,375	4,75	4,75	3,50	1,25	1,25	
Juillet	3,—	3,50	4,50	4,75	2,—	2,1875	2,375	4,75	4,75	3,50	1,25	1,25	
Août	3,—	3,50	4,50	4,75	2,—	2,1875	2,375	4,75	4,75	3,50	1,25	1,25	
Septembre ...	3,—	3,50	4,50	4,75	2,—	2,1875	2,375	4,75	4,75	3,50	1,25	1,25	
Oct. (dep. 29)	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75 ³	1,25	1,25	
Novembre	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Décembre	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
1954 Janvier	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Février	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Mars	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Avril	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Mai	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Juin	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	

¹ Depuis le 15 avril 1954 la Banque Nationale de Belgique admet en nantissement d'avances en compte courant et de prêts à court terme, les certificats de trésorerie spéciaux U.E.P. Les taux de ces opérations s'élèvent respectivement à 2,50 %, 2,80 %, 3,20 % et 3,50 % pour les certificats émis à 6, 12, 18 et 24 mois.

² Moyenne des cinq derniers mois.

³ 3 % du 8 au 28 octobre 1953.

* Quantité de l'avance en juin 1954

Certificats de trésorerie émis à court terme	95 %	Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans 1948	90 %
Certificats de trésorerie émis à plus de 12 mois	90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1940	90 %
Obligations Emprunt 4 ½ %, 1951 à 10 ou 15 ans	90 %	Certificats de trésorerie 4 %, à 5 ans 1954	90 %
Obligations Emprunt 4 ½ %, 1952 à 10 ans	90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1950 Congo belge	90 %
Obligations Emprunt 4 ½ %, 1952-1964, à 12 ans	90 %	Obligations 4 % 1950-1960 Congo belge	90 %
Certificats de trésorerie 3 ½ % à 15 ans au plus 1942	90 %	Obligations 3 ½ % de l'Assainissement Monétaire 2e série	90 %
Certificats de trésorerie 4 % à 20 ans au plus 1943	90 %	Autres effets publics	80 %
Certificats de trésorerie 3 ½ % à 10 ans 1944	90 %	Certificats de trésorerie spéciaux U.E.P.	50 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans 1947	90 %		

II. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

4

Epoques	Banques — Comptes de dépôts à *					Caisse générale d'Epargne (dépôts sur livrets)		
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à 75.000 fr.	75.001 à 150.000 fr.	au delà de 150.000 fr.
1952 Moyenne	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1953 Moyenne	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1953 Avril	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Mai	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Juin	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Juillet	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Septembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Octobre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Novembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Décembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1954 Janvier	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Février	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Mars	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Avril	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Mai	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Juin	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50

* Moyenne de quatre banques.

III. — L'argent au jour le jour
(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés			Capitaux empruntés		
	par des organismes compensateurs			par des organismes non compensateurs 2	en compensation 3	hors compensation 4
	Banques de dépôts	Autres organismes 1	Total			
1952	2.398	754	3.152	2.645	3.115	2.682
1953	2.378	694	3.072	2.319	2.996	2.395
1953 Novembre .	2.204	754	2.958	2.589	2.949	2.598
Décembre .	2.717	950	3.667	2.466	3.568	2.565
1954 Janvier ...	2.398	950	3.348	2.021	3.330	2.039
Février ...	2.386	791	3.177	2.478	3.177	2.478
Mars	2.773	540	3.313	3.025	3.313	3.025
Avril	2.305	873	3.178	2.398	3.139	2.437
Mai	2.322	418	2.740	2.541	2.740	2.541
Juin :						
11 au 17 .	2.528	124	2.652	2.219	2.652	2.219
18 au 24 .	2.387	154	2.541	1.775	2.541	1.775
25 au 1/7 .	2.441	157	2.598	2.029	2.598	2.029
Juillet :						
2 au 8 .	2.249	116	2.365	1.366	2.365	1.366
9 au 15 .	2.230	118	2.348	1.983	2.348	1.983
16 au 22 .	2.019	111	2.130	1.662	2.130	1.662

1 Notamment le Crédit Communal de Belgique et la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.
2 Notamment la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite et l'Office National de Sécurité Sociale.
3 Notamment l'Institut de Récompte et de Garantie et l'Office National du Duoroire.
4 Notamment le Fonds des Rentes et l'Office Central de Crédit hypothécaire.

Cours des métaux précieux 1

Moyennes journalières	Londres 1	Bombay 3	
	Or en sh. et d. par oz. fin	Or Conversion en sh. et d. par oz. fin	Argent Conversion en pence par oz. fin
1952		364/0	78
1953		345/9	75
1953 Avril		348/0	76
Mai		349/6	78
Juin		362/5	76
Juillet		350/0	74
Août		350/5	74
Septembre		347/9	74
Octobre ...		327/6	78
Novembre .		330/3	73
Décembre .		326/6	73
1954 Janvier ...		333/9	75
Février ...		347/5	78
Mars	248/4½ 2	356/0	79
Avril	248/8½	371/9	82
Mai	248/10½	365/6	79
Juin	248/10½	341/0	75

1 Prix de l'oz. d'or fin : 10) à New-York : 85 \$ depuis le 1er février 1934; 20) à Londres : 248 sh. du 18 sept. 1949 au 19 mars 1954. — Réouverture du marché libre de l'or le 22 mars 1954.
2 Moyenne du 22 au 31 mars 1954.
3 Cotations originales en roupies et annas respectivement par fine tola et par 100 fine tolas.

MARCHE DES CHANGES

I. — Cours officiels, au 30 juin 1954, fixés par la Banque Nationale de Belgique en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1^{er} mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil 10¹
(« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22)
(francs belges)

Devises	Cours contractuel ou moyen	Transferts	
		Cours acheteur	Cours vendeur
100 francs congolais	—	100,—	100,—
100 francs luxembourgeois	—	100,—	100,—
100 couronnes tchécoslovaques	694,44225	692,50	696,50

II. — Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles 10²
(francs belges)

Moyennes	1 franc suisse	1 \$ U.S.A.	100 francs français	1 \$ canadien	1 Livre Sterling	100 Escudos	1 fl. P. B.	1 Cr. suéd.	1 Cr. dan.	1 D. M.	1 Cr. norv.
1952	11,45	50,29	14,27	51,38	139,86	173,98 ¹					
1953	11,47	49,96	14,27	50,81	140,14	174,04	13,19 ²	9,67 ³	7,24 ⁴	11,97 ⁵	6,99 ⁶
1953 Avril	11,45	50,04	14,23	50,88	140,39	174,05	13,16	9,67	—	—	—
Mai	11,45	49,95	14,22	50,25	140,15	174,05	13,19	9,67	7,24 ⁷	11,94	—
Juin	11,47	49,98	14,24	50,27	139,98	174,05	13,21	9,65	7,24	11,96	—
Juillet	11,49	49,96	14,30	50,35	140,01	174,05	13,23	9,65	7,24	11,97	—
Août	11,51	49,97	14,35	50,55	140,13	174,05	13,25	9,69	7,24	11,98	—
Septembre ...	11,51	49,85	14,34	50,64	140,05	174,03	13,20	9,69	7,24	11,98	—
Octobre	11,50	49,83	14,29	50,72	140,11	174,04	13,18	9,71	7,23	11,98	—
Novembre	11,48	49,85	14,30	50,99	140,24	174,05	13,17	9,70	7,23	11,97	—
Décembre	11,45	49,87	14,28	51,26	140,00	174,05	13,17	9,66	7,22	11,97	6,99 ⁶
1954 Janvier	11,46	49,95	14,29	51,34	139,92	174,08	13,18	9,65	7,23	11,97	6,99
Février	11,45	49,91	14,25	51,62	139,76	174,07	13,16	9,63	7,21	11,94	6,99
Mars	11,47	50,18	14,24	51,71	139,99	174,05	13,16	9,63	7,21	11,95	7,00
Avril	11,50	50,32	14,27	51,23	140,62	174,04	13,20	9,66	7,23	11,97	7,03
Mai	11,49	50,22	14,27	51,03	140,65	174,04	13,22	9,67	7,23	11,96	7,03
Juin	11,49	49,90	14,29	50,85	140,46	174,04	13,21	9,69	7,22	11,96	7,02

1 Moyenne du 7 juillet au 31 décembre 1952. — 2 Moyenne du 26 janvier au 31 décembre 1953. — 3 Moyenne du 23 février au 31 décembre 1953. — 4 Moyenne du 18 mai au 31 décembre 1953. — 5 Moyenne du 4 mai au 31 décembre 1953. — 6 Moyenne du 14 au 31 décembre 1953. — 7 Moyenne du 18 au 29 mai 1953.

MARCHE DES CAPITAUX

I. — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

Désignation des titres	Cotation pour	Cours au				
		1er mars 1954	1er avril 1954	3 mai 1954	1er juin 1954	1er juillet 1954
I. — Dette intér. dir. de l'Etat Belge (Intérêts à bonif.)						
Dette 3 1/2 %, 1937 ^{1 2}	100,—	80,85	81,10	81,40	81,55	81,65
Dette 3 1/2 %, 1943 ^{1 2}	100,—	80,30	80,60	81,05	81,55	82,55
Empr. de l'Assain. mon., 2 ^e série (pair), 3 1/2 % ²	100,—	100,—	100,—	100,50	100,40	100,25
Empr. de l'Assain. mon., 2 ^e série (impair), 3 1/2 % ²	100,—	99,90	100,10	100,10	100,15	100,35
Dette unifiée 4 % ^{1 2}	100,—	92,25	92,55	92,50	93,—	94,05
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945 ²	100,—	90,25	90,30	90,45	90,55	90,80
Emprunt 4 1/2 %, 1951 ²	100,—	98,80	99,15	99,10	99,50	100,05
Emprunt 4 1/2 %, 1952, à 10 ans ²	100,—	99,35	99,75	99,45	99,95	100,70
Emprunt 4 1/2 %, 1952-1964, à 12 ans ²	100,—	98,35	98,70	98,50	99,05	99,80
Emprunt 4 1/2 %, 1953, à 20 ans ²	100,—	98,30	98,25	98,70	98,70	99,05
Emprunt 4 1/2 %, 1953-1968, à 15 ans ²	100,—	98,—	98,—	98,10	98,50	98,85
Emprunt 4 1/2 %, 1954-1972, à 18 ans ²	100,—	—	—	—	—	98,20
Certif. de Trés. à 15 ans au plus, 3 1/2 %, 1942, 1 ^{re} série ^{1 2}	100,—	112,90	112,90	113,10	113,40	113,55
Certif. de Trés. à 20 ans au plus, 3 1/2 %, 1943, 1 ^{2 3}	100,—	105,80	106,—	106,10	106,50	107,25
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1947 ²	100,—	105,10	105,10	104,85	105,20	105,25
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1948 ²	100,—	107,20	107,05	107,10	107,70	108,40
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1949 ²	100,—	101,—	101,30	101,20	101,45	101,70
Certif. de Trés. à 5 ans, 4 % 1954 ²	100,—	—	—	—	100,75	100,95
Emprunts à lots 1938, 4 %	500,—	502,—	501,—	501,—	501,—	500,—
Emprunts à lots 1941 (4 % depuis 1951)	1.000,—	982,—	976,—	977,—	983,—	986,—
Emprunts à lots 1953 (2 %, 5 % dès 1967)	1.000,—	1.000,—	1.000,—	1.000,—	1.000,—	1.000,—
II. — Dette indir. et dette gar. par l'Etat (Int. à bon.)						
Domages de guerre et lots 1923, 4 %	525,—	507,—	504,—	506,—	506,—	513,—
Empr. de la Reconstr. 1 ^{re} tr. 1947 (2 %, 5 % dès 1957) ² ...	1.000,—	1.000,—	1.000,—	1.000,—	1.001,—	1.001,—
Empr. de la Reconstr. 2 ^e tr. 1949 (2 %, 5 % dès 1953) ² ...	1.000,—	1.015,—	1.015,—	1.010,—	1.010,—	1.008,—
Empr. de la Reconstr. 3 ^e tr. 1950 (2 %, 5 % dès 1960) ² ...	1.000,—	1.028,—	1.026,—	1.026,—	1.027,—	1.027,—
Soc. Nat. Ch. de fer belges (tr. belge), act. priv. 4 % ^{1 2}	500,—	469,—	469,—	480,—	491,—	489,—
Régie des Télégr. et Téléph. à 10 ans, 4 1/2 %, 1952, 2 ^e s. ²	100,—	100,—	100,—	100,05	100,30	101,15
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 1/2 %, 1953, 1 ^{re} s. ²	100,—	98,80	98,85	98,75	99,—	99,45
Régie des Télégr. et Téléphones à 15 ans 4 1/2 %, 1953 2 ^e s. ²	100,—	98,30	98,40	98,15	98,50	98,70
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 1/2 %, 1952-1962 ²	100,—	99,70	100,25	100,40	100,35	100,85
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 1/2 %, 1953-1965 ²	100,—	99,—	98,95	99,10	99,25	99,75
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 1/2 %, 1954-1972 ²	100,—	—	—	98,—	98,05	98,30
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 1/2 %, 1951 ²	100,—	99,95	100,15	100,10	100,50	100,65
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 1/2 %, 1952, 2 ^e s. ²	100,—	99,80	100,20	100,05	100,25	100,55
III. — Dette directe de la Colonie.						
<i>Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888 ...</i>						
100,—	230,—	235,—	241,—	245,—	246,—	
<i>Intérêts à bonifier :</i>						
Dette coloniale 1936, 4 %	100,—	93,85	93,85	93,90	93,85	93,65
Dette coloniale 1950-60, 4 % ²	100,—	100,10	100,—	99,30	99,—	98,70
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1950 ²	100,—	103,50	103,35	102,65	102,55	102,50

¹ Titres pour lesquels une opération est en cours en vertu des arrêtés du 6 octobre 1944. — ² Titres créés après le 6 octobre 1944. — ³ Le taux de l'intérêt a été porté à 4 % le 14 octobre 1948.

II. — INDICE MENSUEL DES ACTIONS AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS

15¹

Source : Institut National de Statistique.

Dates	Indice général	Assur., bang., soc. à portef.	Entr. immob., hypoth. et hôtel.	Chemin de fer et transport par eau	Tranw., Chem. de fer vicinaux et transports	Trusts d'entr. de tramways et d'électricité	Entr. de gaz et d'électricité	Distribution d'eau	Industries métallurgiques	Zincs, plombs et mines	Produits chimiques	Charbonnages et fours à coke	Glaceries	Verreries	Industrie de la construction	Ind. textiles et soieries	Entreprises coloniales	Plantations	Alimentation	Industries diverses
Indices par rapport aux cours du mois précédent																				
1954 1 ^{er} juin ...	103	104	104	102	101	108	103	106	105	105	100	97	102	102	101	99	104	90	103	97
1 ^{er} juill. ...	100	99	101	97	99	101	103	109	100	98	100	104	112	125	98	97	101	100	102	101
Indices par rapport à la période 1936 à 1938																				
1953 1 ^{er} juill. ...	236	252	118	298	71	107	194	41	192	247	163	224	79	86	205	152	469	56	137	284
3 août	244	265	124	307	73	114	202	41	195	259	169	242	78	85	223	150	472	59	139	297
1 ^{er} sept. ...	242	262	134	309	77	112	208	43	193	259	169	247	83	86	219	150	466	58	141	289
1 ^{er} oct. ...	236	253	135	304	75	112	207	42	183	248	161	237	83	92	215	149	456	54	142	274
3 nov.	241	264	136	299	75	117	211	42	182	257	167	227	84	101	220	152	469	51	143	281
1 ^{er} déc.	242	265	132	306	75	117	212	43	183	258	169	228	77	95	226	160	472	54	146	277
1954 4 janv. ...	242	273	131	318	78	119	217	44	183	250	171	223	79	93	229	155	464	51	148	277
1 ^{er} févr. ...	247	277	132	319	79	125	226	47	189	260	189	215	77	95	238	158	472	52	151	285
1 ^{er} mars ...	245	269	132	328	78	131	221	47	184	272	187	201	75	102	239	157	474	53	152	276
1 ^{er} avril ...	255	279	137	331	75	130	220	46	181	298	188	197	77	98	244	151	512	56	154	304
3 mai	272	291	139	345	77	133	230	53	198	307	203	206	87	104	255	154	558	63	156	313
1 ^{er} juin ...	280	302	144	351	78	143	236	56	207	322	204	200	89	106	258	153	579	57	161	305
1 ^{er} juill. ...	281	298	145	340	77	145	243	61	208	317	204	208	100	133	254	149	582	57	165	309

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

Périodes	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions		Total	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1952	250	159	150	14.790	19.644	14.949	19.794
1953	248	135	130	12.484	16.443	12.619	16.573
1953 Juin	22	12	12	1.011	1.341	1.023	1.353
Juillet	21	12	12	1.090	1.742	1.102	1.754
Août	21	10	10	922	1.262	932	1.272
Septembre ...	22	10	10	966	1.306	976	1.316
Octobre	22	13	13	1.108	1.303	1.121	1.316
Novembre ...	19	10	10	988	1.210	998	1.220
Décembre	22	11	10	967	1.155	978	1.165
1954 Janvier	20	10	9	1.144	1.226	1.154	1.235
Février	20	11	10	1.401	1.609	1.412	1.619
Mars	23	12	11	1.766	2.550	1.778	2.561
Avril	20	9	9	1.615	2.114	1.624	2.123
Mai	19	12	12	1.677	2.485	1.689	2.497
Juin	21	12	11	1.692	2.218	1.704	2.229

IV. — RENDEMENT DES TITRES A REVENU FIXE

1. — Dette unifiée et emprunts remboursables globalement à date fixe

Début de mois	Dette unifiée 4 %	Emprunts remboursables globalement à date fixe															
		Echéance de 1 à 5 ans								Echéance de 5 à 10 ans				Echéance de 10 à 20 ans			
		Etat		Paraétatiques		Villes		Sociétés		Etat		Paraétatiques		Villes		Etat	Sociétés
		3½ %	4 %	4 %	4½ %	4 %	4½ %	4 %	4½ %	4 %	4 %	4½ %	4½ %	4 %	4 %	4½ %	
1953 Mai	4,42	3,82	3,81	4,07	4,13	4,51	4,53	6,37	5,04	4,52	4,64	4,72	4,90	4,49	5,34	5,37	
Juin	4,41	3,75	4,10	4,19	4,18	4,43	4,44	6,04	5,27	4,59	4,68	4,72	4,86	4,51	5,52	5,44	
Juillet	4,40	3,62	4,—	3,88	4,27	4,28	4,70	6,28	5,36	4,55	4,60	4,71	4,83	4,51	5,31	5,44	
Août	4,39	3,61	3,88	4,01	4,37	4,16	4,65	5,90	5,22	4,54	4,58	4,65	4,80	4,51	5,32	5,36	
Septembre	4,38	3,71	3,65	3,96	4,35	4,16	4,65	6,—	5,18	4,40	4,58	4,63	4,81	4,51	5,14	5,39	
Octobre	4,37	3,80	3,64	3,94	4,34	4,16	4,61	6,22	5,27	4,16	4,59	4,63	4,81	4,52	5,34	5,34	
Novembre	4,36	3,81	3,98	3,94	4,30	4,21	4,62	6,37	5,35	4,57	4,60	4,66	4,80	—	5,30	5,32	
Décembre	4,35	3,93	3,85	3,57	4,18	4,16	4,48	6,71	5,31	4,51	4,49	4,59	4,72	—	5,15	5,25	
1954 Janvier	4,33	3,84	3,74	3,29	4,10	4,03	4,32	6,63	4,97	4,49	4,46	4,55	4,67	—	5,02	5,28	
Février	4,32	3,65	3,34	3,78	3,88	3,96	4,01	6,81	5,16	4,38	4,32	4,50	4,54	—	4,85	5,26	
Mars	4,34	3,60	3,52	3,94	3,94	3,96	4,15	6,82	5,26	4,47	4,41	4,57	4,59	—	4,91	5,37	
Avril	4,32	3,58	3,40	3,62	3,84	3,94	4,07	7,35	4,69	4,43	4,36	4,49	4,58	—	5,03	5,35	
Mai	4,32	3,56	3,79	3,58	3,68	3,95	4,06	7,19	5,04	4,44	4,36	4,44	4,58	—	5,02	5,35	
Juin	4,30	3,57	3,68	3,21	3,65	3,96	4,03	7,11	5,19	4,40	4,22	4,42	4,54	—	4,78	5,35	
Juillet	4,25	3,44	3,56	3,25	3,63	3,96	3,96	6,98	5,21	4,33	4,24	4,41	4,49	—	4,67	5,38	

2. — Emprunts amortissables par annuités et emprunts à lots

Début de mois	Emprunts amortissables par annuités												Emprunts à lots			
	Echéance de 1 à 5 ans		Echéance de 5 à 10 ans				Echéance de 10 à 20 ans				Echéance à plus de 20 ans		Echéance à plus de 20 ans			
	Sociétés		Villes		Sociétés		Colonie		Paraétatiques		Villes		Paraétatiques	Villes	Dette directe de l'Etat	Dette indirecte de l'Etat
	4 ½ %	5 %	4 %	4 %	4 ½ %	5 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %	
1953 Mai	4,98	6,37	4,81	6,—	4,65	4,76	4,47	5,21	5,47	5,71	4,86	5,03	4,79	5,37		
Juin	5,14	6,47	5,16	6,02	4,86	4,76	4,50	5,14	5,43	5,67	4,83	5,01	4,78	5,33		
Juillet	4,55	5,54	5,23	5,87	4,74	4,54	4,50	5,11	5,29	5,65	4,77	4,98	4,76	5,28		
Août	4,62	6,19	5,30	5,76	4,44	4,42	4,50	5,08	5,02	5,66	4,76	4,93	4,73	5,27		
Septembre	4,66	6,64	5,16	5,95	4,64	4,68	4,50	4,99	4,99	5,49	4,76	4,92	4,70	5,28		
Octobre	4,99	7,70	5,03	5,90	4,64	4,48	4,50	4,93	4,95	5,34	4,74	4,89	4,70	5,27		
Novembre	4,66	7,11	5,—	5,78	4,65	4,68	4,51	4,91	4,93	5,36	4,73	4,89	4,67	5,31		
Décembre	4,81	—	4,99	5,81	4,72	4,99	4,51	4,91	4,91	5,36	4,71	4,87	4,63	5,24		
1954 Janvier	4,70	7,55	4,97	5,88	4,70	4,92	4,51	4,90	4,90	5,39	4,72	4,88	4,58	5,12		
Février	4,81	7,69	4,96	5,60	4,67	4,69	4,53	4,90	4,89	5,32	4,71	4,87	4,54	5,14		
Mars	5,02	8,25	4,96	5,74	4,68	4,51	4,54	4,90	4,89	5,48	4,71	4,86	4,54	5,21		
Avril	4,37	7,18	4,94	5,68	4,64	4,63	4,54	4,90	4,90	5,51	4,70	4,86	4,55	5,23		
Mai	4,74	7,32	4,90	5,84	4,69	4,76	4,53	4,91	4,89	5,50	4,69	4,86	4,53	5,20		
Juin	4,79	7,62	4,88	5,83	4,63	4,81	4,54	4,89	4,90	5,63	4,68	4,86	4,49	5,16		
Juillet	4,71	7,87	4,81	5,73	4,61	4,88	4,56	4,84	4,90	5,58	4,64	4,86	4,48	5,10		

N. B. — Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation d'avril 1953, p. 231.

Tableau rétrospectif

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital				Emissions d'obligations		Ensemble des émissions	Primes d'émission 1	Libération sans espèces		Emissions nettes 4
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Montant nominal	Montant nominal		Apports en nature 2	Incorporations de réserves au capital 3	
1952	2.165	1.640	1.401	1.235	14.251	16.407	15.698	72	3.476	21.523	41,4	1.386	13.666	5.541
1953	2.209	1.736	1.546	647	6.040	2.924	2.593	73	1.496	6.156	19,5	1.713	1.288	2.627
1953 Mars	214	129	113	65	169	208	168	2	80	417	0,1	102	64	195
Avril	187	166	153	46	868	266	253	6	217	649	—	151	200	277
Mai	140	88	80	59	704	294	210	1	50	432	0,1	67	106	167
Juin	185	109	93	62	292	190	185	1	6	305	—	82	77	125
Juillet	181	267	243	42	183	135	110	2	55	457	—	230	49	129
Août	111	74	71	29	83	65	63	1	10	149	—	64	4	76
Septembre ...	170	107	99	34	64	67	64	2	30	204	—	101	12	80
Octobre	195	171	131	60	126	131	122	2	140	442	—	83	64	246
Novembre	138	69	55	61	631	336	226	3	90	495	1,2	51	112	209
Décembre ...	256	237	206	126	3.010	825	801	2	22	1.084	18,1	257	562	228
1954 Janvier	213	179	156	38	184	272	262	5	236	687	—	121	62	471
Février p		146	126			149	92		25	320	—	129	20	94
Mars p		217	180			138	127		165	520	—	170	44	258
Avril p		131	113			566	518		165	862	—	153	338	305
Mai p		285	263			1.107	940		20	1.412	—	195	815	213

B. — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1952	279	1.187	835	110	6.417	6.182	5.093	5	212	7.581	46,6	1.806	2.570	1.811
1953	253	1.047	785	103	3.029	2.185	1.480	4	130	3.362	8,1	332	227	1.844
1952 Novembre	14	37	27	6	3.052	2.024	2.014	—	—	2.061	—	14	2.000	27
Décembre	17	24	22	8	57	487	487	—	—	511	—	152	316	41
1953 Janvier	15	35	28	13	276	258	258	—	—	293	7,7	37	112	145
Février	20	62	54	5	267	83	70	—	—	145	0,3	4	—	121
Mars	22	87	57	6	27	21	21	—	—	108	—	22	9	47
Avril	17	97	82	6	142	159	42	—	—	256	—	30	2	92
Mai	14	18	14	9	561	148	148	—	—	166	—	8	28	126
Juin	21	169	145	6	482	201	63	2	70	440	—	40	8	230
Juillet	30	204	109	10	209	161	127	1	35	400	—	42	55	174
Août	17	75	35	8	123	134	124	—	—	209	—	14	—	145
Septembre ...	13	61	43	4	27	30	13	—	—	91	—	12	—	44
Octobre	24	76	64	10	121	55	53	—	—	131	—	54	—	63
Novembre	16	25	23	18	698	803	475	—	—	828	—	15	13	470
Décembre ...	28	100	96	6	95	130	85	—	—	230	—	33	—	148
1954 Janvier	25	211	116	11	205	201	180	—	—	412	—	61	6	229

1 Non comprises dans les montants libérés.

2 Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

3 Compris dans les augmentations de capital.

4 Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations sans espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES

Détail des émissions
(millions de francs)

ANNEE 1953

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Constitutions de sociétés ¹						Augmentations de capital (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces				Dissolutions de sociétés ¹ (sociétés anonymes) (sociétés en comman- dite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)		Réductions de capital (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (sociétés de personnes à responsab. limitée)					
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature		Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant		
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									Constitutions de sociétés	de personnes à responsabilité limitée		Augmentations de capital	Constitutions de sociétés	de personnes à responsabilité limitée	Nombre			Montant	Nombre
							anonymes et en commandite par actions	de personnes à responsabilité limitée	Augmentations de capital	Constitutions de sociétés	de personnes à responsabilité limitée	Nombre		Montant			Nombre					Montant			
Banques	2	62,5	62,5	—	—	—	6	721,0	134,4	134,4	—	—	—	10,0	49,9	—	—	124,4	2	76,5	—	—	—	—	
Assurances	2	30,5	6,2	—	—	—	5	25,0	27,4	9,4	—	—	—	1,2	—	—	—	4,9	—	—	—	—	—	—	
Opérat. financières et immobilières	89	306,4	277,7	24	24,0	23,4	67	334,1	274,6	201,6	4	33,0	—	—	216,7	18,1	47,5	49,4	36	69,1	2	1,8	10	45,4	
Commerce de détail	49	23,3	22,3	271	62,3	60,8	24	14,8	19,9	19,9	1	10,0	—	—	13,6	33,3	8,5	3,6	102	15,8	—	—	—	—	
Comm. de gros et comm. extérieur	148	114,3	98,6	314	118,5	110,3	108	157,8	251,8	244,6	4	7,8	—	—	51,2	67,8	69,1	99,4	168	103,0	—	—	10	12,4	
Fabrications métalliques	54	135,0	105,7	83	61,2	55,5	66	505,3	267,1	219,5	14	107,8	21,0	—	44,4	43,6	22,9	110,1	48	86,5	—	—	12	36,4	
Métallurgie du fer	3	0,8	0,8	3	1,6	1,6	9	1448,0	58,7	58,7	4	54,3	—	—	0,5	0,3	29,3	14,7	7	3,4	—	—	—	—	
Métaux non ferreux	5	4,5	1,5	5	1,4	1,4	2	1,3	2,7	1,9	—	—	—	—	0,4	1,2	1,6	0,1	1	12,0	—	—	—	—	
Industries textiles	42	83,5	76,6	69	43,1	41,8	48	291,8	168,3	140,7	4	35,8	—	7,9	57,4	32,7	33,4	35,6	55	44,9	3	21,0	10	153,5	
Industries alimentaires	22	54,5	52,6	35	38,3	38,1	47	170,1	162,0	160,4	7	86,8	3,8	0,1	36,1	33,2	52,4	82,3	41	84,9	2	22,0	7	11,3	
Industrie du bois	20	27,9	25,4	47	17,4	16,2	12	10,2	10,4	9,4	—	—	—	0,2	18,8	12,6	0,2	6,1	30	44,9	—	—	—	—	
Industries chimiques	22	45,2	36,0	25	9,4	9,1	24	1313,3	784,9	683,2	3	51,7	1,5	—	26,4	3,7	315,6	306,0	23	41,4	2	4,7	6	55,5	
Industrie du verre	2	0,6	0,6	3	1,9	1,9	3	41,0	17,4	17,4	—	—	—	—	0,1	0,9	8,9	—	1	0,6	—	—	—	—	
Electricité	—	—	—	—	—	—	2	28,0	44,0	18,4	8	430,0	—	—	—	—	—	12,0	1	40,0	—	—	—	1	160,0
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	30,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	6	8,6	8,6	12	3,4	3,3	4	10,4	16,9	16,9	3	3,0	—	—	5,2	2,5	0,6	15,3	13	12,0	—	—	3	85,7	
Papier et imprimerie	9	37,3	37,2	23	11,4	11,3	13	56,8	40,3	38,4	—	—	—	0,1	31,8	7,9	9,3	1,2	20	62,0	—	—	2	8,7	
Transport	25	18,4	17,3	47	15,0	15,0	27	222,4	167,3	165,7	3	300,0	—	—	8,8	11,6	35,6	102,6	33	5,5	—	—	4	76,5	
Tourisme	15	6,8	6,1	38	13,8	13,5	9	10,1	12,8	11,8	—	—	—	—	2,1	9,0	7,0	4,1	16	6,1	1	0,1	2	2,0	
Intermédiaires	46	9,1	8,5	122	11,8	11,4	22	10,6	10,4	9,8	—	—	—	—	2,1	2,6	1,3	2,7	28	5,9	1	13,0	—	—	
Déchets et matières de récupérat.	5	5,1	5,1	10	6,8	6,4	1	0,3	0,9	0,9	—	—	—	—	2,0	4,3	—	0,9	2	2,6	—	—	—	—	
Construction	42	54,5	49,1	96	50,9	47,1	69	455,6	193,4	179,5	5	55,2	—	—	29,9	34,1	33,1	103,8	36	13,4	1	10,0	2	3,5	
Charbon	—	—	—	—	—	—	1	20,0	45,0	45,0	5	280,0	—	—	—	—	—	45,0	—	—	—	—	—	—	—
Terre cuite	1	6,0	1,3	2	2,7	2,7	1	0,8	0,4	0,4	1	5,0	—	—	—	2,6	0,4	—	3	2,1	—	—	—	—	—
Ciment et industries connexes ...	10	30,7	24,4	12	12,7	11,9	7	42,6	36,4	32,3	1	1,9	—	—	11,0	10,7	3,6	27,3	3	2,6	—	—	2	1,2	
Carrières	3	2,3	1,7	9	1,4	1,4	7	10,8	7,5	6,7	—	—	—	—	1,2	1,0	0,3	4,6	6	2,8	—	—	1	2,0	
Chaux	1	0,2	0,2	1	0,5	0,5	5	25,3	37,7	37,7	—	—	—	—	—	0,2	3,5	32,3	1	5,0	—	—	—	—	
Industries céramiques	1	1,2	1,2	1	0,1	0,1	2	2,2	21,7	21,7	—	—	—	—	0,9	0,1	—	18,7	4	8,6	—	—	—	—	
Industrie du tabac	2	1,7	1,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,3	—	—	—	3	0,5	—	—	—	—	—
Industrie du diamant	—	—	—	6	1,6	1,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,6	—	—	1	0,2	—	—	—	—	—
Editions, librairies, presse	16	20,9	19,0	19	5,3	5,3	4	5,5	5,5	5,5	—	—	—	—	13,1	3,9	0,5	1,4	5	1,0	—	—	1	1,2	
Films, théâtres, attractions	13	13,7	11,6	15	4,2	3,3	2	0,4	0,3	0,3	—	—	—	—	3,4	1,5	0,1	0,1	10	4,7	—	—	1	0,5	
Artisanat	32	19,4	18,2	153	39,7	37,7	24	19,7	17,0	16,1	3	1,6	—	—	8,5	22,1	6,1	6,1	53	17,6	—	—	—	—	
Agric., hortic., élev., pêche	3	3,9	3,9	21	6,9	6,9	2	45,9	54,1	54,1	—	—	—	—	3,5	4,7	—	54,1	12	7,1	—	—	—	—	
Divers non dénommés	15	32,8	17,5	38	7,6	7,1	24	38,9	32,4	30,6	2	1,8	—	—	6,5	3,2	5,5	19,1	28	17,9	—	—	3	4,6	
Totaux...	705	1161,6	999,1	1504	574,9	546,6	647	6040,0	2923,6	2592,9	73	1495,7	26,3	19,5	646,8	370,0	696,3	1287,9	792	800,6	12	72,6	77	660,4	

¹ Coopératives : 186 sociétés constituées au capital minimum de 29.122.350 francs; 22 sociétés dissoutes au capital minimum de 10.907.874 francs.

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES CONGOLAISES

Détail des émissions

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

ANNEE 1953

Rubriques	Constitutions des sociétés (1)			Augmentations de capital			Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces			Dissolutions sociétés par actions et sociétés de personnes				Réductions de capital Sociétés par actions et sociétés de personnes		
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		Dont emprunts de conversion	Apports en nature		Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant
												Constitutions de sociétés	Augmentations de capital		Nombre	Montant	Nombre	Montant		
Banques, sociétés financières	19	192,0	97,1	8	341,7	143,7	125,7	—	—	—	0,4	2,6	—	26,7	3	10,3	—	—	1	0,3
Sociétés commerciales	101	258,5	207,9	32	289,9	216,9	172,2	—	—	—	—	85,7	39,3	56,3	22	52,7	1	1,5	3	4,0
Sociétés industrielles	52	348,8	285,3	29	1.893,3	1.408,4	832,8	2	85,0	—	—	99,5	8,2	119,2	7	17,5	—	—	4	10,2
Mines	4	20,1	17,9	9	197,1	237,0	196,7	1	25,0	—	—	4,4	—	3,0	—	—	—	—	2	10,3
Construction, bâtiments	32	148,1	111,4	5	14,0	23,2	22,2	—	—	—	—	42,9	1,7	—	3	2,9	—	—	1	7,4
Sociétés agricoles	29	60,0	51,1	15	286,8	145,7	121,7	1	20,0	—	7,7	14,5	29,1	14,4	3	9,8	—	—	1	18,4
Transports	6	7,6	5,9	2	4,7	7,6	7,6	—	—	—	—	0,8	0,1	7,5	1	1,0	—	—	1	0,5
Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	10	11,6	8,7	3	7,2	2,8	1,2	—	—	—	—	3,5	—	—	1	3,2	—	—	—	—
Totaux ...	253	1.046,7	785,3	103	3.028,7	2.185,3	1.480,1	4	130,0	—	8,1	253,9	78,4	227,1	40	97,4	1	1,5	13	51,1

1 Coopératives : 9 sociétés constituées au capital minimum de 28.618.900 francs; 13 sociétés constituées sans indication du capital.

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES

Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

Source : Institut National de Statistique.

(millions de francs)

ANNEE 1953

Classification	Constitutions de sociétés						Augmentation de capital (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)				Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces		Dissolutions Sociétés par actions et sociétés de personnes		Réductions de capital Sociétés par actions et sociétés de personnes
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée 1			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	dont emprunts de conversion		Apports en nature 2	Incorporations de réserves 3	Liquidations	Fusions	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale													
																	Montant		

1. — selon le lieu où s'exerce leur activité

Belgique	704	1.157,1	994,6	1.504	574,9	546,6	645	5.994,1	2.869,5	2.538,8	73	1.495,7	26,3	19,5	1.713,1	1.233,8	768,6	72,6	660,4
Belgique et étranger	1	4,5	4,5	—	—	—	2	45,9	54,1	54,1	—	—	—	—	—	54,1	40,5	—	—
Congo belge	253	1.046,7	785,3	—	—	—	103	3.028,7	2.185,3	1.480,1	4	130,0	—	8,1	332,3	227,1	88,9	1,5	51,1
Totaux ...	958	2.208,3	1.784,4	1.504	574,9	546,6	750	9.068,7	5.108,9	4.073,0	77	1.625,7	26,3	27,6	2.045,4	1.515,0	898,0	74,1	711,5

2. — selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

Un million et moins	619	281,4	244,1	1.402	348,4	332,3	347	306,6	158,6	141,5	19	8,1	1,0	0,4	316,8	43,1	194,2	1,0	20,5
De 1 à 5 millions	266	669,0	567,1	99	196,5	184,3	253	940,6	654,0	598,1	13	36,0	9,3	—	599,8	217,0	249,9	14,1	74,5
De 5 à 10 millions	41	316,9	245,9	2	17,5	17,5	62	2.297,2	496,0	440,7	11	89,0	16,0	25,6	273,7	153,7	132,8	26,0	72,5
De 10 à 20 millions	18	272,0	200,5	1	12,5	12,5	40	639,6	594,2	530,1	14	247,6	—	1,2	186,1	245,0	123,0	33,0	73,7
De 20 à 50 millions	10	342,0	279,8	—	—	—	32	1.377,8	965,7	812,7	14	565,0	—	0,4	197,1	304,0	134,1	—	95,2
De 50 à 100 millions	4	327,0	247,0	—	—	—	8	1.779,1	609,7	462,4	4	370,0	—	—	171,9	175,6	64,0	—	215,1
Plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	8	1.728,0	1.630,7	1.087,5	2	310,0	—	—	300,0	376,6	—	—	160,0
Totaux ...	958	2.208,3	1.784,4	1.504	574,9	546,6	750	9.068,7	5.108,9	4.073,0	77	1.625,7	26,3	27,6	2.045,4	1.515,0	898,0	74,1	711,5

1 Sociétés belges uniquement. — 2 Compris dans les constitutions et augmentations de capital. — 3 Comprises dans les augmentations de capital.

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES CONGOLAISES

17²

(millions de francs)

JANVIER 1954

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Constitutions de sociétés						Augmentations de capital Sociétés par actions et sociétés de personnes			Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces				Dissolutions Sociétés par actions et sociétés de personnes		Réductions de capital Soc. par act. et soc. de personnes				
	par actions			de personnes			Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature		Augmentations de capital	Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									par actions	de personnes			Nombre	Montant	Nombre	Montant		
							Constitutions de sociétés	Constitutions de sociétés	Nombre	Montant	Nombre	Montant												

Détail des émissions

Banques, soc. financières ...	—	—	—	—	—	2	51,8	52,1	52,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés commerciales	1	0,2	0,2	11	18,0	17,2	3	10,6	3,4	3,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés industrielles	2	151,5	58,3	4	14,4	14,4	3	77,0	38,0	16,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines	1	15,0	15,0	1	0,5	0,5	1	60,0	90,0	90,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Construction, bâtiments ...	—	—	—	1	5,0	5,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés agricoles	—	—	—	1	2,5	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transports	—	—	—	2	1,2	1,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	1	3,1	3,1	2	5,3	17,7	17,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux...	4	166,7	73,5	21	44,7	42,9	11	204,7	201,2	179,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Groupement des sociétés selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	1	0,2	0,2	11	7,6	7,6	2	2,2	1,8	1,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 1 à 5 millions	—	—	—	9	27,1	25,3	3	22,1	6,8	6,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 5 à 10 millions	—	—	—	1	10,0	10,0	2	5,4	17,6	17,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 10 à 20 millions	2	31,5	18,3	—	—	—	2	65,0	35,0	13,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 20 à 50 millions	—	—	—	—	—	—	1	50,0	50,0	50,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	1	90,0	90,0	90,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
plus de 100 millions	1	135,0	55,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux ...	4	166,7	73,5	21	44,7	42,9	11	204,7	201,2	179,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Répartition des sociétés suivant la nature du droit qui les régit

Sociétés de droit belge	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés de droit congolais	4	166,7	73,5	21	44,7	42,9	11	204,7	201,2	179,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux ...	4	166,7	73,5	21	44,7	42,9	11	204,7	201,2	179,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES

Détail des émissions

(millions de francs)

17³

JANVIER 1954

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Constitutions de sociétés 1						Augmentations de capital (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			Emissions d'obligations		Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces				Dissolutions de sociétés 1 (sociétés anonymes) (sociétés en comman- dite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)		Réductions de capital (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (sociétés de personnes à responsab. limitée)				
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre		Montant nominal	dont emprunts de conversion	Apports en nature		Incorporation de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions			
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									Constitutions de sociétés	Augmentations de capital		Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
							anonymes et en commandite par actions	de personnes à responsabilité limitée	Nombre	Montant													
Banques	—	—	—	—	—	1	20,0	10,0	10,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Opérat. financières et immobilières	7	20,5	15,0	2	5,3	5,3	3	6,7	6,7	6,7	—	—	—	2,0	0,2	0,2	—	3	2,0	—	—		
Commerce de détail	2	0,7	0,7	24	5,6	5,5	4	3,6	5,6	3,1	1	75,0	—	0,5	3,9	—	1,9	6	0,6	—	1	0,4	
Comm. de gros et comm. extérieur	15	31,8	28,7	38	26,9	24,4	4	13,2	30,3	29,9	—	—	—	20,4	19,6	—	—	6	7,6	—	—		
Fabrications métalliques	3	11,0	8,0	9	4,4	4,4	4	5,5	6,5	6,5	1	15,0	—	5,1	2,2	5,0	—	6	21,3	—	1	1,7	
Métallurgie du fer	—	—	—	—	—	—	1	7,5	22,5	22,5	1	125,0	—	—	—	—	—	1	0,5	—	2	9,3	
Métaux non ferreux	—	—	—	—	—	—	3	14,2	6,5	4,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Industrie textiles	—	—	—	4	3,6	2,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Industries alimentaires	2	6,5	4,1	2	0,8	0,8	1	5,0	12,5	12,5	—	—	—	3,0	0,4	12,5	—	5	1,6	—	—	—	
Industrie du bois	2	5,7	4,9	5	3,9	3,9	1	1,0	1,0	1,0	—	—	—	4,4	3,2	—	—	3	2,0	—	—	—	
Industries chimiques	2	0,8	0,8	3	1,9	1,9	1	12,0	10,0	10,0	—	—	—	0,1	1,4	2,5	—	1	0,3	—	—	—	
Industrie du verre	—	—	—	—	—	—	3	18,0	22,0	19,6	—	—	—	—	—	3,0	16,0	—	—	—	—	—	
Electricité	—	—	—	—	—	—	1	50,0	110,0	110,0	1	14,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Cuir	—	—	—	—	—	—	1	3,3	0,7	0,7	—	—	—	—	—	0,7	—	3	1,3	—	—	—	
Papier et imprimerie	2	2,9	2,1	1	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	0,3	—	—	—	1	0,4	—	—	—	
Transport	3	2,1	0,8	4	2,4	2,4	—	—	—	—	—	—	—	—	1,7	—	—	3	0,1	—	—	—	
Tourisme	—	—	—	1	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,1	—	—	—	
Intermédiaires	4	0,6	0,5	14	1,6	1,6	2	0,2	0,4	0,3	—	—	—	0,1	0,2	0,1	0,1	—	—	—	—	—	
Déchets et matières de récupérat.	—	—	—	11	4,6	4,6	—	—	—	—	—	—	—	—	3,7	—	—	—	—	—	—	—	
Construction	5	14,6	14,6	—	—	—	4	7,4	13,6	11,5	1	7,5	—	12,5	—	0,3	10,3	—	—	—	—	1	2,0
Charbon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Terre cuite	—	—	—	2	1,3	1,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Ciment et industries connexes	1	3,2	3,1	1	0,2	0,2	—	—	—	—	—	—	—	3,1	0,2	—	—	—	—	—	—	—	
Carrières	2	2,1	1,1	2	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	2,5	—	—	—	
Chaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Industries céramiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Industrie du tabac	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Industrie du diamant	1	0,1	0,1	1	1,0	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	11,4	—	—	—	
Editions, librairies, presse	1	0,7	0,2	1	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	1	0,2	—	—	—	
Films, théâtres, attractions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	0,1	—	—	—	
Artisanat	4	3,8	3,6	25	5,3	5,3	2	6,7	8,6	8,6	—	—	—	2,0	2,7	0,2	8,4	1	0,1	—	—	—	
Agric., hortic., élev., pêche	—	—	—	1	0,2	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—	—	—	—	
Divers non dénommés	2	0,4	0,4	4	1,8	1,8	2	9,5	5,0	5,0	—	—	—	0,2	0,3	—	—	1	0,1	—	—	—	
Totaux ...	58	107,5	88,7	155	71,2	67,8	38	183,8	271,9	262,2	5	236,5	—	53,7	43,1	24,5	62,4	58	52,2	—	—	5	13,4

¹ Coopératives : 11 sociétés constituées au capital minimum de 2.471.028 francs; 5 sociétés dissoutes au capital minimum de 59.400 francs.

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES

174

Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Classification	Constitutions de sociétés						Augmentations de capital (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (soc. de pers. à resp. lim.)			Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces		Dissolutions		Réduction de capital Montant	
	anonymes et en command. par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature	Incorporations de réserves	Liquidations		Fusions
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale											Montant		Montant

1. — selon le lieu où s'exerce leur activité

JANVIER 1954

Belgique	58	107,5	88,7	155	71,2	67,8	38	183,8	271,9	262,2	5	236,5	—	—	121,3	62,4	52,2	—	13,4
Etranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux.....	58	107,5	88,7	155	71,2	67,8	38	183,8	271,9	262,2	5	236,5	—	—	121,3	62,4	52,2	—	13,4

2. — selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins ...	39	15,1	11,8	146	44,3	43,3	16	14,3	7,7	7,3	—	—	—	—	30,5	1,4	16,4	—	1,3
de 1 à 5 millions	14	38,8	33,7	8	16,9	14,5	11	48,9	32,3	23,0	—	—	—	—	32,2	4,6	3,8	—	3,7
de 5 à 10 millions	4	32,6	22,2	1	10,0	10,0	6	52,1	50,9	50,9	1	7,5	—	—	27,1	17,9	6,6	—	8,4
de 10 à 20 millions	—	—	—	—	—	—	3	11,0	48,5	48,5	2	29,0	—	—	12,5	16,0	25,4	—	—
de 20 à 50 millions	1	21,0	21,0	—	—	—	1	7,5	22,5	22,5	—	—	—	—	19,0	22,5	—	—	—
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	75,0	—	—	—	—	—	—
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	1	50,0	110,0	110,0	1	125,0	—	—	—	—	—	—	—
Totaux.....	58	107,5	88,7	155	71,2	67,8	38	183,8	271,9	262,2	5	236,5	—	—	121,3	62,4	52,2	—	13,4

VI. — EMPRUNTS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITE PUBLIQUE ¹

(Emissions publiques à long et moyen terme)

18

VII. OPERATIONS BANCAIRES DU CREDIT COMMUNAL

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses.)

19

20

VIII. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES ³

Périodes	en Belgique	à l'étranger
	(millions de francs)	(millions)
1952	23.760	\$ U.S. 50 fr. cong. 100 fr. s. 50
1953	20.996	fr. cong. 265 fr. s. 60
1953 Juin	4.570	—
Juillet	500	—
Août	150	—
Septembre ..	1.500	—
Octobre ...	6.901	—
Novembre .	475	fr. s. 60
Décembre .	400	—
1954 Janvier ...	1.500	—
Février ...	11.514	—
Mars	1.574	—
Avril	2.220	—
Mai	1.400	—
Juin	650	—

Périodes	Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires
	Prélèvements sur comptes ²	Remboursements nets	Avances nettes
	(millions de francs)		
1952 Moyenne ...	409	72	276
1953 Moyenne ...	415	57	233
1953 Avril	314	14	226
Mai	423	22	263
Juin	457	11	329
Juillet	419	10	245
Août	447	23	105
Septembre .	372	—	210
Octobre ...	564	18	116
Novembre .	465	68	150
Décembre .	424	12	240
1954 Janvier ...	370	688	268
Février ...	432	14	269
Mars	509	25	335
Avril	288	18	272

Périodes	Montant selon droits d'inscription perçus (millions de francs)
1952 Moyenne ...	1.267
1953 Moyenne ...	1.466
1953 Mai	1.379
Juin	1.526
Juillet	1.850
Août	1.496
Septembre .	1.561
Octobre ...	1.774
Novembre .	1.286
Décembre .	1.669
1954 Janvier ...	1.458
Février ...	1.334
Mars ...	1.566
Avril	1.710
Mai	1.606

¹ Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie). — ² Y compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat. — ³ Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

FINANCES PUBLIQUES

I. — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

(millions de francs)

25¹

Fin de mois	Dettes consolidées			Dettes à moyen terme 3			Dettes à court terme 4			Avoirs des partic. en C.C.P.	Dettes totales 1 5	
	intérieure		extérieure 1 2	intérieure	extérieure 2	totale	intérieure 5	extérieure 2	totale			
	directe	indirecte										totale
1953 Avril	121.009	8.678	129.687	14.567	31.808	3.068	34.876	71.549	4	71.553	19.315	269.998
Mai	122.192	8.673	130.865	14.562	31.525	3.074	34.599	72.146	599	72.745	19.792	272.563
Juin	124.931	8.660	133.591	14.449	31.402	2.825	34.227	69.486	1.610	71.096	20.667	274.030
Juillet	124.839	8.656	133.495	14.441	31.362	2.825	34.187	69.714	2.786	72.500	20.486	275.109
Août	124.736	8.656	133.392	14.515	32.378	2.823	35.201	69.551	4.358	73.909	20.361	277.378
Septembre	124.632	8.648	133.280	14.481	32.975	2.817	35.792	69.115	4.351	73.466	20.914	277.939
Octobre	131.401	8.639	140.040	14.580	32.759	2.818	35.577	64.600	4.552	69.152	20.346	279.695
Novembre	130.992	8.632	139.624	14.612	33.996	2.817	36.813	64.532	4.549	69.081	20.528	280.658
Décembre	130.564	8.624	139.188	14.578	33.098	2.567	35.665	66.732	4.543	71.275	21.223	281.929
1954 Janvier	129.315	8.600	137.915	14.606	32.897	2.570	35.467	69.615	4.545	74.160	19.945	282.093
Février	138.124	8.593	146.717	14.636	31.327	2.572	33.899	68.510	4.547	73.057	19.241	287.550
Mars	140.614	8.586	149.200	14.670	30.687	2.584	33.271	65.571	4.559	70.130	20.071	287.342
Avril	140.493	8.576	149.069	14.687	29.564	2.591	32.155	69.875	4.567	74.442	19.791	290.144
Mai	140.387	8.565	148.952	14.616	30.619	4.059	34.678	68.887	4.808	73.695	19.470	291.411
Juin	141.026	8.558	149.584	14.504	30.520	2.057	32.577	68.294	4.146	72.440	20.450	289.555

1 Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918. — 2 Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. — 3 Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an. — 4 Certificats à un an d'échéance au plus. — 5 Non compris la Dotation des Combattants.

II. — AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

25²

Fin de mois	A 120 jours au maximum	A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie 1	Créance consolidée sur l'Etat 2	Effets publics nationaux 3	
1950 Décembre	4.136	34.939	1.077	40.152
1951 Mars	555	34.860	1.093	36.508
Juin	1.222	34.860	1.172	37.254
Septembre	2.949	34.860	1.188	38.997
Décembre	6.529	34.860	1.221	42.610
1952 Mars	7.178	34.763	1.269	43.210
Juin	8.865	34.763	1.435	45.063
Septembre	8.953	34.763	1.475	45.191
Décembre	6.260	34.763	1.478	42.501
1953 Mars	7.819	34.660	1.565	44.044
Juin	6.009	34.660	1.653	42.322
Septembre	8.965	34.660	1.678	45.303
Décembre	8.040	34.660	1.678	44.378
1954 Mars	5.449	34.660	1.781	41.890
Juin	7.983	34.660	1.790	44.433

1 Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 18 de la loi organique de la B.N.B. — 2 Art. 3, § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la B.N.B. — 3 Art. 14 de la loi organique de la B.N.B.

III. — APERÇU DE L'EXECUTION DES BUDGETS (sans distinction d'exercice)

25³

Source : *Moniteur belge*.

(du 1^{er} janvier au 30 avril 1954)

Recettes	millions de francs	Dépenses	millions de francs
Voies et moyens :		Dépenses ordinaires :	
Impôts	23.368	Dettes publiques	2.540
Taxes, péages et redevances	866	Pensions	4.599
Revenus patrimoniaux	577	Dotations	154
Remboursements	229	Non-valeurs et remboursements	288
Produits divers	213	Administration { rémunérations	6.717
Impôts d'assainissement monétaire	176	générale { matériel	2.454
Recettes résultant de la guerre	496	Subventions	9.375
		Travaux	465
		Autres dépenses	1.506
		Dépenses résultant de la guerre	444
Total...	25.925	Total...	28.542
Recettes extraordinaires :		Dépenses extraordinaires :	
Diverses	703	Service de la dette publique	1.118
Produits de l'emprunt d'assainiss. mon.	1	Crédits relatifs aux avances	333
Produits d'emprunts consolidés	11.555	Crédits relatifs aux participations	155
Impôts d'assainissement monétaire	—	Crédits relatifs { immob. nouv. ...	4.049
		aux immobilis. { rest. du dom. pub.	631
		Autres dépenses	—
		Investissements par l'aide Marshall	3
		Contrepartie de l'aide E.R.P. 1950/1951	263
Total...	12.259	Total...	6.552
TOTAL GENERAL...	38.184	TOTAL GENERAL...	35.094
		Boni...	+ 3.090

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

Périodes	Contributions directes 1	Douanes et Accises	Enregistrement	Recettes globales 1	Recettes globales cumulatives depuis janvier 1
1952 Moyenne mensuelle	2.730	1.140	2.070	5.940	—
1953 Moyenne mensuelle	2.568	1.081	1.997	5.646	—
1953 Mars	2.268	1.125	1.901	5.294	17.688
Avril	2.261	1.092	1.957	5.310	22.998
Mai	2.967	1.015	1.916	5.898	28.896
Juin	2.730	1.068	1.939	5.737	34.633
Juillet	4.748	1.129	2.069	7.946	42.579
Août	1.877	1.029	1.893	4.799	47.378
Septembre	1.562	1.147	1.940	4.649	52.027
Octobre	1.883	1.144	2.088	5.115	57.142
Novembre	1.985	1.083	2.232	5.300	62.442
Décembre	2.000	1.175	2.129	5.304	67.746
1954 Janvier	4.202	1.022	1.964	7.188	7.188
Février	2.046	995	1.842	4.883	12.071
Mars	2.114	1.202	2.026	5.342	17.413
Avril	2.861	1.116	1.978	5.955	23.368
Mai	2.885	1.081	2.074	6.040	29.408

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 mai 1954 pour les exercices 1953 et 1954

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	Exercice 1953		Exercice 1954		Mai 1954
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exerc. 1954
I. Contributions directes 1	32.684	34.196	6.863	6.748	1.783
II. Douanes et accises	13.210	12.934	5.081	5.015	1.080
dont douanes	4.381	4.200	1.903	1.789	396
accises	7.913	8.578	2.771	3.163	597
taxes spéciales de consommat.	670		280		51
III. Enregistrement	23.958	24.035	9.878	10.254	2.074
dont enregistrement	2.353	2.370	1.003	974	214
successions	1.126	925	418	386	93
timbres et taxes assimilées	20.201	20.500	8.332	8.743	1.746
Total 1 ...	69.852	71.165	21.822	22.017	4.937
Différence par rapport aux éval. budgét.	— 1.313		— 195		

1 Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en 1953

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividen- de brut mis en paie- ment	Dette obliga- taire 1	Coupons d'obliga- tions bruts 2
	recen- sées	en béné- fice	en perte			Bénéfice	Perte			
(millions de francs)										
A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique										
Banques	53	53	—	3.175,5	2.924,9	915,3	—	461,8	1.911,8	50,4
Assurances	116	109	7	713,6	644,4	361,1	1,2	192,3	—	—
Opérations financières et immobilières ...	1.179	926	253	10.476,8	8.359,7	1.639,9	44,0	1.126,7	18.905,8	632,6
Commerce de détail	465	331	134	1.525,3	969,3	280,9	17,3	131,2	364,2	19,2
Commerce de gros et commerce extérieur	2.422	1.645	777	4.120,4	3.243,5	753,3	172,4	195,3	222,9	13,6
Fabrications métalliques	1.143	849	294	10.480,2	6.668,2	2.214,6	205,6	989,1	1.316,1	73,6
Métallurgie du fer	109	80	29	10.268,8	7.120,6	1.323,1	19,5	798,5	2.196,6	121,2
Métaux non ferreux	73	54	19	2.181,0	2.985,2	767,0	8,9	400,7	149,9	6,9
Industries textiles	1.070	585	485	9.881,9	9.842,5	551,3	544,3	246,9	501,3	26,8
Industries alimentaires	725	523	202	6.911,2	3.747,6	661,2	73,3	352,1	656,7	34,2
Industrie du bois	300	205	95	752,1	431,0	91,0	53,3	19,6	63,4	3,0
Industries chimiques	518	343	175	8.553,4	5.646,3	1.168,0	140,3	581,6	1.082,7	57,9
Industrie du verre	68	45	23	1.180,8	1.406,7	69,3	22,5	51,5	88,6	5,5
Electricité	53	52	1	12.935,1	2.779,0	1.303,8	—	1.114,7	4.617,5	245,8
Gaz	22	20	2	2.048,7	920,5	248,0	1,9	152,7	239,3	12,5
Eau	2	2	—	1,3	1,9	1,1	—	0,1	—	—
Cuir	172	91	81	772,6	512,9	45,8	89,7	10,7	78,2	4,4
Papier et imprimerie	271	184	87	2.329,9	1.643,7	180,7	100,0	84,5	192,2	14,5
Transport	513	386	127	3.644,9	3.127,6	577,2	32,2	354,2	652,4	23,3
Tourisme	267	169	98	359,8	356,7	43,4	11,7	18,2	18,1	0,9
Intermédiaires	402	296	106	482,6	209,2	94,8	7,3	43,1	12,4	1,2
Déchets et matières de récupération	46	20	26	47,8	67,8	11,6	9,6	0,2	9,1	0,7
Construction	406	335	71	1.837,2	804,1	281,9	23,3	111,6	197,5	8,4
Charbon	61	47	14	8.222,6	5.043,2	1.140,3	149,0	888,6	1.116,1	47,9
Terre cuite	88	73	15	488,7	528,2	44,5	4,4	21,6	42,7	2,0
Ciment et industries connexes	90	71	19	1.888,6	833,1	332,5	3,9	193,0	342,3	20,5
Carrières	124	88	36	838,1	509,2	90,5	6,3	65,8	7,7	0,5
Chaux	36	27	9	220,5	166,1	30,7	0,5	15,6	11,8	0,8
Industries céramiques	56	33	23	509,8	385,3	32,8	21,0	14,8	4,4	0,1
Industrie du tabac	41	33	8	768,8	208,4	53,5	2,3	27,2	52,0	3,3
Industrie du diamant	20	17	3	19,6	9,0	3,2	0,1	—	0,6	0,1
Editions, librairies, presse	163	114	49	227,3	136,4	39,7	9,1	13,8	2,1	0,1
Films, théâtres, attractions	187	120	67	165,4	68,7	35,8	6,8	14,9	1,8	0,1
Artisanat	480	336	144	573,2	499,3	106,2	14,8	26,2	20,8	1,2
Agriculture, horticulture, élevage, pêche .	62	39	23	88,8	62,1	5,6	2,3	0,9	4,7	0,3
Divers non dénommés	593	410	183	1.311,7	740,5	221,1	30,3	113,7	118,2	6,4
TOTAL	12.396	8.711	3.685	109.464,0	73.602,8	15.720,7	1.829,6	8.833,4	35.201,4	1.439,9
Doubles emplois .	40	24	16	160,6	147,8	13,5	10,5	1,6	—	—
Total net	12.356	8.687	3.669	109.303,4	73.455,0	15.707,2	1.819,1	8.831,8	35.201,4	1.439,9
B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge										
Banques, sociétés financières	55	49	6	2.446,0	638,1	312,3	16,9	173,1	49,9	2,6
Sociétés commerciales	43	33	10	1.205,8	1.030,3	309,5	17,0	64,2	9,5	0,7
Sociétés industrielles	96	75	21	5.802,7	1.435,4	1.021,2	89,9	663,2	438,8	20,5
Sociétés agricoles	77	68	9	2.043,1	1.500,6	626,2	8,0	341,4	90,2	4,7
Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines	52	41	11	7.601,4	2.873,3	3.898,1	18,6	2.161,4	187,0	8,7
Construction	15	10	5	277,8	121,9	35,8	24,0	12,2	—	—
Transport	10	10	—	2.912,0	1.094,7	368,8	—	282,6	443,8	20,1
Sociétés diverses	22	16	6	691,2	262,6	196,2	29,8	139,8	—	—
TOTAL	370	302	68	22.980,0	8.956,9	6.768,1	204,2	3.837,9	1.219,2	57,3
Doubles emplois .	1	1	—	12,5	1,7	2,1	—	—	—	—
Total net	369	301	68	22.967,5	8.955,2	6.766,0	204,2	3.837,9	1.219,2	57,3
C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger										
Electricité	4	3	1	471,1	715,3	74,9	13,2	9,0	—	—
Chemins de fer	4	1	3	18,5	—9,9	2,0	0,6	—	3,2	—
Tramways	5	—	5	220,4	147,0	—	34,1	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales	16	15	1	747,9	389,5	124,7	0,1	81,1	—	—
Sociétés diverses	51	39	12	2.377,9	2.400,8	886,4	7,1	368,3	49,8	3,3
TOTAL	80	58	22	3.835,8	3.642,7	1.088,0	55,1	458,4	53,0	3,3
Doubles emplois .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total net	80	58	22	3.835,8	3.642,7	1.088,0	55,1	458,4	53,0	3,3
Total général ...	12.805	9.046	3.759	136.106,7	86.052,9	23.561,2	2.078,4	13.128,1	36.473,6	1.500,5

¹ Au 31 décembre. Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

² En outre, il a été mis en paiement pendant l'année 1953 :

(millions de francs)	
Coupons d'emprunts de l'Etat	4.291,2
Coupons d'emprunts de la Colonie	184,0
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes	458,9
Coupons d'emprunts d'organismes divers	1.567,5
Total	6.501,6
Coupons d'emprunts extérieurs	278,9

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

30¹

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en janvier 1954

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividen- de brut mis en paie- ment	Dette obliga- taire 1	Coupons d'obliga- tions bruts 2
	recen- sées	en béné- fice	en perte			Bénéfice	Perte			

(millions de francs)

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques	—	—	—	—	—	—	—	—	159,3	4,2
Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérations financières et immobilières ...	9	7	2	106,6	51,6	12,6	—	10,2	1.719,2	59,2
Commerce de détail	2	1	1	50,0	12,5	6,4	—	4,3	72,5	4,2
Commerce de gros et commerce extérieur	20	15	5	16,3	21,3	3,6	1,7	0,2	12,3	1,0
Fabrications métalliques	12	9	3	127,9	48,4	14,1	5,6	8,6	225,8	13,8
Métallurgie du fer	—	—	—	—	—	—	—	—	324,0	18,9
Métaux non ferreux	—	—	—	—	—	—	—	—	51,2	2,3
Industries textiles	10	5	5	70,0	151,7	22,7	5,6	9,6	39,3	2,1
Industries alimentaires	14	13	1	1.209,1	148,1	54,7	0,2	33,0	62,5	3,2
Industrie du bois	1	1	—	0,8	0,2	0,1	—	—	2,0	0,1
Industries chimiques	4	2	2	59,8	90,1	14,7	1,1	9,3	57,9	3,1
Industrie du verre	—	—	—	—	—	—	—	—	50,1	3,1
Electricité	1	1	—	90,0	19,5	4,4	—	3,6	444,6	22,9
Gaz	3	3	—	203,0	79,6	18,2	—	14,1	60,0	2,9
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	1	—	1	5,4	1,3	—	1,9	—	50,5	2,8
Papier et imprimerie	6	4	2	131,5	52,7	10,4	0,7	6,5	56,3	3,2
Transport	1	1	—	1,0	0,2	—	—	—	43,1	1,3
Tourisme	6	4	2	1,5	—5,8	—	1,8	—	3,6	0,2
Intermédiaires	4	3	1	1,6	1,3	0,6	0,1	—	—	—
Déchets et matières de récupération	1	1	—	1,2	2,7	0,2	—	—	8,0	0,6
Construction	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	0,1
Charbon	1	1	—	50,0	28,1	14,7	—	3,6	205,4	11,1
Terre cuite	—	—	—	—	—	—	—	—	7,5	0,4
Ciment et industries connexes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Carrières	—	—	—	—	—	—	—	—	2,5	0,1
Chaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries céramiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du tabac	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	0,2
Industrie du diamant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Editions, librairies, presse	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Films, théâtres, attractions	4	2	2	11,1	0,8	0,7	0,2	0,1	—	—
Artisanat	2	2	—	11,0	7,0	4,3	—	1,6	7,1	0,4
Agriculture, horticulture, élevage, pêche .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers non dénommés	9	6	3	37,4	30,9	3,6	0,2	1,4	13,3	0,7
TOTAL...	111	81	30	2.185,2	742,2	186,0	19,1	106,1	3.681,0	162,1

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge

Banques, sociétés financières	—	—	—	—	—	—	—	—	15,0	0,9
Sociétés commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés industrielles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés agricoles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines	—	—	—	—	—	—	—	—	20,0	1,0
Construction	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transport	—	—	—	—	—	—	—	—	165,6	6,7
Sociétés diverses	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL...	—	200,6	8,6							

C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés diverses	1	1	—	36,0	—7,8	4,2	—	—	3,4	0,2
TOTAL...	1	1	—	36,0	—7,8	4,2	—	—	3,4	0,2
TOTAL GENERAL...	112	82	30	2.221,2	734,4	190,2	19,1	106,1	3.885,0	170,9

¹ Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

² En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de janvier 1954 :

(millions de francs)

Coupons d'emprunts de l'Etat	757,3
Coupons d'emprunts de la Colonie	3,2
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes	15,0
Coupons d'emprunts d'organismes divers	71,6

847,1

Coupons d'emprunts extérieurs	4,6
-------------------------------------	-----

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES
Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en février 1954

30¹

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividen- de brut mis en paiement	Dette obliga- taire 1	Coupons d'obliga- tions bruts 2
	recen- sées	en béné- fice	en perte			Bénéfice	Perte			

(millions de francs)

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques	1	1	—	10,0	1,5	0,4	—	0,2	159,3	4,2
Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérations financières et immobilières ...	31	29	2	44,8	23,4	4,8	0,1	0,6	1.572,1	52,5
Commerce de détail	4	2	2	11,8	25,4	11,6	0,1	10,0	77,0	4,0
Commerce de gros et commerce extérieur	33	21	12	48,1	30,6	14,4	2,2	9,8	3,0	0,2
Fabrications métalliques	8	5	3	24,6	660,9	250,4	1,5	10,4	41,9	3,1
Métallurgie du fer	—	—	—	—	—	—	—	—	328,1	16,9
Métaux non ferreux	1	—	1	0,3	0,4	—	—	—	1,2	0,1
Industries textiles	17	11	6	171,5	334,9	15,0	1,3	10,4	67,8	3,7
Industries alimentaires	14	11	3	230,2	149,9	17,9	5,6	7,7	13,8	0,8
Industrie du bois	2	1	1	5,0	0,9	—	0,3	—	—	—
Industries chimiques	7	6	1	21,4	55,7	6,0	0,1	0,6	9,1	0,5
Industrie du verre	1	1	—	1,4	0,3	0,1	—	0,1	4,2	0,2
Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	557,9	35,2
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	2	2	—	2,0	9,3	0,2	—	—	6,5	0,4
Papier et imprimerie	2	1	1	1,2	2,0	0,1	0,1	—	0,5	—
Transport	5	3	2	3,3	0,4	2,9	0,1	—	1,9	0,1
Tourisme	5	2	3	5,0	51,5	2,2	1,5	1,7	—	—
Intermédiaires	8	8	—	1,5	1,8	0,3	—	—	2,4	0,2
Déchets et matières de récupération	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Construction	3	3	—	8,0	-0,9	2,7	—	—	8,2	0,4
Charbon	—	—	—	—	—	—	—	—	6,7	0,3
Terre cuite	—	—	—	—	—	—	—	—	4,7	0,3
Ciment et industries connexes	1	1	—	1,5	0,6	0,2	—	—	10,0	0,6
Carrières	3	2	1	18,2	23,8	0,3	—	—	—	—
Chaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries céramiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du tabac	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du diamant	1	1	—	0,7	0,4	0,7	—	—	—	—
Editions, librairies, presse	2	2	—	17,7	57,7	10,7	—	1,5	0,5	—
Films, théâtres, attractions	2	—	2	1,3	-0,6	—	—	—	—	—
Artisanat	4	1	3	5,2	19,8	8,7	0,3	3,3	—	—
Agriculture, horticulture, élevage, pêche .	1	1	—	0,3	0,1	0,1	—	—	—	—
Divers non dénommés	9	7	2	6,0	5,8	2,9	0,1	0,3	—	—
TOTAL...	167	122	45	641,0	1.455,6	352,6	13,3	56,6	2.876,8	123,7

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge

Banques, sociétés financières	—	—	—	—	—	—	—	—	5,0	0,2
Sociétés commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés industrielles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés agricoles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Construction	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transport	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés diverses	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL...	—	5,0	0,2							

C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés diverses	2	1	1	7,8	10,0	0,1	0,1	—	—	—
TOTAL...	2	1	1	7,8	10,0	0,1	0,1	—	—	—
TOTAL GENERAL...	169	123	46	648,8	1.465,6	352,7	13,4	56,6	2.881,8	123,9

¹ Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

² En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de février 1954 :

(millions de francs)	
Coupons d'emprunts de l'Etat	847,7
Coupons d'emprunts de la Colonie	0,6
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes	21,6
Coupons d'emprunts d'organismes divers	204,8
	684,7
Coupons d'emprunts extérieurs	25,2

Tableau rétrospectif *

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut mis en paiement	Dette obligatoire ¹	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
1952 ²	12.118	9.293	2.825	117.894	88.757	24.715	1.026	12.988	35.732 ³	1.267
1953 ²	12.805	9.046	3.759	136.107	86.053	23.561	2.078	13.128	36.474 ³	1.501
1952 Décembre ...	322	235	87	4.401	3.814	720	59	315	2.668	123
1953 Janvier	134	94	40	2.324	1.152	204	23	120	3.778	166
Février	204	105	54	501	1.037	292	15	38	2.985	124
Mars	2.005	1.428	577	12.137	9.996	2.038	303	1.127	2.687	109
Avril	3.286	2.298	988	25.257	14.764	3.233	437	1.903	3.290	142
Mai	3.125	2.222	903	31.858	21.266	5.656	553	2.902	2.602	107
Juin	1.531	1.077	454	20.472	13.318	3.673	199	1.930	2.717	111
Juillet	611	438	173	13.279	5.457	4.717	139	2.785	3.474	150
Août	240	161	79	1.545	1.301	203	53	134	2.523	97
Septembre ...	362	243	119	2.047	1.650	245	42	104	2.841	117
Octobre	654	470	184	10.986	6.432	1.443	172	884	2.800	116
Novembre ...	352	251	101	10.126	6.159	1.293	81	915	2.730	113
Décembre ...	342	239	103	5.806	3.671	578	73	287	3.361	147
1954 Janvier	112	82	30	2.221	734	190	19	106	3.885	171
Février	169	123	46	649	1.466	353	13	57	2.882	124

* Les chiffres de 1954 sont provisoires.

¹ En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.² Déduction faite des doubles emplois.³ Au 31 décembre.

II. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

31

a) Dépôts sur livrets particuliers
à la Caisse d'Épargne¹ (épargne pure)

(millions de francs)

Périodes	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période
1953 Moy. mens.	1.100	807	293	45.493 ²
1953 Avril	989	920	69	42.367
Mai	934	854	80	42.447
Juin	1.056	951	105	42.552
Juillet ...	1.242	843	399	42.951
Août	1.044	746	298	43.249
Septembre .	1.017	800	217	43.466
Octobre ...	1.078	847	231	43.697
Novembre .	953	693	260	43.957
Décembre .	1.233	973	310	45.493 ²
1954 Janvier ...	1.438	684	754	46.247
Février . p	1.109	760	349	46.596
Mars ... p	1.075	961	114	46.710
Avril ... p	1.022	971	51	46.761
Mai	980	943	37	46.798
Juin	1.010	990	20	46.818

b) Versements inscrits aux comptes des affiliés
à la Caisse de Retraite *

(millions de francs)

Périodes	Travailleurs manuels			Employés (Lois des 10-3-1925 et 18-6-1930)	Totaux
	Loi du 16-3-1865	Loi du 15-12-1937			
		Versements obligat.	Versements facultat.		
1952 Moy. mens.	3,2	35,5	13,3	26,1	78,1
1953 Moy. mens.	3,9	37,6	13,6	26,5	81,6
1952 Octobre ...	3,9	34,9	12,4	27,2	78,4
Novembre .	2,2	34,4	12,8	26,2	75,6
Décembre .	3,2	34,2	14,5	26,5	78,4
1953 Janvier ...	3,1	38,1	14,4	26,5	82,1
Février ...	4,8	34,6	13,2	25,7	78,3
Mars	3,6	37,7	14,1	26,4	81,8
Avril	3,5	34,6	12,6	26,4	77,1
Mai	4,0	39,4	13,7	25,5	82,6
Juin	4,1	33,8	13,0	26,8	77,7
Juillet ...	4,2	36,1	12,9	26,5	79,7
Août	3,6	37,9	13,2	25,8	80,5
Septembre .	3,5	35,5	13,5	25,9	78,4
Octobre ...	4,9	37,1	13,1	28,7	83,8
Novembre .	2,9	35,5	12,5	25,1	76,0
Décembre .	4,8	50,6	17,3	29,3	102,0

* Les versements inscrits aux comptes des affiliés « Ouvriers mineurs » (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937 et arrêté du 25 février 1947) au Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs ont été respectivement de 211,8 millions de francs en 1951, 228,7 millions de francs (montant provisoire) en 1952 et 227,3 millions de francs (montant provisoire) en 1953. (Source : Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs).

¹ Y compris les livrets des prisonniers de guerre. Nombre de livrets au 31 décembre 1952 : 7.223.062 et au 31 décembre 1953 : 7.222.827.² Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice.

III. — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES (Période 1936 à 1938 = 100)
Conditions d'utilisation et méthode d'établissement : voir notre Bulletin de mai 1949, p. 233.

Périodes	Indice général *	Indices par industries																							
		Cokeries	Carrières, cimenteries, marbreries	Métallurgie				Industries céramiques, briqueteries	Industries verrières	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier		Art et précision	Transports			Gaz et électricité
				Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécaniques et métalliques	Ensemble					Lin, coton, chanvre et jute	Laine, tapis, bonneterie	Ensemble					Fabriques 1	Imprimerie et transformation		Travail des ports, camionneurs	Chemins de fer 2	Ensemble 2	
a) Indice des salaires honoraires moyens																									
1940 Mars	113	117	110	123	115	114	118	107	114	114	110	112	113	112	113	109	118	110	119	106	106	112	104	106	114
1951 Septembre	473	477	459	487	478	471	478	427	459	476	450	495	492	493	472	468	461	401	454	455	467	432	415	418	510
1951 Décembre 3	487	508	469	495	501	479	488	441	488	495	476	519	505	512	480	484	470	424	475	469	460	465	423	431	516
1952 Mars 2	491	510	472	505	499	493	498	452	477	498	474	511	499	505	482	483	473	430	475	475	463	443	446	445	526
1952 Juin	492	515	476	508	501	491	499	440	490	508	465	516	499	508	489	491	468	429	475	458	479	428	448	444	540
1952 Septembre	486	514	478	492	489	499	495	436	458	496	458	504	482	493	489	484	458	422	464	462	484	439	448	446	527
1952 Décembre	485	520	472	498	501	493	496	436	464	500	464	506	482	494	472	483	449	418	464	460	479	455	452	453	526
1953 Mars	485	497	477	493	492	497	495	440	460	464	513	486	499	463	484	453	416	464	463	474	445	454	452	452	530
1953 Juin	487	505	475	493	491	500	497	440	459	467	513	493	503	459	488	458	414	464	463	496	445	453	452	452	528
1953 Septembre	487	499	480	485	497	502	495	444	464	469	512	489	501	458	488	457	414	481	461	491	449	455	454	454	530
1953 Décembre	493	507	491	493	522	501	501	447	469	478	525	501	513	459	487	458	413	494	463	484	455	459	458	458	538
1954 Mars	p494	497	485	494	513	506	503	445	478	p480	524	p503	p513	462	485	466	428	511	495	479	450	458	457	457	533
b) Indice des salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés																									
1940 Mars	115	113	112	126	117	114	119	107	111	115	110	112	111	111	114	109	120	112	118	107	126	113	—	—	115
1951 Septembre	460	424	428	441	464	448	448	417	434	453	442	483	507	495	460	437	469	410	463	486	430	394	—	—	516
1951 Décembre 3	473	456	435	449	501	457	459	419	470	464	457	505	519	512	467	455	477	413	483	499	432	410	—	—	526
1952 Mars 2	476	459	439	461	495	467	468	428	470	472	457	501	510	506	472	446	478	423	483	505	438	410	—	—	536
1952 Juin	475	456	439	463	482	466	467	420	463	474	451	500	508	504	480	450	474	419	483	490	453	410	—	—	544
1952 Septembre	470	456	440	446	481	469	462	415	452	469	445	490	494	492	479	443	467	420	472	491	457	410	—	—	528
1952 Décembre	469	449	438	457	489	468	467	412	452	470	449	490	494	492	461	444	456	421	472	490	451	410	—	—	530
1953 Mars	470	444	448	453	482	470	465	411	449	448	492	497	494	461	445	463	420	472	492	455	410	—	—	—	529
1953 Juin	470	448	448	445	471	473	462	413	449	449	496	499	498	458	446	466	419	472	493	470	410	—	—	—	529
1953 Septembre	470	445	448	440	478	473	461	411	457	453	490	506	498	458	442	459	419	472	491	458	410	—	—	—	531
1953 Décembre	475	446	454	447	483	473	465	406	458	458	511	518	515	458	446	461	419	489	493	462	410	—	—	—	531
1954 Mars	p477	458	454	452	481	477	468	408	468	p463	507	p516	p511	462	440	465	431	499	516	459	410	—	—	—	539
c) Indice des salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés																									
1940 Mars	113	112	112	125	117	109	116	106	113	116	111	112	112	112	113	106	116	113	118	106	119	108	—	—	116
1951 Septembre	457	419	446	458	491	443	455	469	425	427	417	488	511	500	450	467	420	418	417	439	453	413	—	—	465
1951 Décembre 3	469	455	458	464	506	455	465	480	454	435	433	504	527	515	457	475	432	423	438	457	457	426	—	—	476
1952 Mars 2	475	457	462	475	517	470	478	483	441	443	438	499	525	512	463	467	432	433	438	461	460	436	—	—	486
1952 Juin	475	454	461	481	514	466	477	476	440	444	430	493	521	507	470	492	428	430	439	442	482	449	—	—	493
1952 Septembre	468	454	462	467	505	468	472	475	432	442	428	480	498	489	469	482	418	431	430	442	477	449	—	—	479
1952 Décembre	468	452	461	470	522	466	475	475	432	441	429	478	496	487	458	482	414	431	430	443	486	449	—	—	481
1953 Mars	468	447	468	470	513	469	475	475	427	430	481	495	488	452	485	418	431	430	443	496	457	—	—	—	485
1953 Juin	470	451	464	465	507	472	474	475	427	432	486	501	494	456	488	423	431	430	444	501	457	—	—	—	485
1953 Septembre	469	448	464	457	505	476	473	475	432	435	483	498	490	456	481	418	431	430	443	499	457	—	—	—	486
1953 Décembre	475	449	476	466	514	475	477	475	432	442	495	516	506	456	486	424	431	452	444	495	457	—	—	—	486
1954 Mars	p475	452	473	470	515	476	479	475	444	p445	493	p513	p503	456	485	429	442	462	467	487	457	—	—	—	495

* L'indice général comprend les salaires dans les charbonnages.

1 Ces indices ne tiennent pas compte des primes et allocations ajoutées aux salaires, sauf en décembre 1951 et mars 1952.

2 Nous ne possédons pas d'éléments pour le calcul des indices des salaires des ouvriers qualifiés et non qualifiés des chemins de fer. Seul le salaire moyen nous est connu.

3 Ces indices tiennent compte de l'allocation temporaire prévue au *Moniteur belge* du 10 novembre 1951.

MOUVEMENT DES AFFAIRES

I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

35

Mouvement du débit

Périodes	Nombre de chambres à fin de période	Bruxelles										Province		Bruxelles et province	
		Call money ²		Titres, effets publics et coupons		Virem. chèques prom., quitt., etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs
		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs				
1952 Moyenne	38 ¹	2,3	159,0	1,9	9,4	156,6	84,6	2,9	4,1	163,7	257,1	177,1	58,8	340,8	315,9
1953 Moyenne	38 ¹	2,4	154,8	1,8	8,4	159,4	75,6	2,6	3,2	166,2	242,0	185,3	56,1	351,5	298,1
1953 Avril	38	2,2	156,5	2,0	10,0	157,0	69,7	2,6	3,3	163,8	239,5	183,7	55,5	347,5	295,0
Mai	38	2,2	137,9	2,0	7,8	148,0	75,6	2,7	3,2	154,9	224,5	174,9	49,8	329,8	274,3
Juin	38	2,7	168,0	2,2	10,4	165,2	73,1	2,9	3,8	173,0	255,3	193,0	58,7	366,0	314,0
Juillet	38	2,4	144,5	2,4	6,5	162,6	75,9	2,6	3,6	170,0	230,5	188,4	60,5	358,4	291,0
Août	38	2,5	122,3	1,5	6,3	148,5	73,0	2,4	2,6	154,9	204,2	174,2	52,8	329,1	257,0
Septembre	38	2,6	142,5	1,9	7,6	160,8	67,6	2,5	3,2	167,8	220,9	188,3	57,0	356,1	277,9
Octobre	38	2,6	166,5	1,9	14,4	169,4	78,9	2,7	3,1	176,6	262,9	203,3	61,6	379,9	324,5
Novembre	38	2,1	135,9	1,5	6,6	154,4	72,8	2,5	2,9	160,5	218,2	185,6	53,4	346,1	271,6
Décembre	38	2,3	186,2	1,7	8,4	174,4	81,4	2,7	3,1	181,1	279,1	209,0	64,3	390,1	343,4
1954 Janvier	38	2,2	167,4	1,5	8,6	158,0	77,6	2,6	2,8	164,3	256,4	181,9	56,1	346,2	312,5
Février	38	2,2	151,8	1,4	8,1	152,4	69,7	2,4	2,8	158,4	232,4	182,4	52,1	340,8	284,5
Mars	38	2,4	180,5	1,7	12,0	177,2	80,8	2,8	3,4	184,1	276,7	213,5	60,2	397,6	336,9
Avril	38	2,2	151,6	1,7	7,5	163,8	82,8	2,6	3,4	170,3	245,3	195,2	53,9	365,5	299,2
Mai	38	2,3	131,9	1,7	7,2	165,0	74,2	2,6	3,8	171,6	217,1	195,6	51,4	367,2	268,5
Juin	38	2,2	119,5	1,8	6,1	169,6	78,3	2,5	3,9	176,1	207,8	199,3	53,2	375,4	261,0

¹ Au 31 décembre.

² Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille en call money.

II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

36

(milliards de francs)

Périodes	Milliers de comptes à fin de période	Avoir global * (moyenne)	Avoirs des particuliers * (journalière)	Crédit		Débit		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation ²
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1952 Moyenne	652 ¹	28,1	21,0	27,9	71,7	28,0	71,7	199,3	91	3,74
1953 Moyenne	664 ¹	27,8	21,1	28,7	71,9	28,6	71,9	201,1	92	3,80
1953 Avril	657	27,8	20,8	26,9	71,3	28,4	71,3	197,9	91	3,96
Mai	658	27,5	20,7	30,4	72,4	29,3	72,4	204,5	92	4,27
Juin	658	27,9	21,1	29,4	71,7	28,0	71,7	200,8	92	3,64
Juillet	659	29,5	21,4	31,6	79,6	33,2	79,6	224,0	91	4,02
Août	660	26,8	21,4	28,5	69,0	28,5	69,0	195,0	92	3,84
Septembre	661	27,3	21,0	27,2	65,2	25,1	65,2	182,7	91	3,35
Octobre	662	28,4	21,8	29,4	77,8	32,0	77,8	217,0	92	3,75
Novembre	663	27,1	21,2	27,2	67,6	27,0	67,6	189,4	92	3,83
Décembre	664	27,2	21,1	30,8	76,3	28,8	76,3	212,2	92	3,91
1954 Janvier	666	28,6	20,9	30,3	79,0	32,0	79,0	220,3	92	4,07
Février	667	27,2	20,4	26,2	66,5	26,8	66,5	186,0	92	3,75
Mars	669	26,7	20,1	29,2	72,2	27,8	72,2	201,4	92	3,65
Avril	669	27,7	20,7	29,9	75,6	30,9	75,6	212,0	92	4,04
Mai	670	28,0	20,3	27,5	71,8	28,3	71,8	199,4	92	3,92
Juin	671	28,1	20,7	29,3	70,4	26,2	70,4	196,3	91	3,61

¹ Au 31 décembre.

² Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

* Ces avoirs comprennent : les avoirs libres et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.

PRIX

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Indice général	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux					Produits chimiques			Peaux et cuirs	
					Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Mine-rais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques		Engrais chimiques
Nombre de produits.....	135	13	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1952 Moyenne	444	402	485	395	473	556	507	291	534	462	346	374	280	359
1953 Moyenne	415	387	475	344	430	552	455	280	420	458	303	315	276	366
1953 Avril	413	373	484	346	429	551	473	275	408	459	302	312	277	368
Mai	413	366	489	348	424	551	456	275	402	459	299	312	269	367
Juin	414	371	501	337	425	551	445	275	413	459	299	312	268	367
Juillet	413	391	468	333	429	551	446	281	422	459	299	312	268	364
Août	413	399	462	335	429	551	446	281	420	459	299	311	270	362
Septembre	411	394	465	335	429	551	446	281	420	459	299	311	270	360
Octobre	411	400	458	337	426	551	438	281	418	458	300	311	272	363
Novembre	412	407	453	339	426	550	438	281	417	458	302	312	277	363
Décembre	413	404	462	343	424	550	438	278	415	457	303	312	280	361
1954 Janvier	412	401	477	350	419	550	438	278	396	457	304	312	281	361
Février	412	394	495	340	420	550	438	282	396	457	304	312	282	358
Mars	410	376	491	340	420	550	438	281	401	446	305	314	282	350
Avril	410	373	488	343	422	550	438	284	406	446	303	315	273	352
Mai	409	357	494	333	423	550	438	280	410	450	301	316	265	352
Juin	412	369	486	332	422	550	438	277	410	450	302	317	266	350

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE (suite)

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles					Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques				
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute		Fibres artificielles	Indice général du groupe	Sidé-rurgie	Fabr. métal-liques	Non ferreux
Nombre de produits.....	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1952 Moyenne	325	650	499	412	412	369	550	416	273	442	477	525	420	584
1953 Moyenne	232	625	427	384	457	329	478	341	259	447	438	487	402	456
1953 Avril	243	624	422	386	466	331	480	322	264	443	436	480	404	447
Mai	245	624	422	391	470	324	489	377	256	445	437	496	396	450
Juin	233	621	421	388	462	324	491	365	256	445	437	488	402	449
Juillet	222	623	422	387	460	325	488	355	256	445	434	488	402	428
Août	224	623	423	385	463	327	477	349	256	445	435	488	404	431
Septembre	223	623	426	377	453	322	468	328	256	446	435	488	403	429
Octobre	192	625	434	378	456	323	468	328	256	447	431	488	396	429
Novembre	204	625	442	379	454	325	467	345	256	458	429	485	393	436
Décembre	202	628	443	381	448	332	472	341	256	458	429	484	392	434
1954 Janvier	195	624	449	378	438	329	475	335	253	461	424	472	396	426
Février	190	625	449	376	431	325	481	328	253	461	422	465	392	428
Mars	194	620	458	374	426	322	483	330	253	461	421	461	390	439
Avril	215	615	462	377	442	314	475	368	253	461	422	461	390	449
Mai	220	614	463	375	448	315	459	361	253	463	425	464	392	452
Juin	230	625	463	382	463	331	472	331	253	463	427	469	392	457

b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE **45²**
ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1948 = 100

Périodes	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Etats- Unis (Depart- ment of Labor, Bureau Labor Statist- ics)	France (Statist- ique générale de la France) 1	Pays- Bas (Cen- traal Bureau voor de Statist- iek)	Royaume-Uni (Board of Trade)	Suède (Admi- nistra- tion du Com- merce)	Suisse (Office fédéral de l'In- dustrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1952 Moyenne	114	106	143	140	149	148	102
1953 Moyenne	107	105	138	134	149	139	98
1953 Avril	106	104	139	134	152	140	98
Mai	106	104	139	135	151	140	99
Juin	107	104	139	134	151	140	98
Juillet	106	105	137	133	150	139	98
Août	106	105	137	133	149	138	98
Septembre ...	106	105	137	133	149	138	98
Octobre	106	105	136	133	148	138	98
Novembre ...	106	104	137	134	149	138	98
Décembre	106	105	138	134	149	138	97
1954 Janvier	106	105	138	135	149	138	98
Février	106	105	138	136	149	138	99
Mars	106	105	136	135	p 150	138	99
Avril	106	106	139	136	p 150	139	99
Mai	105	105	p 139	p 137	p 151		99
Juin	106		p 135				

¹ Base 100 en 1949.

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL **46**
EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

Périodes	Indice général	Produits alimen- taires	Produits non alimen- taires
Nombre de produits	56	34	22
1952 Moyenne	416	392	453
1953 Moyenne	415	395	446
1953 Avril	412	390	445
Mai	412	390	447
Juin	414	393	446
Juillet	414	393	446
Août	416	396	447
Septembre	419	400	447
Octobre	418	400	446
Novembre	419	401	446
Décembre	418	400	445
1954 Janvier	420	404	445
Février	424	409	445
Mars	422	407	446
Avril	422	406	445
Mai	423	408	445
Juin	424	410	445

PRODUCTION

I. — PRODUCTION CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE

55¹

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Direction générale des Mines).

Périodes	Mines de Houille										
	Nombre moyen d'ouvriers présents (milliers)		Production par bassin (milliers de tonnes)							Nombre moyen de jours d'ex- traction	Stock à fin de période (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surf.	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	Total			
1936-1938 Moyenne	87	125	408	353	640	451	541	2.425 ¹	24,0	1.502	
1952 Moyenne	98	135	400	309	601	413	809	2.532	24,3	1.673	
1953 Moyenne	95	132	385	307	606	417	790	2.505	24,3	3.074	
1953 Avril	98	135	420	327	624	429	820	2.620	24,8	2.404	
Mai	99	137	377	296	590	412	716	2.391	22,5	2.626	
Juin	96	133	413	329	658	455	767	2.622	25,6	2.954	
Juillet	92	129	311	256	499	339	734	2.139	21,7	3.010	
Août	90	126	365	277	575	386	729	2.332	24,1	2.955	
Septembre	92	128	387	298	596	423	796	2.500	25,0	2.975	
Octobre	94	130	404	327	641	431	834	2.637	25,9	3.112	
Novembre	97	133	399	304	613	401	801	2.518	24,0	3.117	
Décembre	97	133	350	311	619	427	833	2.540	24,0	3.074	
1954 Janvier	93	129	389	306	619	411	832	2.557	24,7	3.118	
Février	93	129	353	290	585	411	795	2.439	23,7	3.184	
Mars	93	128	403	321	661	462	829	2.676	25,9	3.372	
Avril	94	129	370	316	618	434	748	2.486	24,0	3.729	
Mai	94	130	339	279	581	412	688	2.299	22,0	3.899	
Juin	p		358	302	625	430	718	2.433		4.108	

¹ Y compris 82.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages qui faisaient partie de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Direction générale des Mines).

Périodes	Cokes		Agglomérés		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	Production métallurgique (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Acier brut	Acier et fer finis
1936-1938 Moyenne	435	3.831	142	855	37 ¹	261	253	202
1952 Moyenne	535	4.848	124	672	50 ²	398	416	314
1953 Moyenne	496	4.736	110	585	42 ²	351	366	280
1953 Mars	536	4.789	94	579	49	390	398	302
Avril	511	4.807	82	545	47	375	391	311
Mai	517	4.778	92	569	47	368	367	270
Juin	495	4.727	106	557	46	378	394	291
Juillet	477	4.690	80	556	45	330	326	238
Août	472	4.692	101	551	41	314	320	262
Septembre	457	4.678	130	584	41	309	336	279
Octobre	479	4.704	141	613	41	338	364	294
Novembre	466	4.678	133	598	41	333	349	263
Décembre	486	4.636	130	606	42	350	370	290
1954 Janvier	499	4.618	129	599	42	358	373	284
Février	465	4.613	127	614	43	341	364	275
Mars	507	4.636	115	580	43	372	402	300
Avril	486	4.635	92	550	45	p 336	p 391	p 284
Mai	497	4.627	96	559	p 47		p 391	

¹ Au 31 décembre 1938.² Au 31 décembre.

II. — INDUSTRIE TEXTILE

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut National de Statistique).

Périodes	Production de fils (tonnes)							Production de tissus écus tombés de métiers (pour compte propre, services publics et ordres à façon) (tonnes)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine		Lin	Jute ¹	Coton	Laine ²	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée					
1952 Moyenne ...	898	5.141	165	6.338	436	1.375	1.081	665	3.569	5.161	1.688	373
1953 Moyenne ...	760	5.973	152	6.875	533	1.835	1.281	619	3.655	5.591	2.012	525
1953 Février	769	5.418	140	6.422	553	1.738	1.027	615	3.394	5.207	1.777	512
Mars	819	6.016	182	6.889	605	1.974	1.203	656	3.776	5.666	1.992	544
Avril	730	5.861	111	6.836	541	1.704	1.269	609	3.986	5.476	1.918	535
Mai	675	5.016	146	5.885	455	1.629	1.153	525	3.252	4.705	1.717	451
Juin	791	6.066	172	6.515	500	1.838	1.571	596	3.882	5.252	2.073	504
Juillet	533	5.708	97	5.180	414	1.189	1.050	480	3.675	4.717	1.805	396
Août	691	5.702	130	6.402	423	1.748	1.393	525	3.408	4.933	1.887	405
Septembre ...	792	5.821	163	8.305	523	2.122	1.433	721	3.727	6.293	2.389	581
Octobre	938	6.659	160	7.849	608	2.204	1.461	717	3.895	7.064	2.373	650
Novembre ...	868	6.685	189	7.390	571	1.989	1.319	586	3.624	6.090	2.143	593
Décembre ...	825	6.596	176	7.841	618	2.011	1.346	678	3.620	6.382	2.212	617
1954 Janvier	830	6.359	172	7.551	547	1.777	1.222	581	3.203	6.001	1.956	568
Février	742	5.853	133	7.371	565	1.751	1.190	p588	p2.987	p5.905	p1.956	p575
Mars	714	6.632	127	8.633	693	1.895	1.355	p570	p3.282	p7.062	p2.226	p694
Avril	669	6.364	135	7.457	593	1.681	1.235	p557	p3.102	p6.573	p1.928	p603

¹ Y compris les tapis en jute.

Y compris couvertures et tapis en laine.

III.— PRODUCTIONS DIVERSES

56²

Sources : Institut National de Statistique et Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Ciment	Chaux	Calcaires	Ammoniaque de synthèse et dérivés		Engrais composés	Papier		Briques		Sucres				Brasseries ⁴	Distilleries (milliers d'hectolitres)	Allumettes (millions de tiges)	Pêche Vente de poisson ⁵		
				Azote primaire	Azote dans les engrais fins		Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement	Production		Stocks (sucres bruts et raf.) ³	Déclarations en consomm.				Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	
											sucres bruts	sucres raffinés								
(milliers de tonnes)						(millions de pièces)				(milliers de tonnes)										
1936-1938 Moy. .	250 ¹	117 ²	154 ²				15,5 ¹					17,5	17,2	121	20,7	16,4	35,0	4.421	2,3	7,2
1952 Moyenne .	343	136	145	15,8	14,7	7,3	18,3	3,1	169	11,4		25,0	16,0	147	19,0	12,4	19,8	4.114	3,6	33,0
1953 Moyenne .	386	125	163	15,2	13,8	7,7	20,1	3,3	172	12,0		31,9	16,4	158	19,5	12,4	23,1	4.694	3,7	31,8
1953 Avril	410	124	185	15,8	14,2	3,6	20,2	3,2	117	11,8		—	12,3	185	20,1	12,5	11,7	5.078	3,5	29,9
Mai	495	114	154	16,3	14,8	0,5	17,4	2,5	166	11,6		—	12,6	153	17,5	14,3	17,6	4.066	3,6	24,1
Juin	467	124	182	15,6	14,0	1,5	20,1	3,5	220	13,5		—	15,7	131	19,7	14,2	29,4	5.607	3,7	29,9
Juillet ...	433	109	180	14,9	13,5	2,9	15,0	2,6	237	14,8		—	16,0	96	24,8	14,1	12,3	4.050	3,4	27,1
Août	442	114	188	15,4	14,1	4,8	18,0	2,9	228	13,2		—	15,7	52	20,7	14,0	10,3	4.315	3,4	26,0
Septembre .	435	131	202	14,3	12,8	9,3	21,5	3,7	241	13,6		5,8	14,5	32	20,4	11,3	23,6	3.612	3,4	35,0
Octobre .	447	136	203	16,3	14,9	6,8	21,8	3,9	240	14,0		169,1	28,2	132	19,1	12,3	28,8	5.316	3,1	31,6
Novembre .	355	124	190	17,3	16,4	7,6	20,3	3,7	174	12,9		174,3	30,8	247	22,1	10,9	29,1	4.949	3,5	35,6
Décembre .	349	132	147	18,0	16,8	13,3	21,6	3,6	152	12,3		33,0	16,4	253	18,9	12,5	20,2	5.432	3,4	31,4
1954 Janvier ...	256	119	92	18,0	15,7	12,4	19,7	3,8	121	9,4		—	11,3	231	20,7	9,9	15,5	5.031	2,8	35,2
Février .	181	113	72	15,8	14,1	13,4	20,5	3,8	92	7,8		—	11,5	205	18,5	9,2	17,4	5.113	3,5	30,1
Mars	375	141	129	19,3	17,8	17,2	23,9	4,3	114	10,0		—	13,4	179	18,1	13,0	29,4	5.663	5,6	50,1
Avril	392	124	171	18,6	16,8	7,3	22,3	3,7	147	12,7		—	13,6	169	18,4	15,0	12,3	5.171	3,3	35,3
Mai	427	p125	p178				21,1	3,7				—	12,3	153	18,2	13,6	10,3	4.650	3,7	29,7
Juin	p417											—	10,3	114	22,8		23,8			

¹ Moyenne 1938.

² Moyenne 1937-1938-1939.

³ Fin de mois.

⁴ Quantités de matières premières déclarées (substances farineuses et substances sucrées). Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

⁵ Vente aux minques d'Ostende, Nieuport, Zeebrugge et Blankenbergho; en 1936-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement. Non compris les harengs, esprots et crevettes.

IV. — ENERGIE ELECTRIQUE *

58

(millions de kWh)

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes — Direction Energie Electrique.

Périodes	Production ¹				Importations	Exportations	Total énergie absorbée par les réseaux (7) = (4) + (5) - (6)
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto-producteurs industriels (8)	Total pour la Belgique (4) = (1) + (2) + (3)			
	Régies communales (1)	Sociétés privées (2)					
1936-1938 Moyenne	20,4 ²	190	228	438	5,5	2,2	441
1952 Moyenne	30,9	394	364	789	16,7	9,9	796
1953 Moyenne	32,7	400	384	817	17,8	17,9	817
1953 Mars	35,6	405	398	839	8,5	6,0	841
Avril	32,4	363	377	772	18,8	0,7	790
Mai	26,2	349	363	738	24,2	2,8	760
Juin	29,6	366	373	769	28,2	9,8	787
Juillet	26,9	337	334	698	33,5	10,8	721
Août	28,8	370	360	759	24,2	16,3	767
Septembre	31,8	403	396	831	19,8	39,3	811
Octobre	35,9	445	424	904	18,4	36,3	887
Novembre	34,3	443	416	893	9,6	32,1	871
Décembre	37,7	488	428	955	8,9	44,7	919
1954 Janvier	41,3	488	431	960	8,6	45,9	922
Février	36,9	441	390	868	7,1	34,2	841
Mars	40,6	454	422	916	11,9	22,1	906
Avril	35,1	416	398	849	15,1	18,6	846
Mai	25,7	416	392	834	18,9	24,1	829

* Nombre de centrales en activité au début de l'année 1952 : 222; au début de l'année 1953 : 221.

¹ Production brute aux bornes des génératrices diminuée de la consommation des circuits auxiliaires dans les centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

V. — GAZ
(Production, Importation et Exportation) ¹

59

(millions de mètres cubes)

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes — Administration du Combustible et de l'Énergie.

Périodes	Production des usines à gaz		Production des cokeries			Production des charbonnages	Total de gaz produit en Belgique (7) = (1) + (2) + (3) + (4) + (5) + (6)	Imports	Exports	Solde : importations moins exportations (10) = (8) - (9)	Total de gaz disponible en Belgique (11) = (7) + (10)
	Régies et associations de communes	Sociétés privées	Régies	Sociétés privées							
				Production destinée à la distribution publique	Production destinée aux fournitures industrielles						
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(8)	(9)	(10)	(11)		
1952 Moyenne	0,05	1,06	5,60	57	77	7,05	148	0,21	1,98	-1,76	146
1953 Moyenne	0,05	1,06	5,25	57	75	8,81	147	0,45	2,36	-1,91	145
1953 Mars	0,03	1,01	6,03	62	81	9,31	159	0,66	1,91	-1,25	158
Avril	0,04	0,98	5,34	53	79	9,34	148	0,43	1,74	-1,31	147
Mai	0,05	1,13	5,37	55	78	8,81	148	0,48	1,58	-1,10	147
Juin	0,05	1,09	5,17	53	76	9,62	145	0,59	1,53	-0,94	144
Juillet	0,06	1,19	4,54	52	68	9,39	135	0,43	1,53	-1,10	134
Août	0,06	1,18	4,36	55	70	8,58	139	0,45	1,53	-1,07	138
Septembre	0,05	1,14	4,64	57	70	8,90	142	0,53	3,11	-2,58	140
Octobre	0,05	1,05	4,92	61	76	8,36	152	0,04	4,10	-4,06	148
Novembre	0,04	0,96	5,08	60	75	8,20	149	0,03	3,60	-3,57	146
Décembre	0,04	0,98	5,33	62	79	8,52	155	0,03	3,61	-3,58	152
1954 Janvier	0,04	1,05	4,95	72	80	8,87	167	0,03	3,58	-3,54	163
Février	0,04	2,30	5,60	66	73	8,87	156	0,03	3,54	-3,51	153
Mars	0,04	1,01	5,35	65	83	8,70	163	0,05	3,45	-3,40	160
Avril	0,04	1,00	4,83	62	80	8,76	156	0,05	3,47	-3,42	153
Mai	0,05	1,17	3,17	62	82	9,06	158	0,07	3,30	-3,22	154

¹ La présente statistique se rapporte à la production de gaz par distillation pyrogénée de la houille dans les usines à gaz et dans les cokeries, gaz auquel sont éventuellement ajoutés du gaz à l'eau, du gaz à l'air, du restgaz des synthèses chimiques, du gaz des hauts fourneaux et du méthane. Elle comprend également la production de méthane en provenance directe des charbonnages ainsi que le gaz de pétrole liquéfié transporté par canalisation, tous ces gaz étant destinés à la distribution publique.

La présente statistique ne comprend pas les volumes de gaz à l'eau, gaz à l'air, restgaz, gaz des hauts fourneaux, gaz méthane ou gaz liquéfié qui sont mélangés en dehors de l'usine de production en gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille, à l'exception de ceux qui sont fournis directement à la distribution publique. Elle ne comprend pas le gaz produit ou reçu par les cokeries, gaz de houille ou autres et utilisés pour leurs besoins propres, chauffage des fours, etc.

- N. B. — a) La production de gaz indiquée dans les colonnes (1) (2) (3) (4) (6) est destinée à la distribution publique.
 b) La production de gaz indiquée à la colonne (5) est destinée aux fournitures directes faites par les cokeries aux autres divisions de la société auxquelles appartiennent les cokeries envisagées ou à d'autres sociétés industrielles juridiquement indépendantes.
 c) Les volumes de gaz produit par les cokeries et les charbonnages sont ramenés à 4.250 kcal. 0o C., 760 mm. Hg.
 d) Les cokeries produisant du gaz tant pour la distribution publique que pour les consommations industrielles directes sont comprises dans le nombre de cokeries correspondant à la colonne (5). Le nombre total des cokeries (sociétés privées produisant du gaz en 1952) s'élève à 18.

CONSOMMATION *

I. — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION

65¹

A. — Indices des ventes mensuelles : base moyenne 1936 à 1938 = 100

Source : Banque Nationale de Belgique.

Mois	Grands magasins						Magasins à succursales		Coopératives et magasins patronaux					
	Vêtements		Ameublement		Art. de ménage et divers		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1952	1953	1952	1953	1952	1953	1952	1953	1952	1953	1952	1953	1952	1953
Mai	448	486	590	570	629	659	393	403	244	229	546	551	458	449
Juin	369	419	481	538	552	619	361	402	228	243	497	551	363	388
Juillet	466	496	525	558	680	726	409	434	229	235	536	586	385	397
Août	369	346	471	507	616	688	397	423	223	227	528	557	363	375
Septembre	502	447	611	605	681	672	410	396	233	233	532	562	542	546
Octobre	612	558	565	585	660	715	404	411	250	241	563	600	554	542
Novembre	487	498	513	507	799	920	411	392	220	221	545	565	444	465
Décembre	545	521	585	579	1.027	1.087	485	493	256	248	658	710	496	472
	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954
Janvier	476	445	540	546	590	576	411	447	227	220	577	650	552	623
Février	350	336	532	537	545	550	406	420	217	217	538	610	423	456
Mars	472	476	605	629	624	644	399	402	239	244	569	618	551	588
Avril	499	521	609	641	667	683	406	415	236	240	560	625	504	549
Mai	486	499	570	599	659	655	403	403	229	p229	551	p617	449	p452

* Pour la consommation de sucre, voir tableau no 56².

B. — Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1948 = 100

65²

Source : Institut National de Statistique.

Mois	Indice général	Grands magasins à rayons multiples																				
		Alimentation				Habilleme nt				Ameublement			Ménage			Tabacs	Librairie-Papeterie			Parf.		
		Pâtisseries	Non pâtisseries	Restaurant	Total	Aunages	Dessus hommes	Dessus femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapel.	Total 1	Textiles	Meubles, lustrerie	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total	Articles pour fumeurs	Librairie	Papeterie	Total	Toilette	Jeux, jouets sports, voyage
1953 Mai	137	238	120	133	172	82	179	178	152	130	98	169	123	125	238	136	86	91	96	95	116	131
Juin	126	222	116	134	163	69	138	127	143	110	90	154	113	122	224	132	96	95	91	92	116	138
Juillet ...	144	225	120	149	168	69	166	157	194	135	106	170	129	139	218	146	106	120	104	106	147	183
Août	127	223	119	142	166	54	108	111	123	98	91	152	112	134	224	143	99	107	195	182	127	126
Septembre .	137	242	137	143	182	75	144	133	123	110	110	179	135	132	298	148	99	104	200	186	119	82
Octobre ...	152	280	140	154	201	78	207	187	150	136	103	158	123	136	328	155	110	131	123	124	125	168
Novembre .	158	262	145	150	195	72	177	138	151	126	88	136	105	111	268	126	117	276	160	177	116	575
Décembre .	185	333	204	175	255	63	151	134	179	138	94	165	120	155	348	174	228	301	248	256	170	415
1954 Janvier ...	136	288	152	142	208	67	110	117	164	115	122	125	123	115	261	129	103	103	121	118	113	57
Février ...	124	298	151	128	211	61	86	78	111	85	92	162	117	115	257	128	100	97	100	100	108	58
Mars	142	306	156	158	220	89	139	132	122	110	115	165	133	134	253	145	110	111	111	111	119	93
Avril	154	315	166	164	229	79	210	176	149	130	116	172	136	135	247	145	113	129	112	114	129	128
Mai	142	267	135	148	193	81	179	168	154	128	101	180	129	133	243	143	100	97	105	104	122	115

1 Le total comprend, en outre, les rubriques : mercerie, rubans; chaussures, pantoufles; articles divers de parure.

65³

Mois	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement				Coopératives									Magasins à succursales		Gros-sistes	
	Hommes	Dames	Sous-vêtements, accessoires, articles de parure	Indice général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habillement	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie papeterie	Parfumerie, articles de luxe	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure	Chaussures	Alimentation générale
1953 Avril	109	115	102	143	125	154	113	162	162	165	111	116	117	149	102	105	110
Mai	101	105	133	142	121	152	100	165	149	164	174	102	135	190	108	107	109
Juin	79	77	183	137	127	151	86	124	130	180	215	106	123	180	96	94	113
Juillet	80	86	144	144	123	160	87	192	144	190	166	100	137	186	122	121	121
Août	52	48	55	138	119	152	77	129	143	166	299	100	128	209	86	84	119
Septembre	71	75	61	149	122	157	111	217	155	160	424	107	128	211	88	81	117
Octobre	111	131	93	151	126	167	113	151	141	174	208	94	119	185	98	94	108
Novembre	87	84	69	140	116	156	102	136	129	165	210	93	119	161	79	86	106
Décembre	81	90	74	163	133	192	101	136	144	216	235	117	149	160	121	96	127
1954 Janvier	65	61	70	157	114	188	94	142	126	147	118	83	103	204	80	81	p117
Février	47	34	43	146	114	169	90	123	133	145	100	81	100	193	68	64	p110
Mars	90	74	69	156	129	172	118	197	168	156	126	106	122	171	91	85	p119
Avril	125	112	110											99	109		p119

II. — CONSOMMATION DE TABAC 66

(Fabrication et importation)

Source : Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer, priser et mâcher
	(millions de pièces)			(tonnes)
1936-1938 Moy. .	16,2	49,4	430	1.097
1952 Moyenne .	9,8	32,4	683	873
1953 Moyenne .	10,9	36,9	684	834
1953 Mai	8,8	33,1	623	803
Juin	9,8	37,4	876	990
Juillet ...	10,0	27,5	691	766
Août	10,8	41,3	760	848
Septembre .	15,5	45,5	701	906
Octobre ...	15,3	43,9	648	818
Novembre .	14,4	48,4	605	832
Décembre .	12,1	46,0	723	860
1954 Janvier ...	11,1	33,6	648	769
Février ...	9,9	24,9	546	645
Mars	10,7	32,6	722	909
Avril	10,6	37,7	672	829
Mai	11,5	47,5	772	874

III. — ABATTAGES DANS LES 67

12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

Périodes	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
	(milliers de têtes)				
1936-1938 Moy. .	16,5	0,7	12,2	26,7	6,5
1952 Moyenne .	18,7	3,1	9,5	34,8	5,1
1953 Moyenne .	18,8	3,5	10,2	33,9	5,6
1953 Mai	17,3	2,7	10,8	33,2	2,2
Juin	18,1	2,8	10,7	34,1	2,1
Juillet ...	19,8	3,3	11,8	35,3	2,1
Août	18,1	3,1	9,9	30,9	2,0
Septembre .	22,7	4,4	11,3	34,7	5,3
Octobre ...	18,6	3,9	8,5	30,9	6,9
Novembre .	18,2	4,4	8,3	31,1	11,1
Décembre .	21,1	4,6	9,8	31,9	11,6
1954 Janvier ...	19,2	4,5	8,7	29,1	10,9
Février ...	17,7	4,0	9,7	25,6	7,3
Mars	21,4	4,6	13,1	33,2	4,3
Avril	19,2	3,7	12,7	31,0	3,4
Mai	18,5	3,7	12,1	34,0	2,4

TRANSPORTS

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

70¹

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

Périodes	Recettes				Dépenses	Excédant des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploitation
	Voyageurs et bagages	Marchandises	Diverses ²	Total			
1938 Moyenne ¹	74	147	5	226	239	— 13	106
1952 Moyenne	274	585	110	969	955	14	99
1953 Moyenne	286	560	87	933	935	— 2	100
1952 Octobre	272	644	112	1.028	964	64	94
Novembre	239	577	107	923	903	20	98
Décembre	265	600	115	980	919	61	94
1953 Janvier	280	538	97	915	992	— 77	108
Février	239	503	90	832	931	— 99	112
Mars	272	613	88	973	967	5	99
Avril	284	568	87	939	945	— 6	101
Mai	295	535	83	913	930	— 17	102
Juin	279	581	84	944	951	— 7	101
Juillet	355	532	82	969	951	18	98
Août	343	512	85	940	924	16	98
Septembre	303	570	82	955	923	32	97
Octobre	269	621	86	976	952	24	98
Novembre	250	578	86	914	905	9	99
Décembre	263	572	89	924	850	74	92

¹ Y compris le Nord-Belge.

² Y compris les subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

b) Nombre de wagons fournis à l'industrie¹

c) Statistique du trafic

1° Trafic général

70²

Périodes	A	B	C	A+C	Voyageurs		Wagons complets ²				
					Nombre	Voyageurs km.	Tonnes transp.	Tonnes-km.			Total
								Service interne belge	Service international	Transit	
(milliers)				(millions)		(milliers)	(millions)				
1938 Moyenne ³	389	115	91	480	16,8	535	6.169	186	154	88	428
1952 Moyenne	297	99	57	354	19,1	629	5.501	203	209	94	506
1953 Moyenne	274	95	55	328	18,9	627	5.150	171	201	105	477
1953 Février	242	92	49	291	18,3	567	4.556	154	184	88	426
Mars	291	98	57	348	19,4	612	5.428	192	208	106	507
Avril	276	93	54	330	18,9	630	5.225	181	198	105	484
Mai	262	86	53	315	19,4	658	4.929	164	191	106	460
Juin	285	93	57	342	18,1	621	5.343	171	216	124	511
Juillet	253	84	55	308	17,4	678	4.825	150	204	113	466
Août	272	96	43	315	17,8	673	4.733	160	169	94	423
Septembre	282	97	56	338	19,1	628	5.258	173	210	107	489
Octobre	313	99	58	371	19,2	608	5.892	196	215	105	517
Novembre	286	100	57	343	19,1	600	5.557	181	208	103	493
Décembre	267	103	62	329	19,6	618	5.216	162	206	120	488
1954 Janvier	237	98	52	289			4.592	144	193	92	430
Février	244	103	60	304			4.853	163	207	114	484
Mars	276	99	59	335			5.215				468
Avril	248	83	51	299			4.582				411

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

¹ Wagons chemins de fer et particuliers.

² Non compris les transports militaires.

³ Y compris le Nord-Belge, sauf en ce qui concerne les tonnes-km.

c) Statistique du trafic ¹

2° Transport des principales grosses marchandises

A. — Ensemble du trafic

Périodes	Tonnes-km.	Total	Produits agricoles et aliment.	Com-bustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction, verres et glaces	Produits des carrières sables, silix, et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers
	(millions)											
1938 Moyenne ² ...	458	6.169	405	2.540	472	516	559	934	64	225	77	377
1952 Moyenne	506	5.501	229	2.072	661	721	445	640	29	228	81	395
1953 Moyenne	477	5.150	226	2.080	629	595	417	549	24	224	72	334
1953 Janvier	456	4.843	124	2.172	659	647	326	298	18	203	81	315
Février	426	4.556	115	1.949	627	587	314	374	20	204	71	295
Mars	507	5.428	162	2.038	700	665	465	631	26	298	81	362
Avril	484	5.225	124	2.011	686	653	463	665	25	172	73	353
Mai	460	4.929	105	1.899	625	582	465	641	21	176	68	347
Juin	511	5.343	102	2.029	727	667	477	677	19	211	72	362
Juillet	466	4.825	124	1.945	661	534	417	551	17	217	63	296
Août	423	4.733	114	2.032	447	493	403	565	49	216	65	299
Septembre ...	489	5.258	151	2.150	623	542	434	643	41	253	74	347
Octobre	517	5.890	685	2.190	635	597	469	625	18	231	75	365
Novembre ...	493	5.557	664	2.232	587	562	392	482	17	231	68	322
Décembre ...	488	5.216	247	2.267	571	613	378	437	21	282	78	321
1954 Janvier	430	4.592										
Février	484	4.853										
Mars	468	5.215										

¹ Non compris les transports militaires.² Y compris le Nord-Belge.B. — Service interne belge ¹70⁴

Périodes	Total	Produits agricoles et aliment.	Com-bustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction, verres et glaces	Produits des carrières sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers	II Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux
												T.-km. transportées
												(milliers)
1938 Moyenne ² ...	3.250	231	1.523	10	130	312	673	12	85	26	248	5.858
1952 Moyenne	3.356	130	1.679	17	218	293	521	7	120	33	338	2.608
1953 Moyenne	2.994	119	1.551	14	172	273	440	6	106	29	284	2.019
1953 Janvier	2.848	40	1.750	15	200	205	230	2	103	28	275	1.286
Février	2.654	37	1.560	11	183	199	279	2	102	28	253	1.294
Mars	3.208	35	1.666	15	200	320	495	2	141	29	305	1.867
Avril	3.131	31	1.610	15	198	312	539	2	87	34	303	1.784
Mai	2.898	30	1.446	13	172	304	523	2	88	30	290	1.605
Juin	3.033	30	1.497	12	181	320	551	2	104	29	307	1.805
Juillet	2.624	35	1.341	12	132	266	444	3	117	25	249	1.476
Août	2.810	36	1.429	12	152	277	472	32	108	27	265	1.512
Septembre ...	3.003	79	1.496	11	152	286	527	19	109	32	292	1.997
Octobre	3.534	511	1.597	12	166	293	500	2	108	34	311	4.319
Novembre ...	3.293	490	1.598	17	162	259	374	2	99	22	275	3.769
Décembre ...	2.890	73	1.627	24	165	239	346	2	107	28	279	1.509
1954 Janvier												970
Février												940
Mars												1.158

¹ Non compris les transports militaires.² Non compris le Nord-Belge, en ce qui concerne la S.N.C.B.

III. — MOUVEMENT DES PORTS

71¹

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale					
	Entrées			Sorties			Entrées			Sorties		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²
chargés				sur lest								
1952 Moyenne	980	2.335	1.304	804	174	986	3.589	1.503	593	3.555	1.494	878
1953 Moyenne	1.084	2.538	1.201	925	156	1.147	3.678	1.565	713	3.677	1.573	817
1953 Juin	1.076	2.506	1.209	937	147	1.267	3.827	1.616	785	3.855	1.604	815
Juillet	1.148	2.690	1.418	967	152	1.210	3.836	1.619	742	3.843	1.626	873
Août	1.121	2.807	1.261	938	185	1.334	3.665	1.597	726	3.898	1.784	962
Septembre ...	1.086	2.553	1.460	921	169	1.218	3.661	1.616	698	3.715	1.635	874
Octobre	1.163	2.697	1.269	981	179	1.150	3.907	1.652	742	4.104	1.733	894
Novembre	1.110	2.582	1.130	936	162	1.147	3.842	1.633	721	3.740	1.622	792
Décembre	1.158	2.678	1.100	1.009	137	1.010	3.814	1.611	679	3.775	1.624	799
1954 Janvier	1.053	2.536	1.246	940	146	1.272	3.618	1.518	562	3.570	1.501	740
Février	911	2.207	997	775	135	938	1.778	746	250	1.945	821	538
Mars	1.151	2.694	1.318	984	148	890	4.017	1.757	741	3.941	1.696	964
Avril	1.059	2.516		910	162	3.695	1.651	752	3.639	1.622	753	
Mai	1.100	2.758		912	162	3.749	1.618	741	3.569	1.572	775	
Juin	1.009	2.433		891	156	3.632	1.573	735	3.775	1.612	830	

¹ Trafic international. — ² Trafic international et intérieur.

b) Port de Gand

71²

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale	
	Entrées			Sorties			Marchandises ¹	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Entrées	Sorties
(milliers de tonnes métriques)								
1952 Moyenne	157	126	130	157	126	78	134	54
1953 Moyenne	156	116	117	156	117	76	118	46
1953 Juin	169	133	147	171	130	86	135	36
Juillet	145	105	123	145	110	57	126	56
Août	149	125	132	150	120	46	115	38
Septembre	162	119	144	161	123	81	109	50
Octobre	171	129	112	169	125	87	146	44
Novembre	172	116	128	172	122	60	137	33
Décembre	165	112	103	169	114	102	120	55
1954 Janvier	145	119	97	143	115	83	86	34
Février	123	103	79	125	100	70	52	38
Mars	150	113	109	145	116	75	156	52
Avril	153	105		159	109			
Mai	147	115		140	108			
Juin	126	91		126	88			

¹ Trafic international.

IV. — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

72

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Bateaux chargés														
	Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.				
	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics
1952 Moyenne ..	5.398	2.932	2.150	318	10.798	1.427	1.023	769	76	3.295	159,6	63,1	49,8	9,9	282,4
1953 Moyenne ...	7.177	3.152	2.615	400	13.344	1.778	1.039	877	94	3.788	181,3	71,1	57,4	13,4	323,2
1953 Février ...	5.711	1.917	1.683	308	9.619	1.383	601	613	74	2.671	144,9	42,4	38,0	9,3	234,6
Mars	7.913	2.990	2.407	475	13.785	2.011	964	820	113	3.908	208,0	67,8	53,0	15,2	344,0
Avril	7.797	3.440	2.443	562	14.242	1.800	1.143	811	131	3.885	185,8	80,3	52,0	17,2	335,3
Mai	7.354	3.366	2.628	458	13.806	1.821	1.118	876	109	3.924	191,6	78,3	56,9	15,0	341,8
Juin	7.477	3.475	2.999	430	14.381	1.839	1.115	970	103	4.027	196,6	79,4	62,2	15,8	354,0
Juillet	7.215	3.287	2.865	354	13.721	1.781	1.122	940	83	3.926	175,4	73,6	61,4	12,6	323,0
Août	7.473	3.311	3.071	325	14.180	1.836	1.086	1.066	78	4.066	183,3	70,7	69,5	11,8	335,3
Septembre ..	7.298	3.576	3.181	360	14.415	1.806	1.157	1.073	86	4.122	181,2	76,7	71,8	12,7	342,4
Octobre ...	8.208	3.715	2.957	358	15.238	2.001	1.263	939	87	4.290	195,3	83,4	66,3	13,6	358,6
Novembre ...	7.333	3.338	2.740	416	13.827	1.818	1.105	924	98	3.945	177,3	78,2	61,8	13,7	331,0
Décembre ...	7.595	3.244	2.656	459	13.954	1.862	1.020	846	100	3.828	182,6	74,5	57,1	13,9	328,1
1954 Janvier ...	6.568	2.651	2.338	309	11.866	1.579	850	765	69	3.263	152,2	60,8	49,7	9,6	272,3
Février ...	3.446	1.024	1.082	165	5.717	967	355	392	37	1.751	83,5	21,6	21,9	4,5	131,5

COMMERCE EXTERIEUR

DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL

75

D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.)

Périodes	(0) Produits alimen- taires	(1) Boissons et tabacs	(2) Mat. brutes non comest. à l'ex- ception des car- burants	(3) Com- bustibles miné- raux, lu- brifiants et produits connexes	(4) Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	(5) Produits chimi- ques	(6) Art. manuf., classés princi- palement d'après la mat. première	(7) Ma- chines et matériel de transport	(8) Articles manu- facturés divers	(9) Mar- chan- dises non dénom- mées ailleurs	Totaux	Prix moyen par tonne (francs)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commerciale (millions de francs)	Rapport des exporta- tions aux importa- tions en p. c.
<i>Importations.</i>														
Valeurs (millions de francs)														
1953 Juin	1.486	179	2.505	847	137	499	1.785	1.758	436	78	9.710	2.747		
Juillet	1.598	153	2.592	1.019	96	486	2.002	1.707	419	54	10.126	2.809		
Août	1.521	145	2.429	863	135	482	1.875	1.491	387	85	9.413	2.976		
Septembre ...	1.619	170	2.197	1.215	86	567	2.300	1.524	555	79	10.312	2.859		
Octobre	1.803	176	2.253	1.028	102	545	2.449	1.659	545	82	10.642	2.863		
Novembre ...	1.628	175	2.515	810	131	525	2.505	1.592	453	73	10.407	3.149		
Décembre ...	1.905	219	2.557	881	115	584	2.063	1.722	438	101	10.585	3.203		
1954 Janvier	1.838	151	2.475	1.060	82	473	1.871	1.428	338	80	9.796	3.053		
Février	1.628	145	2.079	801	128	515	1.717	1.542	409	97	9.061	3.464		
Mars	2.107	188	2.544	1.123	209	532	2.564	2.053	527	113	11.960	3.119		
Avril	1.812	168	2.398	1.081	129	517	2.335	1.789	512	87	10.828	2.996		
Mai											p10.453	p2.902		
Juin											p10.514	p2.872		
<i>Exportations.</i>														
1953 Juin	365	18	896	717	58	634	5.494	1.017	319	17	9.535	4.109	— 175	98,2
Juillet	335	19	765	599	90	541	5.258	1.092	308	50	9.057	4.393	— 1.069	89,4
Août	441	17	606	647	74	712	4.633	909	359	37	8.435	3.719	— 978	89,6
Septembre ...	392	17	806	775	80	675	5.331	963	437	51	9.527	3.851	— 785	92,4
Octobre	483	15	878	662	58	734	5.291	1.733	417	37	10.308	4.358	— 334	96,9
Novembre ...	601	10	851	547	74	655	5.298	1.185	388	55	9.664	4.245	— 743	92,9
Décembre ...	534	14	913	541	98	749	5.425	1.205	361	34	9.874	5.087	— 711	93,3
1954 Janvier	339	12	844	614	87	812	5.290	1.199	335	61	9.593	4.559	— 203	97,9
Février	290	10	726	427	53	609	4.376	830	313	29	7.663	5.702	— 1.398	84,6
Mars	362	16	840	599	73	762	5.342	1.072	363	21	9.450	4.857	— 2.510	79,0
Avril	366	15	801	535	75	829	5.664	1.347	396	16	10.044	4.842	— 784	92,8
Mai											8.693	4.342	p— 1.760	83,2
Juin											p 9.887	p4.494	p— 627	94,0
<i>Importations.</i>														
Quantités (milliers de tonnes)														
1953 Juin	223	9,4	2.239	810	10,4	90	113	35,3	4,3	0,1	3.535			
Juillet	276	8,3	2.115	953	9,0	93	119	27,9	4,2	0,1	3.606			
Août	260	7,1	1.780	858	13,5	108	110	22,0	3,8	0,1	3.162			
Septembre ...	243	8,8	1.943	1.127	8,2	127	121	23,9	4,8	0,1	3.607			
Octobre	353	9,1	2.055	1.007	11,4	115	120	41,3	4,9	0,1	3.717			
Novembre ...	324	8,4	1.840	850	11,7	121	121	24,4	4,0	0,1	3.305			
Décembre ...	355	10,8	1.782	878	9,4	128	106	31,3	4,1	0,1	3.305			
1954 Janvier	294	7,7	1.629	1.054	7,0	92	93	26,1	3,4	1,4	3.208			
Février	207	7,2	1.392	784	10,5	110	77	22,6	3,8	2,2	2.616			
Mars	359	10,1	2.038	1.134	17,2	96	133	40,0	4,8	1,9	3.834			
Avril	264	9,4	1.955	1.112	10,8	104	123	29,1	4,9	2,0	3.614			
Mai											p3.602			
Juin											p3.661			
<i>Exportations.</i>														
1953 Juin	54	0,8	547	671	4,2	248	768	23,5	3,3	0,1	2.320			
Juillet	45	1,0	501	603	6,5	210	667	25,2	3,4	0,1	2.062			
Août	63	0,8	492	706	5,3	325	648	24,0	3,5	0,1	2.268			
Septembre ...	52	0,7	636	833	5,8	255	663	24,3	4,0	0,1	2.474			
Octobre	100	0,5	602	669	4,8	287	662	35,4	4,4	0,1	2.365			
Novembre ...	116	0,6	598	583	6,2	255	682	31,6	4,4	0,1	2.277			
Décembre ...	99	0,8	280	586	7,4	323	611	29,3	3,8	0,1	1.941			
1954 Janvier	41	0,6	377	675	6,6	331	634	35,5	4,1	0,1	2.104			
Février	38	0,5	127	440	4,4	227	483	20,4	3,7	0,1	1.344			
Mars	51	0,8	296	622	5,5	282	659	25,7	3,9	0,1	1.946			
Avril	49	0,8	371	565	4,8	333	714	31,6	4,7	0,1	2.074			
Mai											2.002			
Juin											p2.200			

CHOMAGE

I. — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

81¹

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de chômeurs contrôlés						Nombre de journées perdues		
	Chômeurs inscrits au cours du mois			Moyennes journalières			Chômeurs		Totaux
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
(milliers)						(milliers)			
1953 Juin	208	157	365	171	56	227	4.109	1.351	5.460
Juillet	209	165	374	172	52	224	3.954	1.187	5.141
Août	210	149	359	164	45	209	4.749	1.318	6.067
Septembre	203	136	339	162	42	204	3.894	1.005	4.899
Octobre	198	135	333	163	44	207	3.932	1.051	4.983
Novembre	232	168	400	186	51	237	5.402	1.488	6.890
Décembre	248	200	448	214	74	288	4.721	1.620	6.341
1954 Janvier	280	328	608	236	132	368	7.070	3.996	11.066
Février	268	303	571	227	101	328	5.449	2.410	7.859
Mars	240	146	386	200	50	250	4.789	1.194	5.983
Avril	211	178	389	182	50	232	4.000	1.104	5.104
Mai	213	203	416	169	50	219	4.894	1.460	6.354
Juin				159	48	207			

II. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR PROVINCE

81²

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Semaine		Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
	du	au											
(milliers)													
Moyenne journalière par mois													
1953 Juin	—	—	24	227,5	52,0	39,2	38,0	53,2	20,9	14,2	6,1	0,5	3,4
Juillet	—	—	23	223,5	50,6	38,5	36,8	53,0	20,5	14,0	6,3	0,5	3,3
Août	—	—	29	209,2	47,8	35,8	32,6	49,2	19,9	14,1	6,1	0,6	3,1
Septembre	—	—	24	204,2	48,6	34,3	32,9	45,9	19,0	14,0	5,7	0,7	3,1
Octobre	—	—	24	207,5	51,6	33,5	34,3	44,5	19,3	14,5	5,5	0,9	3,4
Novembre	—	—	29	237,4	57,6	38,3	41,3	50,4	22,2	15,5	6,9	1,3	3,9
Décembre	—	—	22	288,2	64,4	46,1	50,1	65,1	27,9	18,9	8,8	2,2	4,7
1954 Janvier	—	—	30	368,0	77,6	58,5	62,0	77,2	37,7	26,5	14,3	5,7	8,5
Février	—	—	24	327,8	70,5	52,4	54,9	67,5	31,8	22,8	15,3	4,9	7,7
Mars	—	—	24	249,5	57,2	41,0	42,9	54,0	23,2	16,4	8,5	1,8	4,5
Avril	—	—	22	232,1	52,5	37,3	39,4	51,0	22,4	14,9	10,0	0,9	3,7
Mai	—	—	29	219,1	47,3	34,7	35,8	49,6	22,1	14,6	10,9	0,7	3,4
Juin	—	—	23	206,8									
Moyenne journalière par semaine													
1954 Mai	6	12	5	206,5	45,5	34,0	35,1	48,1	19,9	13,6	6,4	0,8	3,1
	13	19	6	212,8	44,6	33,7	33,7	47,6	22,2	13,3	13,8	0,8	3,1
	20	26	6	205,6	44,9	33,4	33,5	47,5	21,7	13,1	7,8	0,7	3,0
	27	3	6	202,5	45,3	33,2	33,5	47,4	20,2	13,5	5,7	0,7	3,0

III. — MOYENNE JOURNALIERE DES CHOMEURS CONTROLES CONSIDERES COMME APTES AU TRAVAIL

81³

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Total ¹			Chômeurs complets ¹			Chômeurs partiels		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	(milliers)								
1952 Moyenne ²	121	76	197	74	50	124	47	26	73
1953 Moyenne	120	71	191	79	50	129	41	21	62
1953 Juin	101	72	173	68	49	117	33	23	56
Juillet	101	69	170	70	48	118	31	21	52
Août	92	64	156	64	47	111	28	17	45
Septembre	91	60	151	64	45	109	27	15	42
Octobre	92	61	153	64	45	109	28	16	44
Novembre	113	67	180	80	49	129	33	18	51
Décembre	148	81	229	102	53	155	46	28	74
1954 Janvier	225	81	306	118	56	174	107	25	132
Février	194	72	266	113	52	165	81	20	101
Mars	125	66	191	92	49	141	33	17	50
Avril	111	65	176	79	47	126	32	18	50
Mai	101	63	164	69	45	114	32	18	50
Juin	93	60	153	63	42	105	30	18	48

¹ Non compris les chômeurs complets considérés comme difficiles à placer, soit en raison d'une déficience de leur aptitude physique, soit en raison de leur âge.

² Estimation : Jusqu'à juin 1952, le nombre de chômeurs complets aptes au travail a été estimé en déduisant le nombre, au 15 de chaque mois, des chômeurs complets partiellement aptes au travail et difficiles à placer, de la moyenne journalière du nombre total des chômeurs complets.

IV. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR GROUPE DE PROFESSIONS

81⁴

(Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés (milliers))

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Agriculture	Forêt chasse, pêche	Mines	Pierre	Céramique, verre	Diamant	Construction	Bois, ameuble- ment	Métal	Chimie	Papier	Livre	Textile	Vêtement	Cuir, peaux, chaussure	Alimentation Tabac	Transport	Dockers	Réparateurs de navires	Hôtels- restaurants	gens de maison	Services personnels et biens	Employés	Artistes	Total
Chômeurs complets																									
1953 Mai	7,9	1,0	1,2	1,4	3,8	3,2	20,2	7,9	23,3	2,7	1,8	1,4	27,4	12,6	4,6	11,3	15,2	—	—	5,2	5,2	0,4	12,4	1,2	171,3
Juin	11,1	0,9	1,2	1,3	3,6	3,2	19,5	7,3	22,7	2,6	1,9	1,3	26,7	13,6	5,2	10,5	15,0	—	—	4,7	5,1	0,4	12,2	1,2	171,2
Juillet	10,9	0,9	1,2	1,3	3,6	3,2	20,4	7,7	23,2	2,7	1,8	1,3	26,9	13,8	5,3	10,2	15,0	—	—	4,0	5,0	0,5	11,9	1,1	171,9
Août	9,9	0,9	1,1	1,3	3,5	3,1	19,0	7,0	22,1	2,6	1,7	1,2	24,9	13,3	4,9	10,0	14,7	—	—	4,1	4,8	0,5	11,9	1,2	163,7
Septembre ...	8,4	0,9	1,2	1,3	4,0	2,8	19,4	6,8	23,1	2,5	1,6	1,3	23,8	12,5	4,4	9,5	14,4	—	—	5,0	5,2	0,4	12,3	1,2	162,0
Octobre	6,7	0,9	1,2	1,3	4,9	2,7	20,3	7,0	23,6	2,5	1,6	1,3	23,3	12,1	4,5	9,6	14,7	—	—	6,2	5,3	0,4	12,5	1,0	163,6
Novembre	12,9	1,0	1,5	1,6	6,0	2,9	26,2	8,0	25,4	2,5	1,7	1,2	24,4	13,7	5,1	10,6	15,6	—	—	6,3	5,4	0,4	12,7	0,9	186,0
Décembre ...	16,5	1,1	1,5	1,9	7,3	3,0	35,7	10,0	27,4	2,7	1,7	1,3	27,0	16,9	6,2	11,6	17,0	—	—	6,3	5,3	0,5	12,8	0,9	214,6
1954 Janvier	17,5	1,3	1,6	2,3	8,2	3,1	45,0	11,1	29,0	2,7	1,8	1,4	28,7	18,7	6,0	12,5	18,0	—	—	6,4	5,4	0,5	13,4	0,9	235,5
Février	17,2	1,3	1,6	2,2	7,8	3,0	43,8	10,7	28,1	2,7	1,6	1,4	27,6	16,6	5,0	12,5	17,6	—	—	6,3	5,4	0,5	13,1	1,0	227,1
Mars	14,8	1,0	1,5	1,8	5,5	3,2	32,6	9,1	26,1	2,6	1,7	1,3	26,1	13,9	4,5	12,2	16,4	—	—	6,2	5,3	0,5	12,8	0,9	199,9
Avril	13,8	1,0	1,5	1,5	3,8	3,6	26,5	7,8	23,7	2,6	1,5	1,2	25,4	12,1	4,3	12,0	15,5	—	—	5,3	5,2	0,4	12,2	1,0	181,9
Mai	10,1	1,0	1,5	1,4	3,3	3,3	22,8	7,1	22,6	2,5	1,5	1,2	25,1	11,7	4,2	10,8	14,8	—	—	5,1	5,0	0,4	12,1	1,2	168,7
Chômeurs partiels et accidentels																									
1953 Mai	1,3	0,3	0,8	0,4	0,8	0,4	2,5	1,5	6,9	0,6	0,8	0,3	18,5	5,7	4,1	2,0	2,5	6,3	0,6	0,3	0,3	0,0	0,5	0,0	57,4
Juin	1,0	0,3	0,3	0,4	0,8	0,4	2,4	1,4	7,0	0,6	0,7	0,3	15,9	7,0	5,8	2,0	2,4	5,9	0,7	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	56,3
Juillet	1,0	0,3	0,2	0,4	0,8	0,4	2,3	1,3	6,3	0,5	0,6	0,3	15,0	6,3	5,2	2,0	2,3	4,8	0,6	0,2	0,3	0,1	0,4	0,0	51,6
Août	0,9	0,3	0,2	0,4	0,7	0,3	2,1	1,2	6,5	0,5	0,5	0,3	12,0	5,2	4,3	1,7	2,3	4,8	0,4	0,2	0,3	0,0	0,4	0,0	45,5
Septembre ...	0,7	0,4	0,5	0,4	0,6	0,3	2,1	1,1	6,8	0,4	0,3	0,2	10,7	4,6	2,2	1,6	1,8	5,8	0,6	0,3	0,3	0,1	0,4	0,0	42,2
Octobre	0,8	0,4	0,8	0,4	0,6	0,3	2,0	1,2	6,7	0,5	0,3	0,2	9,7	5,3	2,8	1,8	2,1	5,8	1,1	0,3	0,3	0,1	0,4	0,0	43,9
Novembre ...	1,0	0,4	0,2	0,5	0,7	0,3	3,8	1,6	7,0	0,5	0,3	0,2	10,8	7,6	4,1	1,7	2,2	5,9	1,5	0,3	0,3	0,1	0,4	0,0	51,4
Décembre ...	1,2	0,7	0,4	1,2	0,8	0,3	7,5	2,8	8,5	0,7	0,5	0,2	17,0	11,3	6,4	2,3	2,7	5,8	2,1	0,3	0,4	0,1	0,4	0,0	73,6
1954 Janvier	2,4	2,5	0,9	4,6	1,7	0,3	52,3	6,7	12,3	0,8	0,5	0,3	16,9	9,7	3,3	3,0	4,8	6,4	1,7	0,4	0,4	0,1	0,5	0,0	132,5
Février	2,0	1,9	3,2	3,2	1,4	0,4	34,2	5,0	8,8	0,6	0,4	0,3	14,2	7,0	2,4	2,7	4,1	6,5	1,3	0,3	0,3	0,1	0,5	0,0	100,8
Mars	0,6	0,5	0,2	0,5	0,7	0,5	4,3	1,5	6,1	0,5	0,3	0,2	13,1	4,9	2,2	2,6	2,5	6,2	1,0	0,3	0,3	0,1	0,5	0,0	49,6
Avril	0,5	0,3	3,7	0,3	0,5	0,6	2,3	1,3	5,3	0,6	0,3	0,2	14,3	4,6	2,5	2,3	2,5	6,3	0,5	0,3	0,3	0,1	0,5	0,1	50,2
Mai	0,7	0,4	6,2	0,2	0,4	0,4	2,1	1,1	4,7	0,6	0,3	0,2	15,3	4,4	2,5	2,0	2,2	5,3	0,4	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	50,4
Total des chômeurs contrôlés																									
1953 Mai	9,3	1,2	2,0	1,8	4,6	3,6	22,6	9,4	30,2	3,3	2,6	1,6	45,9	18,3	8,7	13,3	17,7	6,3	0,6	5,5	5,5	0,5	12,9	1,3	228,7
Juin	12,2	1,3	1,5	1,7	4,5	3,6	21,9	8,7	29,7	3,2	2,5	1,5	42,6	20,6	11,0	12,4	17,3	5,9	0,7	5,0	5,4	0,4	12,6	1,3	227,5
Juillet	11,8	1,2	1,4	1,7	4,4	3,6	22,7	9,0	29,5	3,2	2,5	1,6	42,0	20,0	10,5	12,2	17,3	4,8	0,6	4,3	5,2	0,5	12,3	1,2	223,5
Août	10,8	1,2	1,3	1,7	4,2	3,4	21,1	8,2	28,5	3,1	2,3	1,5	37,0	18,5	9,2	11,7	16,9	4,8	0,4	4,3	5,1	0,5	12,3	1,2	209,2
Septembre ...	9,1	1,3	1,7	1,7	4,6	3,1	21,5	7,9	29,9	2,9	1,9	1,5	34,5	17,1	6,6	11,1	16,2	5,8	0,6	5,3	5,5	0,5	12,7	1,2	204,2
Octobre	7,5	1,3	2,0	1,7	5,5	3,0	22,3	8,2	30,2	3,1	1,9	1,5	33,0	17,4	7,3	11,4	16,8	5,8	1,1	6,5	5,6	0,5	12,9	1,0	207,5
Novembre ...	13,8	1,4	1,7	2,1	6,7	3,2	30,0	9,6	32,4	3,1	2,0	1,4	35,2	21,3	9,3	12,2	17,8	5,9	1,5	6,6	5,7	0,5	13,1	0,9	237,4
Décembre ...	17,7	1,8	1,9	3,1	8,0	3,3	43,2	12,8	35,9	3,5	2,1	1,5	44,0	28,1	12,7	13,9	19,7	5,8	2,1	6,6	5,7	0,5	13,3	1,0	288,2
1954 Janvier	19,9	3,8	2,5	6,9	9,9	3,4	97,3	17,8	41,2	3,6	2,3	1,7	45,6	28,4	9,2	15,5	22,9	6,4	1,7	6,7	5,8	0,6	13,9	1,0	368,0
Février	19,1	3,2	4,7	5,4	9,2	3,4	78,0	15,7	36,9	3,3	2,1	1,6	41,8	23,6	7,4	15,2	21,7	6,5	1,3	6,7	5,8	0,6	13,6	1,0	327,8
Mars	15,4	1,6	1,7	2,3	6,2	3,7	37,0	10,7	32,2	3,1	1,9	1,5	39,2	18,8	6,7	14,7	18,8	6,2	1,0	6,5	5,6	0,5	13,3	0,9	249,5
Avril	14,3	1,3	5,2	1,8	4,3	4,2	28,9	9,1	29,0	3,2	1,8	1,4	39,7	16,7	6,8	14,3	17,9	6,3	0,5	5,6	5,5	0,5	12,7	1,1	232,1
Mai	10,8	1,3	7,7	1,7	3,7	3,7	24,8	8,3	27,2	3,1	1,9	1,4	40,4	16,1	6,7	12,7	17,0	5,3	0,4	5,4	5,3	0,4	12,6	1,2	219,1

STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

I. — BELGIQUE ET CONGO BELGE SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES ¹

85¹

(millions de francs)

Rubriques	1953 31 octobre	1953 30 novembre	1953 31 décembre	1954 31 janvier	1954 28 février	1954 31 mars	1954 30 avril	1954 31 mai
ACTIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	2.249	2.278	4.567	2.427	2.426	3.851	2.280	2.331
Prêts au jour le jour	1.915	2.011	1.640	2.149	2.746	1.525	1.986	2.294
Banquiers	2.998	3.208	3.526	3.330	3.712	3.121	3.419	3.545
Maison-mère, succursales et filiales ...	736	741	529	431	436	545	493	522
Autres valeurs à recevoir à court terme	3.262	3.355	3.178	3.170	3.473	2.868	3.262	3.104
Portefeuille-effets	44.237	43.783	43.410	44.614	44.872	45.192	44.838	43.572
a) Portefeuille commercial ²	10.695	11.375	11.880	12.118	12.872	13.334	12.681	11.631
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	11.619	11.592	10.828	10.038	9.577	9.191	9.109	9.451
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 %	21.923	20.816	21.207	22.458	22.423	22.667	23.048	22.490
Reports et avances sur titres	1.540	1.509	1.512	1.388	1.364	1.561	1.547	1.474
Débiteurs par acceptations	7.747	7.755	8.136	8.127	8.135	8.344	8.393	8.366
Débiteurs divers	15.854	15.222	15.792	15.601	15.848	15.780	16.286	16.308
Portefeuille-titres	13.436	14.189	14.285	14.398	15.131	15.559	16.846	17.269
a) Valeurs de la réserve légale	237	237	237	237	237	239	250	250
b) Fonds publics belges	11.134	11.890	11.986	12.088	12.797	13.259	14.421	14.938
c) Fonds publics étrangers	96	97	98	97	88	77	76	73
d) Actions de banques	959	959	971	981	982	982	1.013	1.013
e) Autres titres	1.010	1.008	998	1.005	1.027	1.002	1.086	995
Divers	3.127	3.013	3.013	2.967	2.899	2.668	2.402	1.816
Capital non versé	4	4	4	4	4	4	44	4
Total disponible et réalisable.....	97.105	97.068	99.592	98.604	101.046	101.018	101.796	100.605
C. Immobilisé :								
Frais de constitut. et de premier établ.	4	4	4	4	4	3	3	3
Immeubles	842	847	850	858	859	861	864	863
Participation dans les filiales immobil.	254	254	254	254	254	254	254	254
Créances sur filiales immobilières	251	255	256	255	257	263	266	272
Matériel et mobilier	123	126	112	114	113	113	115	117
Total de l'immobilisé.....	1.474	1.486	1.476	1.485	1.487	1.494	1.502	1.509
Total général actif.....	98.579	98.554	101.068	100.089	102.533	102.512	103.298	102.114
PASSIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis	967	484	504	522	473	725	906	567
Emprunts au jour le jour	5	2	2	7	0,5	—	8	8
Banquiers	6.151	6.344	7.373	7.151	7.645	8.510	8.546	7.734
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.499	1.596	1.583	1.272	1.239	1.628	1.275	1.278
Acceptations	7.747	7.755	8.136	8.126	8.135	8.344	8.393	8.366
Autres valeurs à payer à court terme	1.958	1.499	1.650	1.707	3.874	1.337	1.795	1.383
Créditeurs pour effets à l'encaissement	846	857	805	705	639	654	630	626
Dépôts et comptes courants	65.917	66.428	67.430	66.763	66.945	67.837	68.145	69.103
a) A vue et à un mois au plus	57.371	58.030	58.967	58.620	58.579	59.023	59.351	60.311
b) A plus d'un mois	8.546	8.348	8.463	8.143	8.366	8.814	8.794	8.792
Obligations et bons de caisse	1.631	1.739	1.921	2.042	2.088	2.171	2.278	2.397
Montants à libérer sur titres et partic.	637	637	641	640	645	640	638	639
Divers	5.207	5.208	4.928	5.016	4.677	4.477	4.260	3.585
Total de l'exigible.....	92.565	92.549	94.973	93.951	96.360	96.323	96.874	95.686
C. Non exigible :								
Capital	3.513	3.525	3.556	3.576	3.596	3.583	3.886	3.885
Fonds indis. par prime d'émission	113	100	109	109	109	112	112	112
Réserve légale (art. 13, A. R. 185)	240	240	240	248	249	250	261	261
Réserve disponible	2.057	2.056	2.115	2.133	2.139	2.167	2.088	2.092
Provisions	91	84	75	72	80	77	77	78
Total du non exigible.....	6.014	6.005	6.095	6.138	6.173	6.189	6.424	6.428
Total général passif.....	98.579	98.554	101.068	100.089	102.533	102.512	103.298	102.114

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

² L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale de Belgique et aux instituts paratitiques s'élevait aux 31 octobre, 30 novembre, 31 décembre 1953, 31 janvier, 28 février, 31 mars, 30 avril et au 31 mai 1954 respectivement à 7.186, 7.048, 8.025, 8.797, 6.188, 6.977, 7.141 et 7.631 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

85²

(millions de francs)

Rubriques	1954 2 juin	1954 10 juin	1954 17 juin	1954 24 juin	1954 1er juillet	1954 8 juillet	1954 15 juillet	1954 22 juillet
ACTIF								
Encaisse en or	38.747	38.268	38.268	38.265	38.265	38.265	38.265	38.270
Avoirs sur l'étranger	2.272	2.874	288	555	949	441	3.956	4.036
Devises étrangères et or à recevoir	1.496	1.496	1.496	1.496	1.496	1.496	—	—
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P.	13.436	13.436	12.760	12.760	12.760	12.760	8.925	8.925
b) pays membres de l'U.E.P.	521	586	527	532	473	547	287	195
c) autres pays	393	310	347	374	407	375	375	323
Débiteurs pour change et or, à terme	114	114	104	104	114	114	114	129
Effets commerciaux sur la Belgique	7.135	6.567	6.336	6.264	7.863	8.483	9.040	10.761
Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P.	184	123	22	22	103	107	109	132
Avances sur fonds publics	861	794	736	394	1.104	854	940	672
Effets publics (art. 20 des statuts. Con- ventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor	6.855	7.690	7.305	7.795	7.460	8.060	7.425	5.285
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	41	6	480	281	904	382	616	1.015
c) autres effets publics belges	149	145	180	162	190	180	210	236
Monnaies divisionnaires et d'appoint	286	286	302	297	277	254	244	233
Avoirs à l'Office { Compte A	7	2	2	2	2	1	2	2
des Chèq. Post. { Compte B	—	—	—	—	—	—	—	—
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	1.792	1.792	1.792	1.792	1.790	1.791	1.791	1.791
Immeubles, matériel et mobilier	967	967	967	967	967	967	967	967
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel	743	739	741	741	741	738	738	738
Divers	643	506	556	632	627	662	638	607
	111.302	111.361	107.869	108.095	110.552	111.137	109.302	108.977
PASSIF								
Billets en circulation	99.695	99.250	98.182	98.216	100.569	101.170	101.104	100.802
Comptes courants :								
Trésor public { Compte ordinaire	3	6	3	6	5	5	6	4
Comptes Accord de Co- opération Economique .	119	119	119	119	119	114	114	114
Banques à l'étranger : comptes ordinaires	1.174	1.237	1.230	1.235	1.224	1.222	1.223	1.232
Comptes courants divers	1.226	1.504	1.656	1.646	1.484	1.257	1.693	1.449
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiements :								
Pays membres de l'U.E.P.	1.343	1.439	538	728	1.062	1.221	679	837
Autres pays { a)	228	293	280	272	280	282	295	297
b)	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements à vue	103.788	103.848	102.008	102.222	104.743	105.271	105.114	104.735
Provision spéciale pour avances U.E.P. :								
a) comptes spéciaux	1.510	1.263	1.263	1.263	1.054	1.054	852	851
b) trésor public — accord U.E.P.	1.291	1.538	1.538	1.538	1.747	1.747	—	—
Devises étrangères et or à livrer	1.876	1.874	209	211	130	178	241	281
Caisse de Pensions du Personnel	743	739	741	740	741	737	738	738
Divers	302	307	318	329	345	358	365	580
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	1.392	1.392	1.392	1.392	1.392	1.392	1.392	1.392
	111.302	111.361	107.869	108.095	110.552	111.137	109.302	108.977

¹ Voir commentaire à la page 35.

DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

(millions de francs)

Rubriques	1953 31 octobre	1953 30 novembre	1953 31 décembre	1954 31 janvier	1954 28 février	1954 31 mars	1954 30 avril	1954 31 mai
ACTIF								
Encaisse or	3.996	4.024	4.297	4.449	4.746	4.897	5.042	5.401
Avoirs en monnaies convertibles en or ...	5.716	5.970	5.781	5.919	5.939	5.518	5.412	5.101
Avoirs en francs belges :								
Banques et divers organismes	116	327	219	239	315	90	976	2
Certificats du Trésor belge	1.191	1.191	1.213	1.239	1.258	1.262	1.245	1.895
Autres avoirs	333	825	1.232	1.080	1.192	1.162	1.936	1.880
Avoirs en autres monnaies	41	34	58	191	53	31	59	54
Débiteurs pour change et or à terme	—	—	—	—	—	—	—	—
Effets commerc. sur le Congo Belge et le Ruanda-Urundi	5	5	29	39	49	49	59	61
Avances sur fonds publ. et subs. précieuses	24	29	16	12	17	9	13	58
Avoirs aux Offices des Chèques postaux ...	19	2	2	15	14	43	32	57
Effets publics (art. 6, § 1, litt. 3a des Statuts) émis par le Congo Belge	75	125	100	50	50	50	50	50
Effets publics belges émis en francs cong.	4.436	4.436	4.436	4.436	4.436	4.436	4.436	4.436
Fonds publics (art. 6, § 1, litt. 12 et 13 des Statuts)	103	103	103	408	408	406	414	414
Immeubles, matériel et mobilier	78	82	85	87	90	99	104	88
Divers	186	193	10	18	24	74	51	59
	16.319	17.346	17.576	18.177	18.591	18.126	19.829	19.556

PASSIF

Billets et monnaies métalliques en circul.	4.278	4.215	4.458	4.454	4.416	4.377	4.387	4.422
Comptes courants et créditeurs divers :								
Congo Belge	599	1.506	3.692	4.355	4.121	4.242	4.439	4.886
Ruanda-Urundi	793	796	867	790	774	767	750	734
Comptes courants divers	6.254	6.797	4.380	4.534	4.775	4.571	4.420	3.655
Valeurs à payer	145	186	83	106	292	127	136	152
<i>Total des engagements à vue</i>	12.069	13.500	13.480	14.239	14.378	14.084	14.126	13.849
Engagements en francs belges :								
A vue	647	562	1.056	1.032	938	580	2.413	666
A terme	1.232	1.197	1.115	1.045	1.030	1.300	1.258	3.075
Engagements en monnaies étrangères :								
En monnaies convertibles	1.600	1.394	1.277	1.234	1.625	1.573	1.457	1.334
En autres monnaies	12	10	26	11	11	15	8	12
Monnaies étrangères et or à livrer	260	209	344	300	249	212	188	200
Divers	349	324	128	166	210	212	229	230
Capital	150	150	150	150	150	150	150	150
Fonds de réserve et d'amortissement	—	—	—	—	—	—	—	40
	16.319	17.346	17.576	18.177	18.591	18.126	19.829	19.556

(millions de francs)

Fin de mois	A la disposition de l'économie belge								Avoirs de l'étranger en comptes à vue en francs belges	
	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale				Total du stock monétaire à la disposition de l'économie belge		P.c. de la monnaie fiduciaire dans le stock monétaire
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire *	Comptes courants de la Banque Nationale de Belgique *	Avoirs en comptes chèques postaux *	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établissements paratâtiques *	Stock de monnaie scripturale			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) + (5) + (6)	(8) = (3) + (7)	(9) = $\frac{(8)}{(8)}$	(10)	
1952 Mai	5.547	96.236	100.530	692	20.010	49.055	69.757	170.287	59,0	14.595 ²
1953 Mars	5.472	97.297	101.440	534	20.107	49.760	70.401	171.841	59,0	7.509
Avril	5.489	97.908	102.110	519	19.546	49.118	69.183	171.293	59,6	7.677
Mai	5.490	97.802	101.930	570	20.154	49.469	70.193	172.123	59,2	7.464
Juin	5.498	98.393	102.582	591	21.127	49.918	71.636	174.218	58,9	6.790
Juillet	5.564	100.846	105.064	523	20.605	48.982	70.110	175.174	60,0	7.510
Août	5.601	100.504	104.803	480	20.500	49.146	70.126	174.929	59,9	7.620
Septembre ...	5.631	100.072	104.379	509	21.421	50.387	72.317	176.696	59,1	7.848
Octobre	5.619	99.896	104.191	517	20.369	49.484	70.370	174.561	59,7	7.916
Novembre ...	5.606	99.626	103.869	568	20.641	50.373	71.582	175.451	59,2	7.763
Décembre ...	5.623	101.592	105.924	625	21.403	51.426	73.454	179.378	59,1	7.733
1954 Janvier	5.617	100.330	104.604	594	20.724	50.920	72.238	176.842	59,2	7.867
Février	5.621	99.346	103.600	881	20.142	50.717	71.740	175.340	59,1	8.032
Mars	5.575	98.813	102.941	489	21.229	50.528	72.246	175.187	58,8	8.429
Avril	5.600	99.862	104.087	473	20.972	51.785	73.230	177.317	58,7	9.007
Mai	5.583	99.645	103.831	482	20.480	52.599	73.561	177.392	58,5	9.394

* Déduction faite des encaisses du système bancaire.

¹ Cfr. *Bulletin d'Information et de Documentation* de décembre 1949, vol. II, n° 6 : « La détermination du stock monétaire dans l'économie belge », pp. 838 et suivantes.

² Le transfert des fonctions de banque d'émission de la Banque du Congo Belge à la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi a provoqué certains transferts qui affectent la colonne : « Avoirs de l'étranger en comptes à vue en francs belges ».

En effet, parmi ceux-ci figuraient antérieurement les engagements des sièges métropolitains de la Banque du Congo Belge vis-à-vis de ses succursales congolaises.

Une partie de ces comptes ont été absorbés lors des opérations de reprise d'actifs et de passifs par la nouvelle Banque Centrale; les sièges africains ont converti le solde en francs congolais. La diminution sensible des avoires de l'étranger provient essentiellement de ces mouvements importants plus apparents que réels.

VITESSE DE CIRCULATION DE LA MONNAIE SCRIPTURALE EN BELGIQUE

Mois	Comptes Chèques postaux ¹	Mois	Dépôts à vue dans les banques
1953 Mars	3,42	1953 Mars	1,70
Avril	3,96	Avril	1,72
Mai	4,27	Mai	1,64
Juin	3,64	Juin	1,77
Juillet	4,02	Juillet	1,83
Août	3,84	Août	1,61
Septembre	3,35	Septembre	1,59
Octobre	3,75	Octobre	1,80
Novembre	3,83	Novembre	1,59
Décembre	3,91	Décembre	1,86
1954 Janvier	4,07	1954 Janvier	1,66
Février	3,75	Février	1,78
Mars	3,65	Mars	1,86
Avril	4,04	Avril	1,78
Mai	3,92	Mai	1,71

¹ Voir tableau n° 86.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, parce qu'ils ne sont pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

II. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

BANQUE DE FRANCE
(milliards de francs français)

86¹

Rubriques	1953 10 décembre	1954 7 janvier	1954 4 février	1954 4 mars	1954 8 avril	1954 6 mai	1954 10 juin	1954 8 juillet
ACTIF								
Encaisse or	201	201	201	201	201	201	201	201
Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements ...	14	16	19	22	25	29	32	35
Monnaies divisionnaires	7	7	8	8	8	8	8	8
Comptes courants postaux	26	33	24	25	26	29	31	28
Av. au Fonds de Stabilisat. des changes ¹	16	17	25	41	43	69	66	44
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique	4	4	4	4	4	4	4	4
Prêts sans intérêts à l'Etat ²	50	50	50	50	50	50	50	50
Av. provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 ³	426	426	426	426	426	426	426	426
Avances provisoires à l'Etat ⁴	200	195	195	195	195	195	195	195
Avances spéciales à l'Etat ⁵	200	208	212	211	196	167	197	178
Portefeuille d'escompte	921	971	923	932	1.045	1.008	937	1.063
<i>Effets escomptés sur la France</i>	541	558	535	557	661	606	555	649
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>	0,8	0,8	0,8	0,8	0,2	0,3	0,2	0,2
<i>Effets garant. par l'Office des céréales</i> ⁶	61	61	57	48	35	29	23	15
<i>Effets de mobilisation de crédits à moyen terme</i>	319	352	331	327	349	373	359	399
Effets négociables achetés en France ⁷ ...	248	267	263	243	211	220	239	245
Avances à 30 jours sur effets publics	16	17	16	15	11	18	20	18
Avances sur titres	8	8	8	8	8	9	9	9
Avances sur or	—	—	—	—	—	—	—	—
Hôtel et mobilier de la Banque	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rentes pourvues d'affectations spéciales ⁸	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Effets en cours de recouvrement	19	30	35	35	16	27	21	19
Divers	50	50	50	51	46	47	49	46
Total	2.406	2.500	2.459	2.467	2.511	2.507	2.485	2.569

PASSIF								
Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	2.208	2.295	2.276	2.297	2.340	2.329	2.304	2.386
Comptes courants créditeurs	124	142	117	115	109	111	114	115
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1
<i>Comptes courants des accords de coopération économique</i>	0,4	0,6	0,6	0,6	0,1	0,1	1	3
<i>Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères</i>	69	78	60	58	53	54	54	52
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i>	55	64	56	57	56	57	59	60
Capital de la Banque	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Bénéfices en addition au capital ⁹	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Réserves mobilières légales ¹⁰	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserve immobilière	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Divers	73	62	66	54	62	67	67	66
Total	2.406	2.500	2.459	2.467	2.511	2.507	2.485	2.569

¹ Convention du 27 juin 1949.

² Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 18 juin 1878, prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947.

³ Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944.

⁴ Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1^{er} septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 20 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1^{er} octobre 1947, convention du 22 janvier 1953 approuvée par la loi du 23 janvier 1953.

⁵ Convention du 11 juillet 1953 approuvée par la loi du même jour.

⁶ Loi du 15 août 1938, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941.

⁷ Décret du 17 juin 1938.

⁸ Loi du 17 mai 1854, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857.

⁹ Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897.

BANK OF ENGLAND
(millions de £)

86²

Rubriques	1953 9 décembre	1954 6 janvier	1954 10 février	1954 10 mars	1954 7 avril	1954 5 mai	1954 9 juin	1954 7 juillet
-----------	--------------------	-------------------	--------------------	-----------------	-----------------	---------------	----------------	-------------------

Département d'émission

ACTIF

Dette de l'Etat	11	11	11	11	11	11	11	11
Autres fonds publics	1.661	1.611	1.561	1.561	1.611	1.611	1.660	1.660
Autres titres	1	1	1	1	1	1	1	1
Monnaies autres que monnaies d'or	2	2	2	2	2	2	3	3
Montant de l'émission fiduciaire	1.675	1.625	1.575	1.575	1.625	1.625	1.675	1.675
Monnaies d'or et lingots	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	1.675	1.625	1.575	1.575	1.625	1.625	1.675	1.675

PASSIF

Billets émis :								
En circulation	1.620	1.592	1.543	1.562	1.592	1.613	1.637	1.662
Au département bancaire	55	33	92	13	33	12	38	13
	1.675	1.625	1.575	1.575	1.625	1.625	1.675	1.675

Département bancaire

ACTIF

Fonds publics	317	333	316	334	319	353	322	349
Autres titres :								
Escomptes et avances	5	10	18	15	14	10	9	7
Titres	22	16	23	18	14	14	14	14
Billets	55	34	32	14	33	12	38	14
Monnaies	2	2	2	2	3	2	2	2
	401	395	391	383	383	391	385	386

PASSIF

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Réserves	4	3	3	3	3	3	3	4
Dépôts publics :								
Comptes publics (y compris Trésor, Banques d'épargne, commissaires de la Dette publique et comptes de dividendes)	15	12	16	17	13	15	15	18
Trésor, compte spécial	7	7	5	5	1	13	5	9
Autres dépôts :								
Banquiers	290	288	287	278	287	276	279	274
Autres comptes	70	70	65	65	64	69	68	66
	401	395	391	383	383	391	385	386

FEDERAL RESERVE BANKS ¹

86³

(millions de \$)

Rubriques	1958 9 décembre	1954 6 janvier	1954 10 février	1954 10 mars	1954 7 avril	1954 5 mai	1954 9 juin	1954 7 juillet
ACTIF								
Certificats-or	20.469	20.453	20.384	20.399	20.399	20.412	20.382	20.387
Fonds de rachat des billets des F.R.	876	897	887	876	879	871	856	858
Total des réserves de certificats-or	21.345	21.350	21.271	21.275	21.278	21.283	21.238	21.245
Autres encaisses	301	383	450	426	405	381	351	329
Escompte et avances	727	170	440	411	177	140	177	84
Prêts à l'économie privée	2	2	2	2	2	1	1	1
Fonds publics :								
Achetés directement								
Effets	2.421	2.596	2.085	1.961	1.911	1.911	2.266	2.316
Certificats	5.817	5.817	5.816	6.051	6.051	6.051	6.600	6.600
Billets	13.264	13.264	13.264	13.029	13.029	13.029	13.029	13.029
Obligations	3.641	3.641	3.641	3.641	3.641	3.641	3.093	3.092
Total acheté directement	25.143	25.318	24.806	24.682	24.632	24.632	24.988	25.037
Détenus en vertu d'une convention de rachat	202	66	57	—	—	—	—	—
Total des fonds publics	25.345	25.384	24.863	24.682	24.632	24.632	24.988	25.037
Total des prêts et des fonds publics	26.075	25.556	25.305	25.095	24.811	24.773	25.165	25.122
Avoirs sur banques étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—
Billets F.R. d'autres banques	158	232	168	172	140	145	135	134
Moyens de trésorerie non encaissés	3.484	4.015	3.499	3.516	3.356	3.531	3.459	3.429
Immeubles	50	52	53	53	53	54	58	54
Autres avoirs	186	160	205	154	152	187	194	101
Total actif.....	51.599	51.748	50.951	50.691	50.195	50.354	50.595	50.414
PASSIF								
Billets de la Federal Reserve	26.576	26.406	25.772	25.683	25.540	25.482	25.541	25.801
Dépôts :								
Banques affiliées — compte de réserve	19.720	20.183	19.654	19.640	19.272	19.207	20.032	19.406
Trésor américain — compte général ...	488	222	638	448	570	617	250	300
Etrangers	491	440	473	487	491	601	563	571
Autres	331	397	338	346	371	328	201	380
Total dépôts	21.030	21.242	21.103	20.921	20.704	20.753	21.046	20.657
Moyens de trésor. avec disponib. différée	2.877	3.051	2.989	2.974	2.810	3.030	2.885	2.815
Autres engagements et dividendes courus	23	17	17	16	18	18	21	13
Total passif.....	50.506	50.716	49.881	49.594	49.072	49.283	49.493	49.286
COMPTES DE CAPITAL								
Capital libéré	264	266	269	270	270	271	272	273
Surplus (section 7)	585	625	625	625	625	625	625	625
Surplus (section 13b)	28	27	27	27	28	28	27	28
Autres comptes de capital	216	114	149	175	200	147	178	202
Total du passif et comptes de capital	51.599	51.748	50.951	50.691	50.195	50.354	50.595	50.414
Engagements éventuels sur acceptations achetées p ^r correspondants étrangers ...	22	25	14	9	14	16	16	12
Engagem. d'emprunts à l'économie privée	3	4	3	3	3	3	2	3
Coefficient des réserves de certificats-or par rapport aux dépôts et billets F.R.	44,8 %	44,8 %	45,4 %	45,7 %	46,0 %	46,0 %	45,6 %	45,7 %

¹ Situation globale des douze banques de réserve fédérale.

NEDERLANDSCHE BANK

86⁴

(millions de florins)

Rubriques	1953 7 décembre	1954 4 janvier	1954 8 février	1954 8 mars	1954 5 avril	1954 10 mai	1954 8 juin	1954 5 juillet
ACTIF								
Effets, promesses et obligat. escomptés ¹	—	—	—	—	—	—	—	—
Effets, certificats du Trésor et obligations achetés par la Banque (art. 15, 4 ^o , de la loi bancaire de 1948)	—	—	—	—	—	—	—	—
Certif. du Trésor repris par la Banque à l'Etat en vertu de la conv. du 26-2-1947	217	517	517	517	517	509	441	293
Avances en comptes courants nantis (y compris les prêts)	34	34	31	35	31	40	30	30
<i>sur titres, etc.</i> ²	32	32	28	33	30	38	29	30
<i>sur produits et cédulas</i>	2	2	3	2	1	2	1	—
Avances à l'Etat (art. 20 de la loi ban- caire de 1948)	—	—	—	—	—	—	—	—
Créance comptable sur l'Etat en vertu de la convention du 26-2-47	1.000	700	700	700	400	400	400	400
Lingots et monnaies	2.791	2.808	2.995	2.936	2.936	2.938	2.939	2.964
<i>Monnaies et lingots d'or</i>	2.775	2.792	2.981	2.924	2.924	2.924	2.924	2.948
<i>Monnaies d'argent, etc.</i>	16	16	14	12	12	14	15	16
Créances et titres libellés en monnaies étrangères	1.634	1.611	1.514	1.543	1.496	1.586	1.679	1.755
Moyens de paiement étrangers	1	1	1	1	1	1	1	1
Créances en florins résultant d'accords de paiement	214	239	197	199	187	206	238	214
Placement du capital, des réserves, du fonds des pensions et du fonds de pré- vision	175	175	175	174	174	182	183	184
Immeubles et inventaires	1	1	1	1	1	1	1	1
Comptes divers	40	37	39	42	44	25	26	27
	6.107	6.123	6.170	6.148	5.787	5.888	5.938	5.869

PASSIF								
Capital	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de réserve	23	23	23	23	23	25	25	25
Réserves spéciales	95	95	95	95	95	101	101	101
Fonds de pension	35	35	35	35	36	40	40	40
Fonds de prévis. du personnel temporaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Billets en circulation (émissions ancien.)	31	31	30	30	30	30	29	29
Billets en circulation (émissions nouvelles)	3.182	3.316	3.201	3.242	3.301	3.262	3.309	3.363
Accréditifs en circulation	—	—	—	5	—	—	—	—
Comptes courants	2.567	2.477	2.635	2.545	2.156	2.272	2.230	2.129
<i>Trésor public</i>	697	954	936	1.074	580	696	726	569
<i>Trésor public, compte spécial</i>	999	1.002	1.002	1.027	1.027	863	797	814
<i>Avoirs des banques aux Pays-Bas</i>	574	263	420	186	305	432	503	521
<i>Engagements résultant d'accords de paiement</i>	119	89	86	93	76	108	68	81
<i>Autres avoirs de non-résidents</i>	16	17	21	23	23	24	24	26
<i>Autres engagements</i>	162	152	171	142	145	149	112	118
Engagements libellés en monnaies étrang.	107	77	78	100	82	114	157	133
Comptes divers	46	48	52	52	43	23	26	28
	6.107	6.123	6.170	6.148	5.787	5.888	5.938	5.869

¹ Dont Certificats du Trésor (escomptés directe- ment par la Banque)	—	—	—	—	—	—	—	—
² Dont à l'Indonésie (Loi du 15 mars 1933 — <i>Staatsblad</i> , n ^o 99)	24	24	24	24	24	24	24	24

N.B. — Soldes en florins résultant d'accords de paiement et placés en bons du Trésor néerlandais	22	22	128	40	34	32	32	30
Billets d'Etat mis en circulation par la Banque pour compte de l'Etat	148	151	147	147	148	150	152	152

SVERIGES RIKSBANK

(millions de kr.)

86⁵

Rubriques	1953 30 novembre	1953 31 décembre	1954 30 janvier	1954 27 février	1954 31 mars	1954 30 avril	1954 31 mai	1954 30 juin
ACTIF								
Monnaies et lingots d'or	482	481	481	481	481	481	481	482
Surplus de valeur d'or	650	649	648	647	647	648	649	650
Fonds publics étrangers *	388	424	462	477	459	445	460	477
Effets sur l'étranger *	68	68	65	56	63	73	73	63
Créances nettes sur banques et banquiers étrangers *	965	999	983	885	806	838	833	816
Autres avoirs sur l'étranger	1	1	1	1	1	1	1	1
Effets et obligations du Trésor suédois *	2.326	2.786	2.284	2.342	2.299	2.331	2.300	2.405
Effets payables en Suède *	47	45	45	45	46	46	41	14
Prêts nantis *	202	207	202	231	206	263	297	279
Avances en comptes courants *	76	105	45	131	132	163	187	140
Prêts sur ventes à tempérament	58	58	58	58	58	58	57	56
Fonds de pensions déposés à l'administra- tion de la Dette publique	7	7	7	7	7	7	7	7
Monnaies (autres qu'en or)	6	6	10	11	14	13	15	15
Chèques et effets bancaires	6	23	4	9	6	6	4	56
Autres valeurs actives intérieures	23	60	49	49	48	10	9	9
Quota de la Suède au F.M.I.	517	517	517	517	517	517	517	517
Participation de la Suède au capital de la B.I.R.D.	103	103	103	103	103	103	103	103
Total.....	5.920	6.539	5.964	6.050	5.893	6.003	6.034	6.090

PASSIF								
Billets en circulation ¹	4.511	4.835	4.610	4.584	4.459	4.575	4.433	4.593
Effets bancaires	1	2	2	1	2	1	1	6
Dépôts en comptes chèques	287	545	282	388	330	354	538	416
<i>Institutions officielles</i>	205	363	177	357	309	321	514	376
<i>Banques commerciales</i>	79	180	103	29	19	30	21	38
<i>Autres déposants</i>	3	2	2	2	2	3	3	2
Dépôts à 45 jours de préavis au moins ²	206	208	115	119	120	121	121	121
Comptes d'ajustement de change	235	235	235	236	236	236	301	301
Autres engagements	60	95	21	25	49	19	23	37
Capital	50	50	50	50	50	50	50	50
Fonds de prêts sur ventes à tempérament	65	65	65	65	65	65	65	65
Fonds de réserve	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de pensions	7	7	7	7	7	7	7	7
Bénéfices reportés	1	1	1	1	1	1	1	1
Bénéfice pour 1953	—	—	80	80	80	80	—	—
Fonds Monétaire International	388	388	388	388	388	388	388	388
Banque Internationale de Reconstruction et de Développement	89	88	88	86	86	86	86	85
Total.....	5.920	6.539	5.964	6.050	5.893	6.003	6.034	6.090

N. B. La couverture supplémentaire des billets (art. 10 de la loi sur la Riksbank) comprend les rubriques actives marquées d'un astérisque.

¹ Le montant maximum de l'émission fiduciaire autorisée par la loi n° 875 du 6 juin 1952 était de 4.800 millions de kr. Depuis la loi n° 704 du 11 décembre 1953 le montant maximum a été porté à 5.100 millions de kr.

² Depuis le 30 janvier 1954 ce compte s'intitule : Dépôts.

BANCA D'ITALIA
(milliards de liras)

86⁶

Rubriques	1953 31 octobre	1953 30 novembre	1953 31 décembre	1954 31 janvier	1954 28 février	1954 31 mars	1954 30 avril	1954 31 mai
ACTIF								
Encaisse or	4	4	4	4	4	4	4	4
Or à l'étranger dû par l'Etat	2	2	2	2	2	2	2	2
Caisse ¹	11	10	10	11	11	11	11	10
Portefeuille d'escompte	241	235	264	255	257	245	244	243
Effets reçus à l'encaissement	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Avances sur titres et sur marchandises et comptes courants	91	85	116	72	94	86	99	87
Disponibilités en devises à l'étranger	60	61	63	65	63	65	67	69
Titres émis ou garantis par l'Etat	30	30	30	30	31	31	30	30
Immeubles	—	—	—	—	—	—	—	—
Débiteurs divers	675	683	685	698	686	682	677	671
Créances diverses	4	4	4	4	4	4	4	4
Avances provisoires à l'Etat	77	77	77	77	77	77	77	77
Avances extraordinaires à l'Etat	343	343	343	343	343	343	343	343
Emissions des autorités militaires alliées ou pour leur compte	145	145	145	145	145	145	145	145
Compte-courant du Trésor ²	—	—	14	4	—	—	—	17
Placements en titres pour le compte du Trésor	216	231	253	258	258	260	260	260
Services divers pour le compte de l'Etat	9	14	20	22	20	21	17	18
Dépenses diverses	18	19	23	1	2	3	4	5
Total de l'actif.....	1.926	1.943	2.053	1.991	1.997	1.979	1.984	1.985
PASSIF								
Billets en circulation	1.300	1.317	1.449	1.376	1.339	1.332	1.343	1.348
Chèques et autres dettes à vue	12	14	20	14	13	16	13	14
Comptes courants à vue	51	39	52	43	38	49	41	45
Comptes courants à terme et réserves obligatoires des banques	409	427	390	433	416	406	421	438
Créditeurs divers	98	101	110	108	110	115	112	112
Comptes courants du Trésor public :								
ordinaire	13	5	—	—	54	25	14	—
spécial	7	6	—	—	6	6	6	—
Comptes courants des Accords de coopé- ration économique	15	12	7	14	17	24	27	21
Capital	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Fonds de réserve ordinaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Fonds de réserve extraordinaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Bénéfices de l'exercice en cours	19	20	23	1	2	4	4	5
Total du passif et du patrimoine...	1.926	1.943	2.053	1.991	1.997	1.979	1.984	1.985
Déposants de titres et valeurs (compte d'ordre)	2.585	2.572	2.664	2.763	2.728	2.656	2.510	2.569
Escomptes effectués	32	84	131	38	23	88	111	43
Avances effectuées	281	198	388	200	286	257	289	224
Opérations au comptant liquidées par les Chambres de compensation	4.775	4.007	4.646	4.376	4.564	4.238	4.319	4.026
¹ Comprend les billets et monnaies pour compte du Trésor	—	—	6	—	7	7	6	6
² Solde du fonds spécial	—	—	6	6	—	—	—	6

Rubriques	1953 7 décembre	1954 7 janvier	1954 6 février	1954 6 mars	1954 7 avril	1954 7 mai	1954 4 juin	1954 7 juillet
ACTIF								
Or	1.282	1.368	1.505	1.593	1.648	1.738	1.707	1.754
Avoirs auprès de banques étrangères	6.262	6.608	6.814	7.051	7.328	7.370	7.505	7.674
Monnaies étrangères, lettres de change et chèques sur l'étranger	360	425	451	387	377	469	479	479
Avoirs résultant des transactions avec l'étranger	2	—	—	—	—	—	—	—
Avoirs en comptes chèques postaux	60	78	50	50	63	63	59	72
Effets sur l'intérieur	1.911	1.690	1.255	1.309	1.221	1.027	1.014	1.051
Effets du Trésor et bons du Trésor sans intérêt des administrations de l'Etat ...	56	39	14	38	—	—	—	—
Monnaies divisionnaires allemandes	85	99	111	109	105	93	88	93
Prêts sur créances de compensation	160	80	66	87	42	40	48	25
Avances et crédits à court terme	166	183	182	156	143	163	148	96
Titres	27	67	63	61	53	24	22	38
Créances sur les pouvoirs publics	3.462	2.965	2.529	2.368	2.558	2.548	2.502	2.255
a) créances de compensation	2.840	2.343	1.907	1.746	1.936	1.926	1.880	1.633
b) titres d'obligation	622	622	622	622	622	622	622	622
Crédit à l'Etat pour participation au Fonds Monétaire et à la Banque Mondiale	183	183	183	183	183	183	183	183
Autres valeurs actives	200	175	171	179	214	227	227	240
	13.616	13.960	13.394	13.571	13.935	13.945	13.982	13.960

PASSIF								
Billets en circulation	11.196	10.956	10.720	10.995	10.897	11.087	11.340	11.050
Dépôts :								
a) des banques centrales des Länder ...	334	651	481	414	761	601	444	749
b) des Administrations de l'Etat : ...	396	465	322	312	344	404	381	361
comptes de contre-valeur de l'Etat ...	315	284	305	293	321	381	358	337
autres avoirs	81	181	17	19	23	23	23	24
c) administrations alliées	543	579	552	547	540	538	537	525
d) autres	159	190	161	159	265	203	195	143
Engagements résultant des transactions avec l'étranger	209	282	332	308	292	343	324	362
Autres valeurs passives	489	547	536	546	546	447	439	448
a) provisions	206	204	174	174	174	219	219	193
b) autres	283	343	362	372	372	228	220	255
Capital social	100	100	100	100	100	100	100	100
Réserves légales et autres	190	190	190	190	190	222	222	222
	13.616	13.960	13.394	13.571	13.935	13.945	13.982	13.960

BANQUE NATIONALE SUISSE
86⁸
(millions de francs suisses)

Rubriques	1953 7 décembre	1954 7 janvier	1954 6 février	1954 6 mars	1954 7 avril	1954 7 mai	1954 5 juin	1954 7 juillet
ACTIF								
Encaisse or	6.092	6.086	6.084	6.131	6.131	6.009	6.047	6.155
Disponibilités à l'étranger	505	522	535	492	498	509	497	521
<i>pouvant servir de couverture</i>	505	522	535	492	498	509	497	521
<i>autres</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
Portefeuille effets sur la Suisse	186	202	200	170	125	125	81	82
<i>Effets de change</i>	186	188	200	170	125	125	81	82
<i>Rescriptions de la Confédération Suisse</i>	—	14	—	—	—	—	—	—
Avances sur nantissement	21	28	15	15	19	27	24	28
<i>dénonçables à 10 jours</i>	21	28	15	15	19	27	24	28
<i>autres avances sur nantissement</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
Titres	35	35	36	36	36	36	47	49
Correspondants en Suisse	10	12	8	8	12	12	20	11
Autres postes de l'actif	28	29	19	22	22	22	23	23
Total.....	6.877	6.914	6.897	6.874	6.843	6.740	6.739	6.869

PASSIF

Fonds propres	46	46	46	46	46	46	46	46
Billets en circulation	4.959	5.047	4.800	4.836	4.836	4.840	4.847	4.880
Autres engagements à vue	1.709	1.654	1.894	1.836	1.810	1.702	1.691	1.784
Autres postes du passif	163	167	157	156	151	152	155	159
Total.....	6.877	6.914	6.897	6.874	6.843	6.740	6.739	6.869

TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION
86⁹
(au 30 juin 1954)
(en % depuis la date indiquée)

Allemagne	20 mai 1954	3,—	Grèce	1 janvier 1954	10,—
Autriche	3 juin 1954	3,50	Irlande	25 mars 1952	3,50
Belgique	29 octobre 1953	2,75 ¹	Italie	6 avril 1950	4,—
Congo belge et Ruanda-Urundi	6 avril 1953	3,50 ²	Norvège	9 janvier 1946	2,50
Danemark	28 juin 1954	5,50	Pays-Bas	7 avril 1953	2,50
Espagne	22 mars 1949	4,— ³	Portugal	12 janvier 1944	2,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	16 avril 1954	1,50	Suède	20 novemb. 1953	2,75
Finlande	16 décemb. 1951	5,75	Suisse	26 novemb. 1936	1,50
France	4 février 1954	3,25	Turquie	26 février 1951	3,—
Grande-Bretagne	13 mai 1954	3,—	Yougoslavie	20 août 1948	1,— à 3,—

¹ Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

² Taux de traites acceptées domiciliées en banque.

³ Depuis le 1er juillet 1954 : 3,75 %.

III. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE

Situations en milliers de francs suisses or
[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

ACTIF	30 avril 1954		31 mai 1954		30 juin 1954		PASSIF	30 avril 1954		31 mai 1954		30 juin 1954	
		%		%		%			%		%		%
I. Or en lingots et monnayé	602.127	34,0	568.698	31,0	558.106	31,4	I. Capital :						
II. Encaisse	95.718	5,4	165.720	9,0	51.144	2,9	Actions libérées de 25 %	125.000	7,1	125.000	6,8	125.000	7,0
III. Fonds à vue placés à intérêts	1.490	0,1	1.493	0,1	1.491	0,1	II. Réserves :	20.465	1,1	20.465	1,1	20.718	1,2
IV. Portefeuille réescomptable :	433.177		297.424		174.970		1. Fonds de Réserve légale	7.123		7.123		7.375	
1. Effets de commerce et accepta-	18.857	1,1	23.797	1,3	21.791	1,2	2. Fonds de Réserve générale	13.342		13.342		13.343	
tions de banque	18.857	1,1	23.797	1,3	21.791	1,2	III. Dépôts à court terme et à vue (or) :	320.018		437.475		434.282	
2. Bons du Trésor	414.320	23,4	273.627	14,9	153.179	8,6	1. Banques centr. p ^r leur compte :						
V. Effets divers remobilisabl. sur dem.	56.235	3,2	48.685	2,7	52.067	2,9	a) de 3 à 6 mois	—		17.222	1,0	17.225	1,0
VI. Fonds à terme et avances :	199.514		310.828		374.355		b) à 3 mois au maximum	24.115	1,4	24.116	1,3	24.120	1,4
1. à 3 mois au maximum	175.799	9,9	193.216	10,5	228.426	12,9	c) à vue	290.585	16,4	390.819	21,3	387.363	21,8
2. de 3 à 6 mois	23.715	1,3	26.641	1,5	54.956	3,1	2. Autres déposants : à vue	5.318	0,3	5.318	0,3	5.574	0,3
3. de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—	IV. Dépôts à court terme et à vue	1.168.101		1.112.224		1.058.760	
4. de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—	(diverses monnaies) :						
5. à plus d'un an	—	—	90.971	5,0	90.973	5,1	1. Banques centr. p ^r leur compte :						
VII. Effets et placements divers :	305.961		365.931		487.623		a) a plus d'un an	—		79.382	4,3	66.291	3,7
1. Bons du Trésor.							b) de 9 à 12 mois	1.427	0,1	1.429	0,1	13.262	0,8
a) à 3 mois au maximum	141.773	8,0	175.980	9,6	148.306	8,4	c) de 6 à 9 mois	42.960	2,4	38.310	2,1	8.579	0,5
b) de 3 à 6 mois	60.349	3,4	26.486	1,5	39.318	2,2	d) de 3 à 6 mois	39.245	2,2	60.815	3,3	146.348	8,2
c) de 6 à 9 mois	—	—	15.270	0,8	—	—	e) à 3 mois maximum	1.003.208	56,7	749.407	40,9	736.782	41,5
d) de 9 à 12 mois	—	—	45.973	2,5	15.369	0,9	f) à vue	44.172	2,5	153.132	8,4	61.125	3,4
e) à plus d'un an	—	—	—	—	30.884	1,7	2. Banques centr. p ^r c ^{te} autr. dép. :						
2. Autres effets et placem. divers :							a) à 3 mois au maximum	—		—		—	
a) à 3 mois au maximum	93.482	5,3	89.111	4,9	144.358	8,1	b) à vue	241	0,0	241	0,0	241	0,0
b) de 3 à 6 mois	—	—	3.297	0,2	91.729	5,2	3. Autres déposants :						
c) de 6 à 9 mois	6.090	0,4	5.770	0,3	9.065	0,5	a) à plus d'un an	—		—		—	
d) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	5.649	0,3	b) de 9 à 12 mois	—		—		—	
e) à plus d'un an	4.267	0,2	4.044	0,2	2.945	0,2	c) de 6 à 9 mois	—		—		—	
VIII. Actifs divers	7.859	0,4	5.355	0,3	8.555	0,5	d) de 3 à 6 mois	18.721	1,1	12.636	0,7	7.655	0,4
IX. Fonds propres utilisés en exécution							e) à 3 mois au maximum	18.127	1,0	16.872	0,9	18.477	1,0
des accords de La Haye de							f) à vue	20.315	1,1	11.237	0,6	12.002	0,7
1930 pour placem. en Allemagne	68.291	3,9	68.291	3,7	68.291	3,8	V. Divers	20.315	1,1	11.237	0,6	12.002	0,7
Total actif...	1.770.372	100,0	1.832.425	100,0	1.776.602	100,0	VI. Dividende pay. le 1^{er} juillet 1954	—		—		—	
							VII. Compte de profits et pertes :	2.925	0,2	7.975	0,4	3.803	0,2
							Report de l'exerc. clos le 31-3-1953	2.925	—	2.924	—	—	—
							Bénéf. de l'exerc. clos le 31-3-1954	—	—	5.051	—	—	—
							Report à nouveau	—	—	—	—	3.803	—
							VIII. Provision p^r charges éventuelles	113.548	6,4	118.049	6,5	118.048	6,7
							Total passif...	1.770.372	100,0	1.832.425	100,0	1.776.602	100,0

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)					Dépôts à long terme :			
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank, et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des Postes (échus)	221.019		221.019		228.909		228.909	228.909
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76.181		76.181		152.606		152.606	152.606
Total...	297.200		297.200		76.303		76.303	76.303
					Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)	68.291		68.291
					Total...	297.200		297.200

Note 1. — L'or sous dossier et les valeurs détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants, les fonds détenus en qualité d'Agent de l'O.E.C.E. (Union Européenne de Paiements) et les fonds détenus pour le service des emprunts internationaux, dont la Banque est le mandataire-trustee ou l'agent financier, ne sont pas inclus dans la présente situation.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953, conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1^{er} avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés et afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — Sur le total des dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités équivalant à francs suisses or 152.606.250,—, la Banque a reçu, de Gouvernements dont les objets s'élevaient à francs suisses or 149.920.880,—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

IV. — UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS

88¹

Tableau résumant la situation financière au début des opérations et à la fin de chaque période comptable en millions d'unités de compte — chaque unité équivalant à 0,88867088 gramme d'or fin

ACTIF	Début des opérat. 1-7-1950	A l'issue des opérations pour chaque période comptable									
		Déc. 1950	Jun 1951	Déc. 1951	Jun ² 1952	Déc. 1952	Jun 1953	Déc. 1953	Mars 1954	Mai 1954	
I. Disponibilités.											
a) Montant de l'eng. du gouv. des E.U.A. (\$)	350,0	307,4	286,1	111,9	123,3	123,3	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5
b) Or en lingots	—	—	—	100,3	149,5	153,0	153,0	153,0	153,0	153,0	153,0
c) Solde du compte courant (dollars)	—	47,8	65,9	4,6	78,4	96,7	17,1	20,1	22,4	57,8	
d) Bons Trésor E.U.A. au prix d'achat	—	48,9	—	—	—	—	142,6	177,9	201,0	206,1	
II. Soldes init. débit. attribués pr l'exercice finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore utilisés.	350,0	404,1	352,0	216,8	351,2	373,0	436,2	474,5	499,9	540,5	
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	44,1	22,2	—	—	—	—	—	—	—	—	
Suède	21,2	21,2	21,2	—	—	—	—	—	—	—	
Royaume-Uni	150,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	215,3	43,4	21,2	—	—	—	—	—	—	—	
III. Crédit spécial ouvert à l'Allemagne (19-9-50)¹	—	24,5	—	—	—	—	—	—	—	—	
IV. Versement d'or dû par le Danemark et différé par décision du 30-6-1952	—	—	—	—	1,9	2,6	—	—	—	—	
V. Crédit spécial ouvert à la Turquie (19-9-50)¹	—	—	—	—	—	3,4	—	—	—	—	
VI. Prêts consentis à des Parties contract. (19-9-50).											
Danemark	—	38,4	61,1	38,5	27,0	29,7	40,4	62,5	68,7	86,8	
Allemagne	—	192,0	182,5	—	—	—	—	—	—	—	
France	—	—	—	168,0	270,6	312,0	312,0	312,0	312,0	312,0	
Islande	—	—	—	—	1,8	1,6	1,8	3,4	4,4	5,4	
Italie	—	30,9	—	—	—	—	12,0	83,9	100,3	118,8	
Pays-Bas	—	75,4	175,6	23,1	—	—	—	—	—	—	
Norvège	—	—	20,0	9,7	—	16,5	49,7	79,8	86,5	88,8	
Royaume-Uni	—	—	—	539,2	636,0	589,6	530,3	559,4	544,3	489,5	
Suède	—	—	44,3	—	—	—	—	—	—	—	
Turquie	—	—	28,2	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	
	—	336,7	511,7	808,5	965,4	979,4	976,2	1131,0	1146,2	1131,2	
VII. Prêts consentis aux Parties contractantes au titre des sold. init. crédit. attribués à titre de prêt²											
Norvège	—	1,1	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	
Turquie	—	—	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	
	—	1,1	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	
VIII. Divers	—	0,2	0,4	—	—	—	—	—	—	—	
	565,3	810,0	920,3	1060,3	1353,5	1393,4	1447,4	1640,5	1681,1	1706,7	
PASSIF											
I. Fonds de roulement	286,3	236,2	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	
II. Sold. init. crédit. attr. à titre de dons pr l'exerc. finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore util.											
Autriche	80,0	42,6	—	—	—	—	—	—	—	—	
Grèce	115,0	44,2	—	—	—	—	—	—	—	—	
Islande	4,0	0,7	—	—	—	—	—	—	—	—	
Pays-Bas	30,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Norvège	50,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	279,0	87,5	—	—	—	—	—	—	—	—	
III. Crédits reçus de Parties contractantes (19-9-50).											
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	—	147,4	201,3	201,3	201,3	201,3	201,3	201,3	201,3	
Allemagne	—	—	—	43,3	205,5	239,0	300,0	300,0	300,0	300,0	
Autriche	—	—	—	—	—	15,1	19,3	42,0	42,0	42,0	
France	—	158,2	149,6	—	—	—	—	—	—	—	
Italie	—	—	12,1	123,0	123,0	94,2	—	—	—	—	
Norvège	—	—	—	—	0,6	—	—	—	—	—	
Pays-Bas	—	—	—	—	153,1	183,7	213,0	213,0	206,0	206,9	
Portugal	—	25,4	36,5	42,0	42,0	38,8	38,5	33,5	34,2	31,7	
Suède	—	—	—	111,7	141,7	133,2	121,3	136,6	114,6	109,0	
Suisse	—	—	11,1	96,0	110,3	117,8	150,0	150,0	150,0	150,0	
Turquie	—	5,2	—	—	—	—	—	—	—	—	
Royaume-Uni	—	247,5	292,0	—	—	—	—	—	—	—	
	—	436,3	648,7	617,3	977,5	1023,1	1043,4	1076,4	1048,1	1040,8	
IV. Crédits reçus de Parties contractantes (19-9-50).											
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	—	—	140,0	42,6	47,1	34,7	34,8	33,9	13,9	
Allemagne	—	—	—	—	—	—	38,7	160,6	245,1	285,7	
Autriche	—	—	—	—	—	—	—	13,6	21,7	26,0	
Italie	—	—	—	16,3	1,9	—	—	—	—	—	
Pays-Bas	—	—	—	—	—	—	—	7,6	—	—	
Portugal	—	—	—	14,9	9,0	—	11,5	—	—	—	
Suisse	—	—	—	—	—	—	4,1	32,5	16,7	24,5	
	—	—	—	171,2	53,5	47,1	89,0	249,1	317,4	350,1	
V. Crédit spécial accordé par l'U.E.B.L. (19-9-50.)	—	—	—	—	50,0	50,0	40,0	40,0	40,0	40,0	
VI. Divers	—	—	—	0,2	0,9	1,6	3,4	3,4	4,0	4,3	
	565,3	810,0	920,3	1060,3	1353,5	1393,4	1447,4	1640,5	1681,1	1706,7	

N. B. — Les intérêts des prêts accordés ou reçus figurent dans la situation ci-dessus. — ¹ Aux termes de décisions prises par le Conseil de l'O.E.C.E., le 13 décembre 1950, un crédit spécial d'un montant maximum de 120 millions d'unités de compte a été ouvert à l'Allemagne pour les périodes comptables comprises entre le 1er novembre 1950 et le 30 septembre 1951. Pour les périodes comptables comprises entre le 1er mai et le 30 septembre 1951, le plafond de 120 millions est réduit mensuellement de 20 millions d'unités de compte. — ² Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a attribué à la Norvège un solde initial créditeur de 10 millions d'unités de compte et à la Turquie, un solde initial créditeur de 25 millions d'unités de compte à titre de prêts consentis par l'Union, en vertu de l'article 10 de l'accord en date du 19 septembre 1950. — ³ Après exécution des ajustements effectués conformément aux décisions du Conseil de l'O.E.C.E. en date du 30 juin 1952.

REGLEMENT DE LA POSITION DES PAYS MEMBRES A L'EGARD DE L'UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS *

88²

1^{er} juillet 1950 ou 30 juin 1954 ¹

(millions d'unités de compte)

Pays membre et zone monétaire associée	Position brute. Total des excédents (+) et total des déficits (-) bilatéraux		Position cumulative nette. Excédent (+) ou déficit (-)	Utilisation nette des ressources existantes par (-) ou sur (+) les autres membres	Ressources spéciales et soldes initiaux crédeurs (+) ou débiteurs (-) Montant utilisé	Ajustements au titre des intérêts payés (-) ou versés (+) et arrangements spéciaux au 1 ^{er} juillet 1952 ²	Quota disponible	Utilisation des quotas. Montant utilisé (h + i = g)							
	a							b	c	d	e	f	Total Déficit (-) ou excédent (+) comptable cumulatif g = (b + c + d + e)	Dont ³	
														Prêt reçu (-) ou accordé (+) par le pays membre h	Or versé (-) ou reçu (+) par le pays membre i
Allemagne	+ 2.168,6	- 1.087,9	+ 1.080,7	+ 11,9	-	+ 15,0	500	+ 1.107,6	+ 603,8	+ 503,8					
Autriche	+ 299,5	- 294,5	+ 5,0	-	+ 125,0	+ 1,5	70	+ 131,6	+ 72,8	+ 58,8					
Belgique-Luxembourg	+ 1.404,2	- 746,7	+ 657,6	+ 15,8	- 29,4	- 322,9	360 ⁴	+ 362,0	+ 217,0	+ 145,0					
						+ 20,0									
Danemark	+ 509,2	- 641,0	- 131,7	- 5,0	-	+ 3,9	195	- 140,6	- 97,6	- 43,0					
France	+ 847,6	- 1.820,9	- 973,2	+ 12,9	+ 89,0	- 18,1	520	- 889,4	- 312,0	- 577,4					
Grèce	+ 67,3	- 358,8	- 291,5	+ 1,1	+ 267,7	+ 0,0	45 ⁴	- 22,6	-	- 22,6					
Islande	+ 4,2	- 26,5	- 22,3	-	+ 15,2	+ 0,1	15	- 7,3	- 5,6	- 1,7					
Italie	+ 672,0	- 939,9	- 267,9	+ 42,5	-	+ 2,1	205	- 202,8	- 122,3	- 80,5					
Norvège	+ 426,2	- 605,4	- 179,3	+ 0,4	+ 60,0	- 3,6	200	- 20,5 ⁵	-	- 20,5 ⁵					
Pays-Bas	+ 1.258,4	- 954,0	+ 304,4	-	+ 30,0	+ 8,0	355	- 122,4	- 89,2	- 33,2					
Portugal	+ 233,4	- 188,6	+ 44,8	-	-	- 3,0	70	+ 342,4	+ 206,7	+ 135,7					
						+ 3,4									
Royaume-Uni	+ 2.476,7	- 2.870,9	- 394,1	- 93,1	- 150,0	- 36,7	1.060	+ 45,2	+ 29,6	+ 15,6					
Suède	+ 761,4	- 617,2	+ 144,2	+ 15,4	- 9,6	+ 7,4	260	- 674,0	- 485,4	- 188,6					
Suisse	+ 739,8	- 413,6	+ 326,2	-	-	+ 9,4	250	+ 157,4	+ 104,7	+ 52,7					
						+ 22,9 ⁵									
Turquie	+ 252,2	- 555,1	- 302,9	- 1,9	+ 93,9	- 4,8	50	+ 312,7	+ 181,4	+ 131,4					
						- 215,7		+ 22,9 ⁵	-	+ 22,9 ⁵					
						- 30,0		- 215,7	- 30,0	- 185,7					
Total...	+ 12.120,9	- 2.562,9	+ 2.562,9	+ 100,0	+ 680,8	+ 87,7		+ 2.841,7	+ 1.415,9	+ 1.065,8					
					- 189,0	- 393,0		- 2.295,3	- 1.142,1	- 1.153,2					

¹ La Suisse est comprise à partir du 1^{er} novembre 1950.

² Intérêts reçus (+) ou versés (-) par le pays au titre des crédits qu'il a accordés à l'Union ou reçus de celle-ci, et ajustements des positions de la Belgique et du Portugal (- 322,9 et - 3,0 respectivement) effectués au 1^{er} juillet 1952, conformément aux Décisions du Conseil du 30 juin 1952. Les deux versements de 10 millions d'unités de compte chacun, effectués au 30 juin 1953 et au 30 juin 1954 en remboursement du crédit spécial accordé par la Belgique, sont indiqués séparément.

³ Y compris les règlements hors quota ci-après :

Déficits intégralement réglés en or ou en dollars, en vertu de l'article 18 (a) :

	Millions d'unités de compte
France	369,4
Grèce	22,6
Turquie	165,7

Excédents réglés conformément aux Décisions du Conseil en vertu de l'article 18 (b) :

Belgique-Luxembourg	61,6
Allemagne	31,4
Autriche	607,6
Suisse	62,7

⁴ Le quota de la Grèce en tant que débiteur est bloqué à zéro; le quota effectif de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, en tant que créditrice, est de 331 millions d'unités de compte.

⁵ Entièrement réglé en or (tranche intercalaire) conformément au tableau IV amendé de l'Accord.

⁶ Pour l'explication des en-têtes des colonnes, voir la notice publiée dans le Bulletin de novembre 1951, p. 221.

TABLE DES MATIERES

STATISTIQUES COURANTES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

	Tabl.		Tabl.
MARCHE DE L'ARGENT.		PRIX.	
I. — Taux d'escompte et de prêts	2	a) Indices des prix de gros en Belgique	45 ¹
II. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Epargne	4	b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger	45 ²
III. — L'argent au jour le jour	8	c) Indices des prix de détail en Belgique	46
METAUX PRECIEUX.		PRODUCTION.	
Cours des métaux précieux	9	I. — Production charbonnière et métallurgique ...	55 ¹ et 55 ²
MARCHE DES CHANGES.		II. — Industrie textile	56 ¹
I. — Cours officiels fixés par la Banque Nationale de Belgique	10 ¹	III. — Productions diverses	56 ²
II. — Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles	10 ²	IV. — Energie électrique	58
MARCHE DES CAPITAUX.		V. — Gaz	59
I. — Cours comparés de quelques fonds publics	14	CONSUMMATION.	
II. — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15 ¹	I. — Indices des ventes à la consommation.	
III. — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles	15 ²	a) Indices des ventes mensuelles : base moyenne 1936 à 1938 = 100	65 ¹
IV. — Rendement des principaux types de valeurs à revenu fixe	16	b) Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1948 = 100	65 ² et 65 ³
V. — Emissions de capitaux en Belgique et au Congo belge :		II. — Consommation de tabac	66
Tableau rétrospectif	17 ¹	III. — Abattages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
Année 1953 :		TRANSPORTS.	
Détail des émissions		I. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges :	
Groupement par importance du capital		a) recettes et dépenses d'exploitation	70 ¹
Emissions des sociétés congolaises en janvier 1954	17 ²	b) wagons fournis à l'industrie	70 ²
Détail des émissions		c) trafic :	
Groupement par importance du capital		1° trafic général	70 ²
Emissions des sociétés belges en janvier 1954 ...	17 ³	2° grosses marchandises	70 ³
Détail des émissions		A) ensemble du trafic	
Groupement par importance du capital		B) service interne belge	
VI. — Emprunts des pouvoirs publics	18	II. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70 ⁴
VII. — Opérations bancaires du Crédit Communal	19	III. — Mouvement des ports :	
VIII. — Inscriptions hypothécaires	20	a) Port d'Anvers	71 ¹
FINANCES PUBLIQUES.		b) Port de Gand	71 ²
I. — Situation de la Dette publique	25 ¹	IV. — Mouvement général de la navigation intérieure ...	72
II. — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique	25 ²	COMMERCE EXTERIEUR.	
III. — Aperçu de l'exécution des budgets	25 ³	Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.)	75
IV. — Rendement des impôts	26	CHOMAGE.	
REVENUS ET EPARGNE.		I. — Chômage complet et partiel	81 ¹
I. — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises :		II. — Répartition des chômeurs contrôlés par province ...	81 ²
Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement :		III. — Moyenne journalière des chômeurs contrôlés considérés comme aptes au travail	81 ³
Pendant l'année 1953	30 ¹	IV. — Répartition des chômeurs contrôlés par groupe de professions	81 ⁴
En janvier 1954	30 ¹	STATISTIQUES BANCAIRES ET MONETAIRES.	
En février 1954	30 ¹	I. — Belgique et Congo belge :	
Tableau rétrospectif	30 ²	Situations globales des banques	85 ¹
II. — Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	31	Banque Nationale de Belgique :	
a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Epargne;		Situations hebdomadaires	85 ²
b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite.		Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi :	
III. — Indice trimestriel des salaires	32	Situations mensuelles	85 ³
MOUVEMENT DES AFFAIRES.		Stock monétaire en francs belges	85 ⁴
I. — Activité des Chambres de Compensation	35	Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique	85 ⁵
Mouvement du débit		II. — Banques d'émission étrangères.	
II. — Mouvement des chèques postaux	36	Situations :	
		Banque de France	86 ¹
		Bank of England	86 ²
		Federal Reserve Banks	86 ³
		Nederlandsche Bank	86 ⁴
		Sveriges Riksbank	86 ⁵
		Banca d'Italia	86 ⁶
		Bank Deutscher Länder	86 ⁷
		Banque Nationale Suisse	86 ⁸
		Taux d'escompte	86 ⁹
		III. — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle ...	87
		IV. — Union Européenne de Paiements :	
		Résumé de la situation financière	88 ¹
		Règlement de la position des pays membres	88 ²

Prix de l'abonnement annuel { Belgique, 250 francs.
Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.
